ESTIMATES

Department of Finance Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/37-2004
ISBN 0-660-62633-0

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Department of Finance
Canada

Departmental Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Ralph Goodale
Minister of Finance

Table of Contents

Section I: **Minister's Message and Management Representation Statement 5**

Summary of Departmental Performance 9

Section II: **Performance Context 15**

Mandate, Mission, and Strategic Outcomes 15

Key Partners and Clients 17

Managing Risk 18

Resources 20

Section III: **Performance by Strategic Outcome 23**

Performance Measurement and Reporting Framework 23

A. A Fiscal Advantage for Canada 24

B. An Economic Advantage for Canada 32

C. A Social Advantage for Canada 39

D. A Global Advantage for Canada 45

Appendix A: **Major Legislative and Regulatory Initiatives 51**

Appendix B: **Evaluations and Reviews 55**

Appendix C: **Government-wide Initiatives 57**

Modern Comptrollership 57

Government On-Line (GOL) 57

Sustainable Development Strategy 57

Appendix D: **Financial Performance 63**

Appendix E: **Departmental Organization 75**

Appendix F: **Other Information 77**

PERFORMANCE HIGHLIGHTS — DEPARTMENT OF FINANCE CANADA

The Department of Finance Canada (the Department) is actively involved in the government's policy and legislative agenda by helping to develop and implement economic, social and financial sector policies and programs. Departmental responsibilities include preparing the federal budget, developing tax and tariff policy and legislation, managing federal borrowing on financial markets, administering major transfers of federal funds to provinces and territories, developing regulatory policy for the country's financial sector, and representing Canada within international financial institutions.

The 2004 budget, tabled in the House of Commons on March 23, 2004, built on the government's investments in health, learning, and communities. It also emphasized fiscal prudence through commitments to continue to use the Contingency Reserve to reduce debt if not needed for unforeseen circumstances. In addition, the government restored $1 billion in economic prudence as part of budget planning for both 2004–05 and 2005–06. It is this prudence that enabled the government and Canadians to respond to the extraordinary challenges imposed by the SARS and BSE crises, through measures such as $1 billion in direct assistance to agricultural producers. The government recorded its seventh consecutive balanced budget in 2003–04, a record that is unmatched in Canadian history. It has also reduced Canada's federal debt by more than $61 billion since 1996–97 and placed our debt-to-GDP ratio on a permanent downward track.

Keeping Canada's fiscal house in order was a vital task during 2003 as the country faced numerous shocks that required direct assistance from the government. The SARS outbreak, the single case of BSE found among Alberta cattle and severe weather-related problems across the country all required significant financial responses to provide assistance to the affected regions. In total, the government committed approximately $440 million to support the efforts to combat SARS, while another $500 million was made available to support those affected by the export ban on live Canadian cattle to the United States as a result of BSE.

Responsible financial management was a key objective over the past year. On December 16, 2003, for example, the Minister of Finance and the President of the Treasury Board announced an extensive review of government spending and measures to ensure the provision of a $2 billion transfer in additional health care funding to the provinces and territories. Moreover, Budget 2004 took steps to improve expenditure control by securing $1 billion a year from existing spending, as well as identifying at least $3 billion in annual savings within four years for new investments in Canadian priorities. As well, the government announced in Budget 2004 that it would sell its remaining shares of Petro-Canada before the end of the calendar year. A portion of the proceeds from this sale will be used to help develop new technologies to address environmental challenges.

To keep Canadians informed of the country's economic and fiscal progress, the Minister of Finance provided an economic and fiscal update to the House of Commons Standing Committee on Finance on November 3, 2003. In addition, the Department published the *Debt Management Report 2002–03* on February 16, 2004, as well as the *Debt Management Strategy 2004–05* on March 30, 2004.

In 2003–04 Canada was an active member of many international organizations, with the Department playing a key role in managing Canadian activities with a number of these, including the G-7 and G-20 and international financial institutions. The Department organized and supported the Minister's attendance at G-7 meetings in Deauville, France; Dubai, United Arab Emirates; Boca Raton, Florida; and Washington, D.C. The Department also planned and supported the Minister's participation in meetings of APEC (Asia Pacific Economic Cooperation) Finance Ministers in Phuket, Thailand, and G-20 Finance Ministers and Central Bank Governors in Morelia, Mexico.

As part of the government's efforts to advance relations with our largest trading partner, the Department also organized several ministerial visits to the United States and established a new bilateral process between Canada's Minister of Finance and the U.S. Secretary of the Treasury. As well, the Department played a principal role in advancing Canada's contribution to the goals of international development. Two significant announcements included the contribution of $75 million to the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC), Trust Fund; and the appointment of Canada's Minister of Finance to the new Commission for Africa. Both of these initiatives represent sustained leadership by Canada in the field of international development as well as continued progress toward the G-8 Africa Action Plan announced during the summit in Kananaskis, Alberta in 2002.

Throughout the year the Department continued its efforts to seek progress on reforming and streamlining Canada's system of securities regulation. In December 2003 the Minister received the final report from the Wise Persons' Committee (WPC), an independent body formed to recommend the securities regulatory structure that would best meet Canada's needs. The recommendation of the Wise Persons' Committee in favour of a single Canadian securities regulator has received broad support from market participants. In the 2004 budget, the Government of Canada stated that it would work with provincial and territorial governments to make progress in this important area.

There were a number of important changes to the tax system during the fiscal year. A substantial reform of the application of the income tax system to the resource sector was implemented. These changes extended the 21 per cent general corporate tax rate to the resource sector over a five-year period so that all sectors will face the same statutory rate, while making improvements to the tax structure for the sector. The 2004 budget also proposed a number of changes to improve the fairness and efficiency of the tax system. These included measures to encourage saving for education for low-income families; to make the tax system fairer for persons with disabilities and caregivers; and to encourage investment and small business. Budget 2004 also implemented the commitment made in the Speech from the Throne to fully rebate the goods and services tax (GST) paid by municipalities, effective February 1, 2004.

The Department made progress in every area of its Human Resources (HR) Plan, and a third Town Hall meeting was held on September 9, 2003, to provide employees with an opportunity to discuss key elements of the HR Plan. For the third consecutive year, the Department also ran its successful university recruitment program, and again succeeded in achieving an acceptance rate in the range of 80 per cent for offers to economists and policy analysts. A total of 41 departmental employees involved in the program received the prestigious Head of the Public Service Award in recognition of the Department's efforts to recruit and support exceptional young Canadians.

Section I: Minister's Message and Management Representation Statement

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P.

During 2003–04, Canadians in all regions of the country faced a number of unusual challenges. These included the SARS outbreak and a major power outage in Ontario, forest fires in British Columbia, the discovery of a single case of BSE among Alberta cattle, as well as the damage caused by Hurricane Juan, which struck both Nova Scotia and Prince Edward Island. These unforeseen events took their toll on the economy. As if that were not enough, the Canadian dollar rose by approximately 20 per cent against the U.S. dollar on international currency markets, requiring significant adjustments by Canadian exporters.

Despite all of these shocks, the Canadian economy grew by 1.7 per cent in 2003. Moreover, 271,000 new jobs were created with the majority being full-time positions. At the same time, the Government of Canada was able to provide significant financial assistance for those who were affected by these economic shocks while keeping the government's books balanced.

These achievements would not have been possible without sound economic and fiscal policies, which are founded on the following four key pillars:

- Sound fiscal management: Since balancing its budget in 1997–98, the government has recorded seven consecutive balanced budgets and reduced Canada's federal debt by more than $61 billion;

- Stable inflation: Inflation remained within the one-to-three per cent target range jointly set by the Bank of Canada and the government. As a result, consumers and businesses have been able to make financial decisions based on a stable and predictable financial environment.

- Improving the well-being of Canadians: The government's five-year, $100 billion tax reduction program, introduced in 2000, continued to reduce corporate and personal income taxes to create jobs and stimulate investment in Canada. At the same time, the government invested in improvements in Canada's health care system, the environment, research and innovation, as well as education and training opportunities for Canadians from all walks of life.

- Free and fair trade: The government has actively pursued trade liberalization through the World Trade Organization (WTO) and has sought to broaden our country's links with other nations. At the same time, when other countries have attempted to use unfair or dishonest tactics that hurt Canadian interests, the government has responded vigorously. It has also provided support to Canadian industries and producers when they are injured by trade decisions that take place outside our borders, such as the ban of exports of live Canadian cattle as a result of the single case of BSE found in Alberta.

- Prudent Investments: The government has made strategic investments in programs and services aimed at strengthening the Canadian economy and improving the quality of life for its citizens. These investments have included increased funding for health care, education, national security and defence.

Canada is poised to benefit from the global economic resurgence that is already underway and is forecast to enjoy stronger economic growth in 2004 and beyond. The Department of Finance and its employees will continue to work to ensure that Canada's economy can respond to both domestic and global challenges.

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–04 departmental performance report (DPR) for the Department of Finance Canada.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *2003–04 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003–04.

Kevin G. Lynch
Sous-ministre

Summary of Departmental Performance

1. Progress and performance against RPP commitments

For detailed information on the following table please refer to Section III: Performance by Strategic Outcome.

Strategic Outcome	**Fiscal Advantage for Canada**
Priority	Performance
A prudent fiscal planning framework	The government recorded its seventh consecutive balanced budget in 2003-04.
A fair, efficient, and competitive tax system	Progress is continuing: implementation of elements of the Five-Year Tax Reduction Plan; some Budget 2003 measures came into force; Budget 2004 announced further steps.
A stable, low-cost debt structure and a well-functioning Government of Canada securities market	The government had successful bond auctions. There was an orderly adjustment towards 2007-08 target of 60% fixed-rate debt. Continued support for liquidity of benchmark issues. Improved transparency on debt program.
An effective retail debt program	There was continued innovation and cost reduction. The program is being reviewed.

Strategic Outcome	**Economic Advantage for Canada**
Priority	Performance
Support for research and development	The government has increased its investments in university and hospital-based research, and there is support for the commercialization of publicly-funded research.
Ensure that corporate governance standards for Canadian corporations continue to be among the strongest in the world	There is continued progress in strengthening corporate governance framework.
A leading-edge financial services sector that is internationally competitive, safe and sound, and responsive to business and consumer needs and financial markets that meet the needs of issuers and providers of capital	The government accepted the Wise Persons' Committee's conclusions and has called up governments to work collaboratively to establish a single securities regulator. Submissions related to bank mergers have been received and reviewed. The efficiency of the delivery of federal financial services regulation is being reviewed.
Programs that facilitate the adaptation of all sectors to the knowledge-based economy	The government continues to strengthen its support for private sector innovation by increasing funding for business R&D, strengthening venture capital markets, and improving business framework policies.
A tax system that promotes jobs, growth, entrepreneurship, and innovation	Progress is continuing: implementation of elements of the Five-Year Tax Reduction Plan; some Budget 2003 measures came into force; Budget 2004 announced further steps.

Strategic Outcome	**Social Advantage for Canada**
Priority	Performance
Support for the continuing renewal of the Canadian health care system	The government confirmed an additional $2 billion for the provinces and territories for health, established a new Canada Public Health Agency and provided an additional $100 million to Canada Health Infoway.
Transfer programs to the provinces and territories	Budget 2004 confirmed measures to renew the Equalization Program for five years and committed an additional $210 million to the Territorial Formula Financing Agreements.
Support for Canadians to upgrade their skills and learning	Budget 2004 included significant enhancements to the Canada Student Loan Program, the introduction of the Canada Learning Bond that is designed to kick-start education savings for children in low-income families, and enhancements to the Canada Education Savings Grant program.
Sustainability of the Canada Pension Plan (CPP)	Consultations began with the provinces to set the parameters of the next triennial financial review of the CPP.
Increase support for families with children	Budget 2003 announced further enhancements to the child benefit system.
Review of the Employment Insurance premium rate-setting mechanism	Consultations on a new rate-setting mechanism for Employment Insurance premiums were completed.

Strategic Outcome	**Global Advantage for Canada**
Priority	Performance
More efficient and secure borders	Implementation of the Smart Borders agenda continues.
Ensure that Canada's financial system is secure and meets international standards for combating financial abuses and terrorist financing activities	Implementation of revised international standards continues
Promote reforms to increase global growth and financial stability	Promoted G-7 Agenda for Growth and strategic review of International Financial Institutions.
A stronger international trading system and enhanced security of access for Canadian exports in major foreign markets	Co-led market access negotiations for Doha.
Contribute to the government's implementation strategy for meeting commitments under the Kyoto Protocol	A number of initiatives including the commitment of funds from the sale of the government's shares in Petro-Canada to develop environmental technologies.
Support opportunities for Canadian trade and investment	Revised the Foreign Investment Protection Agreement model.

2. Parliamentary Committee Recommendations

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce tabled the following report in December 2002:

Competition in the Public Interest: Large Bank Mergers in Canada

The Standing Committee on Finance presented in the House of Commons on March 27, 2003, the following report:

Report 3: Study on the Bank Mergers

The government's response to the recommendations made therein is as follows:

Response of the Government to Large Bank Mergers in Canada: Safeguarding the Public Interest for Canadians and Canadian Businesses, a Report of the House of Commons Standing Committee on Finance; and *Competition in the Public Interest: Large Bank Mergers in Canada, a Report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce*

The Standing Committee on Public Accounts presented in the House of Commons on April 10, 2003, the following report:

Report 12: Public Accounts of Canada 2001-2002

The government's response to the recommendations made therein can be found in the following document:

12th Report of the Standing Committee on Public Accounts (Public Accounts of Canada, 2001-2002)

The Standing Committee on Human Resources, Skills Development, Social Development and the Status of Persons with Disabilities presented to the House of Commons June 12, 2003, the following report:

Report 5, Listening to Canadians: A First View of the Future of the Canada Pension Plan (Disability) Program

The government's response to the recommendations made therein can be found in the following document:

Fifth report of the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities, "Listening to Canadians: A First View of the Future of the Canada Pension Plan Disability Program"

Section II: Performance Context

Mandate, Mission, and Strategic Outcomes

Mandate

The Department is committed to making a difference for Canadians by helping the government develop and implement economic, social, security, and financial sector policies and programs that foster strong and sustainable economic growth, emphasizing fiscal, economic, social, and security objectives.

The Department serves as the government's primary source of analysis and advice on the economic, fiscal, and tax implications of key government priorities. Its responsibilities include preparing the federal budget, developing tax and tariff policy and legislation, managing federal borrowing on financial markets, administering major transfers of federal funds to the provinces and territories, developing regulatory policy for the country's financial sector, and representing Canada within international financial institutions.

Mission

The Department's mission is to support the Minister of Finance and the Minister of State (if one has been appointed) by providing the best possible analysis and policy advice on economic, social, and financial issues; by implementing government decisions in a timely and efficient manner; and by communicating government decisions in the clearest way possible, within and outside government. Its mission is also to act as an effective conduit for the views of participants in the economy from all parts of Canada and to maintain high-quality support systems and development programs to carry out the Department's functions.

Strategic Outcomes

The Department's policies and programs are directed at creating a Canadian advantage in an uncertain world through the pursuit of the following four strategic outcomes:

A fiscal advantage for Canada — Canada's fiscal structure affects the conditions under which its economy operates. Thus, the Department's aim is to maintain a stable and enduring fiscal structure to help ensure that Canada is in the best position to capitalize on both domestic and global economic opportunities.

An economic advantage for Canada — The way economies operate and how jobs are created are in the midst of change. In order to succeed, Canada must not only advance new technologies but must also develop innovative ways of financing them in all sectors of the economy. The Department wants to ensure that the policies and programs adopted provide appropriate support for research and development, entrepreneurship, innovation, and risk taking. The Department also wants to ensure that its programs and policies

provide Canadians with the skills and knowledge necessary for the knowledge-based economy.

A social advantage for Canada — To better succeed in the knowledge-based economy, countries need highly skilled, innovative workers. The quality of communities, health care, education, the social safety net, and the equality of opportunity all contribute to the creation and maintenance of such a workforce. One of the Department's objectives therefore is to focus on key social programs and the values they represent to support and sustain Canadian society and, in turn, to bolster Canada's economic advantage.

A global advantage for Canada — Improving and sustaining our nation's living standards and quality of life in an increasingly competitive and integrated global economy continue to be key departmental objectives. This includes maintaining secure and open borders, working to strengthen global growth and stability, advancing Canada's trade and investment interests, and contributing to the government's implementation strategy for meeting its commitments under the Kyoto Protocol.

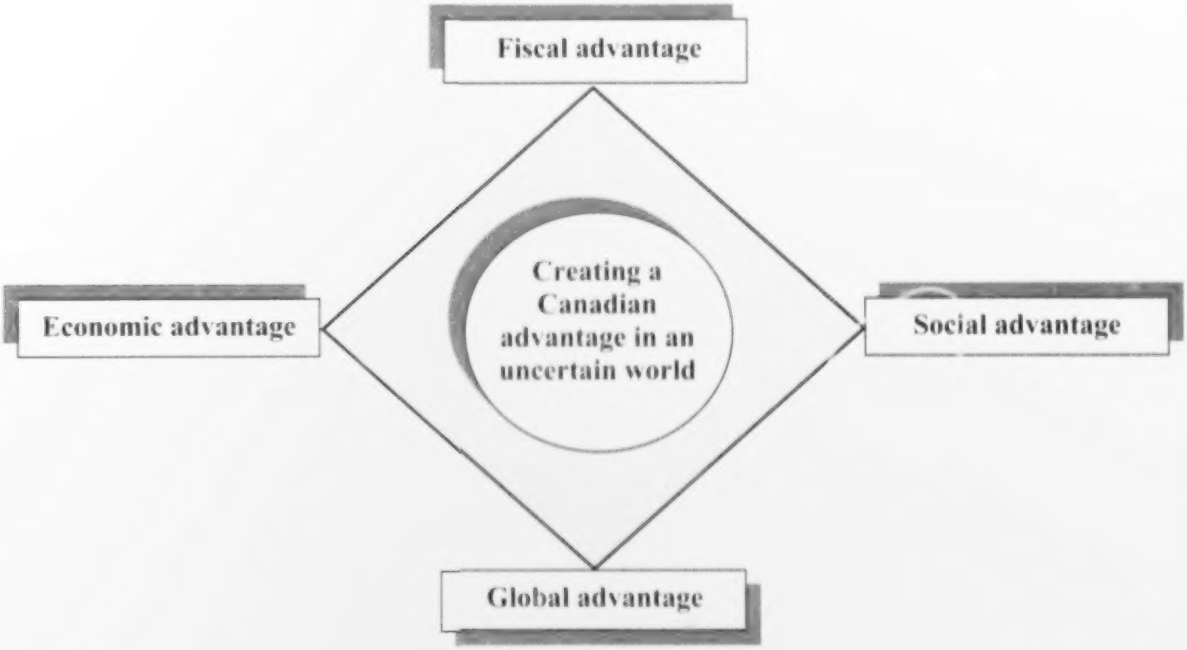

These four strategic outcomes — a fiscal advantage for Canada, an economic advantage for Canada, a social advantage for Canada, and a global advantage for Canada — are consistent with the following objectives set by the government in the 2002 Speech from the Throne (http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/sft.htm):

- put in place the health care system to meet the needs of Canadians today and in the future;
- help children and families break out of poverty and ensure all children have a good start in life;

- improve the life chances for Aboriginals;
- build a healthy environment and tackle the challenge of climate change;
- make Canada a magnet for talent and investment — a world leader in innovation and learning;
- build competitive cities and healthy communities;
- strengthen the partnership between government and citizens;
- protect the security of Canadians; and
- promote our interests and our values on the world stage.

Key Partners and Clients

Much of the work that the Department undertakes involves consultation and collaboration with partners in both the public and private sectors. Its primary partners include the following:

Departments, agencies, and Crown corporations — The Department plays an active role in encouraging co-ordination and harmony among all federal initiatives that affect the economy, the financial sector, and financial markets.

Provincial and territorial governments — The Department works toward improved co-operation on transfers, fiscal policy, taxation, financial sector regulation and supervision, and other issues of concern to all governments and works with the provinces and territories as the joint stewards of the Canada Pension Plan (CPP) to ensure that it remains financially secure and stable.

Financial market participants — The Department works with market participants to maintain a well-functioning market for Government of Canada securities and to ensure that investors in Canadian government debt are well-informed of financial and economic developments. It also works with capital market participants to help ensure liquid capital markets and market integrity.

International economic and financial community — The Department develops Canada's policy with respect to the World Bank, the International Monetary Fund (IMF), and the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD); negotiates double taxation treaties with Canada's treaty partners; and represents Canada in a broad range of official international forums, such as those of the G-7, G-20, Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC), and Western Hemisphere Finance Ministers (WHFM) groups.

The Department's clients include the following:

The government, Cabinet, and the Treasury Board — The Department provides analysis, advice, and recommendations regarding economic and financial affairs. It is also responsible for providing instructions for the drafting of legislation in these areas.

Parliament and parliamentary committees — The Department acts as the primary sponsor of bills on taxation and financial matters and steers them through the parliamentary process. The Department also provides support to the Minister in the fulfillment of his parliamentary responsibilities.

Financial institutions and markets — The Department ensures that the legislative and regulatory framework allows financial institutions to provide competitive services to clients and to compete effectively at home and abroad, empowers and protects consumers of financial services, and enables institutions to generate the financing necessary for Canadian businesses to grow and prosper.

The public and Canadian interest groups — The Department supports an expanded program of public information and consultation. This includes responding to requests for information and providing facts to Canadians on key economic, fiscal, and tax issues to facilitate wide participation in a more open, broad-based consultation process.

International trade community — The Department is responsible for Canada's import policy, including the *Customs Tariff*, trade remedy legislation, and trade in financial services, and it participates in international trade forums, such as the World Trade Organization (WTO), and in related negotiations as they concern trade, import policy, services, and investment issues.

Managing Risk

External Risk

The Department is involved in a broad range of issues and functions related to economic, security, and social policy development and implementation. Its activities are undertaken in the context of a rapidly changing, technology-driven global economy in which Canada faces increasing competition. The Department must also respond to economic uncertainties among Canada's major trading partners and must recognize the cyclical nature of the Canadian economy itself. These factors create additional pressures in the decision-making process. As well, the Department must also manage the financial risks associated with Canada's debt and the country's annual borrowing program.

The Department has long recognized the existence of all of these risk factors and has taken active steps to mitigate their effect on the development and implementation of public policy.

The Department holds extensive consultations not only within the federal government, but also with provincial governments, the private sector, and the Canadian public. It also participates in international meetings that serve as forums for exchanging views and ideas and forging consensus on measures to strengthen global economic growth, promote financial stability, and reduce poverty.

Internal Risk

Given the Department's active involvement in the government's policy, internal audit and legislative agenda, there has been a significant increase in demand for analysis and advice in such policy areas as taxation, financial sector regulation, social and trade issues, and economic development. Employee recruitment and retention, coupled with strong development and in-house learning opportunities, are crucial to ensuring that the Department can meet this challenge successfully.

The Department recognizes that its employees, and the culture and environment in which they work, are its most important assets. As such, it has developed and is implementing a Human Resources (HR) Plan with the objective of making the Department the workplace of choice within the federal Public Service. Launched in September 2000, the HR Plan has continued to evolve to meet the needs of the Department and its employees, who receive regular updates on initiatives outlined in the Plan. To reflect the growing importance of succession planning, a champion was named to further develop the succession planning process, and during the fall and winter of 2003–04 special emphasis was placed on identifying replacement capability at EX levels.

The Department has also continued to take action in the area of employee recruitment. Its success in setting a standard for innovative recruitment in the Public Service was recognized in December 2003 when the Department received the Head of the Public Service Award in the Valuing and Supporting People Category – a distinguished award shared among 41 colleagues who participated in the 2001–02 and 2002–03 university recruitment committees. Its success was further validated by an extension of the Department's delegated authority to conduct its own university recruitment.

In 2003–04, the Department again succeeded in achieving an acceptance rate in the range of 80 per cent of its offers to economists and policy analysts. A lower number of target recruits required adjustments to the process for efficiency, but did not deter broad participation in the campaign – notably from committee members, first-round recruiters, ambassadors, and hiring managers – nor the effort to seek out the "best and the brightest" across Canada. In total, the process resulted in 13 new hires: 10 economists and policy analysts and three tax legislation officers.

Resources

In 2003–04, the Department's expenditures amounted to $69.5 billion, including $35.9 billion under the Public Debt Program and $32.4 billion under the Federal-Provincial Transfers Program. The cost of running the Department, namely the payment of salaries and wages and the purchase of goods and services, was $82.8 million.

The Department's workforce totals 1,039[1] employees. Of this total, economists and policy analysts represent 32.7 per cent and managers 14.5 per cent. Among our population

- the average age is 41.4;
- 72.2 per cent have the capability of operating in both English and French;
- 50.3 per cent are women;
- 36.1 per cent have identified French as their first official language; and
- 9.6 per cent have identified themselves as belonging to a visible minority.

1. The Department of Finance Canada is in a unique position: the staff members of its Corporate Services Branch (CSB) are employees of the Department, but they provide services to the Treasury Board of Canada Secretariat (TBS) as well. As a result, in some instances the Department will report the resources of the Corporate Services Branch on a shared basis. Historical resource allocations were made using a 45 per cent and 55 per cent split between the Department and TBS respectively. Resource allocations for new initiatives are made based on the cost of the services provided to support these new initiatives. The financial information contained in the tables presented in Appendix C of this report reflects this allocation method. For the purpose of presenting a demographic profile of the Department of Finance Canada, however, all CSB employees are included.

Program, Business Line, and Organization Chart

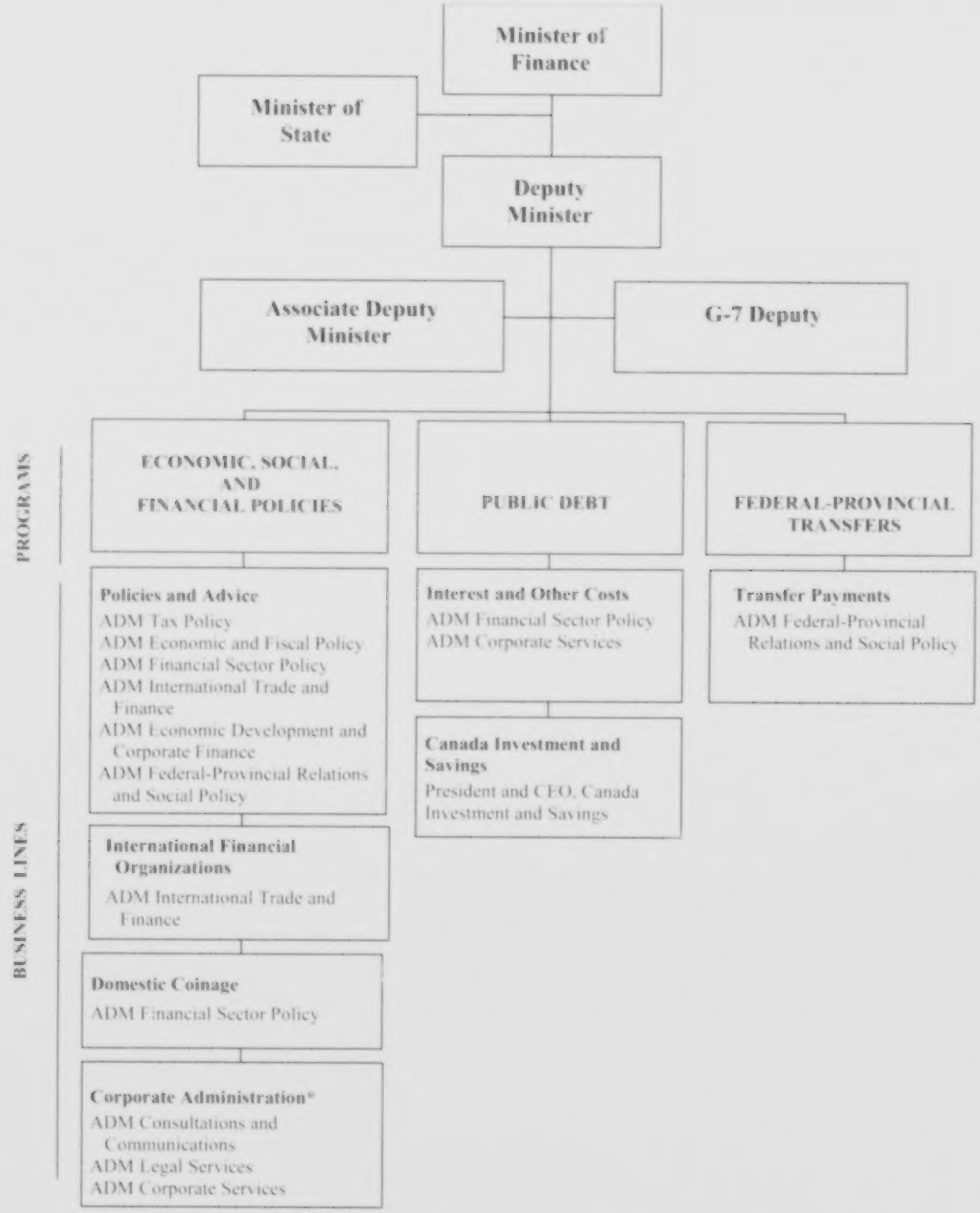

*This business line also includes departmental management.

This organizational structure shows the positions responsible for each of the Department's business lines. For further information on our programs and business lines, please see Appendix E.

Section III: Performance by Strategic Outcome

Performance Measurement and Reporting Framework

ACTIVITIES How the Department carries out its work	• Advises on economic, social, security, taxation and fiscal matters; develops policy options • Negotiates agreements and treaties • Delivers retail and wholesale debt programs; manages reserves and cash • Produces legislation and regulations • Represents Canada at international meetings and institutions • Consults with provinces and territories and various stakeholders • Provides transfer payments to provinces and territories
OUTPUTS The goods and services that the Department produces	• Information and advice to support the fiscal framework produced in accordance with professional standards and quality management systems (e.g., Fiscal Monitors and Annual Financial Report) • International agreements and communiqués on economic and fiscal policy issues • Negotiations and consultations undertaken in a fair, open, and transparent manner • Payments to provinces and territories • The annual federal budget and economic updates • Debt programs delivered transparently and efficiently • Legislation, regulations, and economic documents
IMMEDIATE OUTCOMES The Department's role is supported and maintained	• Clients and stakeholders view information and advice as relevant and useful • Issues of national or international scope are advanced in light of opinions and recommendations put forward
INTERMEDIATE OUTCOMES Economic and fiscal climate is improved	• Reduced national debt and debt costs • Low-inflation environment • A fairer, more efficient and competitive tax system • Altered target debt structure to lower future debt costs • Adjusted debt programs to maintain well-functioning markets • Increased level of research and development • Increased competition and security in the financial sector • Progress on international financial and economic reforms • Well-functioning capital markets • Efficient system of transfers to the provinces and territories • Increased assistance to Canadians in upgrading their skills • Better understanding abroad of Canada's trade and investment interests • Increased efforts to promote sustainable development
STRATEGIC OUTCOMES Fiscal, economic, social, and global advantages for Canada	• Canada is positioned to capitalize on domestic and global economic opportunities with a competitive macroeconomic and tax environment, innovation, and human and financial capital • Canadians have the skills and knowledge needed for the knowledge-based economy • Key social programs and the values they represent help to support and sustain Canadian society and to bolster Canada's economic advantage • Canada's trade and investment interests are advanced internationally

The above chart links the Department's outputs (i.e., the goods and services that it produces), to its strategic outcomes. This chart shows the difference that the Department of Finance Canada's efforts make for Canadians. More detailed performance information, as it pertains to each of the Department's strategic outcomes, is presented in the following sections.

A. A Fiscal Advantage for Canada

Objective

A sustainable fiscal structure to ensure that Canada is in the best position to capitalize on both domestic and global economic opportunities.

Maintaining a sustainable fiscal structure reduces the amount of money that the government must spend paying interest on its debt, which frees resources that can be used to address the priorities of Canadians. It reduces Canada's vulnerability to economic shocks outside our borders that drive up interest rates, and it will provide flexibility to the government in future years to address the pressures of an aging society.

Resources Used

Planned spending for 2003–04: $37,681.2 million

Actual expenditures for 2003–04: $36,018.4 million

(Includes both operating and statutory program expenditures; $35,985.3 million are statutory program expenditures of which $35,931.4 million is for costs under the Public Debt Program.)

Full-time equivalents (FTE): 297 notional allocation of FTEs

Key Partners

The Department works with the Bank of Canada (http://www.bankofcanada.ca/) to provide effective and efficient funds management services for the government. As fiscal agent for the government, the Bank of Canada provides treasury management services, conducts debt and foreign reserve management operations, and provides policy advice on funds management issues. The Department also works closely with the Canada Revenue Agency, which is responsible for the administration of federal taxes.

Management Practices

In preparing the fall Economic and Fiscal Update the Department of Finance Canada meets with the chief economists of the major chartered banks and four major private-sector economic forecasting firms to agree on a set of economic assumptions for planning purposes, which the four forecasting firms then use to develop input into the status quo fiscal projections of the budgetary balance for the current fiscal year.

In preparing the budget, the fiscal projections are updated by the Department of Finance Canada for the current fiscal year and for each of the next two years based on the results of the Department's most recent regular survey of 20 private-sector forecasters.

All of the update and budget information is available on the Department's Web site immediately upon release.

Performance Assessment

The Department's efforts were intended to promote a fiscal advantage for Canadians through the realization of the following priorities, as indicated in the *2003–04 Report on Plans and Priorities*:

- a prudent fiscal planning framework;
- a fair, efficient, and competitive tax system;
- a stable, low-cost debt structure and a well-functioning Government of Canada securities market; and
- an effective retail debt program.

Did the Department achieve the planned results?

A prudent fiscal planning framework

In the 2004 Budget, presented on March 23, 2004, the government confirmed its commitment to balanced budgets in 2004–05 and 2005–06. To ensure that these targets would be met, the government included an annual $3 billion contingency reserve and included economic prudence of $1 billion for each of the next two years. The budget also set an objective of reducing the federal debt-to-GDP ratio to 25 per cent within the next ten years.

To build on the information provided in the budget, intermediate fiscal results for fiscal year 2003–04 were released in the monthly Fiscal Monitor and final audited results for the fiscal year will be published in the Annual Financial Report of the Government of Canada in the fall (tentatively scheduled for October 2004).

Combined with the policy of targeting low inflation, maintaining a sustainable fiscal structure played an important role in supporting the Canadian economy when it was hit by a series of significant shocks in 2003 through lower interest rates. The following chart shows how interest rates have fallen to very low levels.

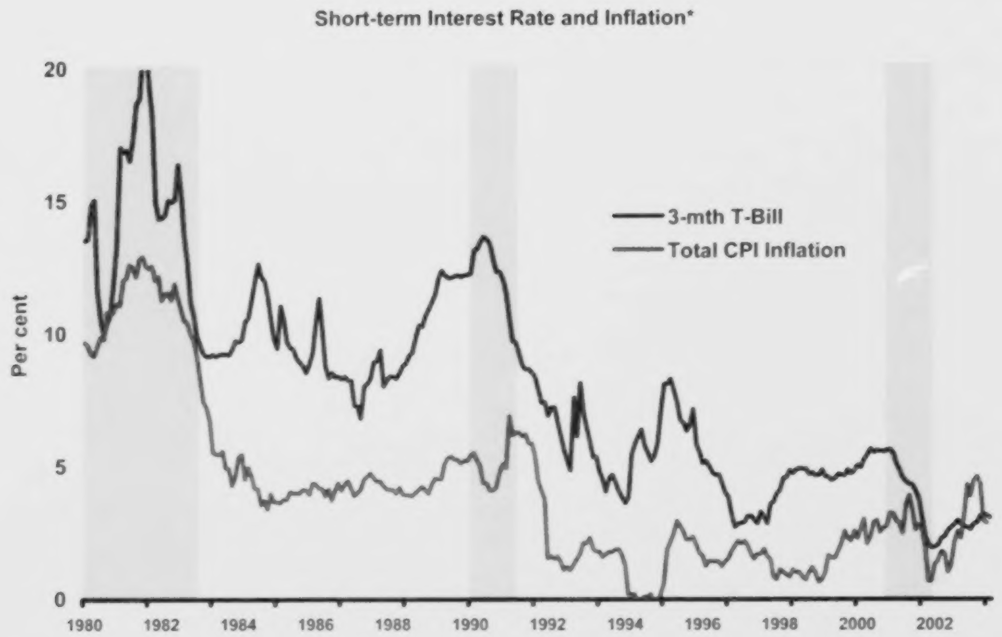

* Shaded areas denote cyclical slowdowns and recessions.

A fair, efficient, and competitive tax system

In 2003–04, the Department implemented a number of measures to improve the fairness, efficiency and competitiveness of the tax system. This included measures previously announced in Budget 2000, the 2000 Economic Statement and Budget Update, and Budget 2003 that were scheduled to take effect in 2003–04, as well as new measures announced in Budget 2004.

Implementing Previously Announced Measures

The $100 billion Five-Year Tax Reduction Plan announced in 2000 and subsequent budgets introduced a number of measures to improve the fairness, efficiency, and competitiveness of the tax system. The implementation of these measures continued in 2003–04.

For 2004 the tax bracket thresholds rose to $35,000, $70,000 and $113,804, respectively. These amounts went beyond indexation. Furthermore, on July 1, 2004, as set out in the plan, the income threshold at which the National Child Benefit (NCB) was fully phased out and the CCTB base benefit began to phase out increased to $35,000, and the phase-out rate of the CCTB base benefit was reduced to 4 per cent from 5 per cent (to 2 per cent from 2.5 per cent for families with one child).

Below is a comparison of what taxes would have been in 2004 without the tax reduction plan:

- a typical two-earner family of four with a combined income of $60,000 pays $1,984 less net federal income tax — a savings of about 35 per cent;
- a typical one-earner family of four with an income of $40,000 pays $2,003 less net federal income tax — a savings of about 60 per cent; and
- a typical single-parent with one child and an income of $25,000 receives additional net benefits of $1,139.

In addition, under the Tax Reduction Plan, the general rate of corporate income tax was lowered from 28 per cent in 2000 to 21 per cent in 2004 (from 23 per cent in 2003). Canada's average (federal/provincial) corporate tax rate, including capital taxes, is now 2.3 percentage points below the average U.S. (federal/state) rate.

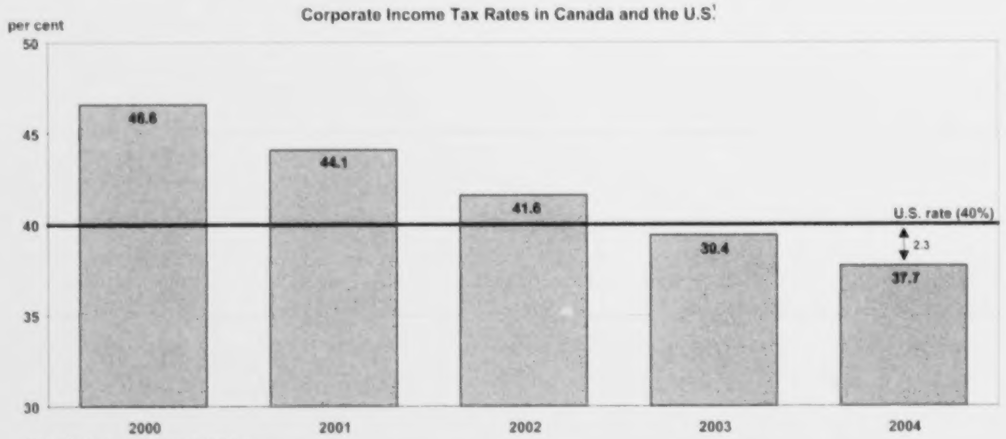

1) Includes capital tax equivalent.

Note: Businesses will benefit further from corporate tax reductions after 2004 as the federal government is phasing out the federal capital tax by 2008 and reducing the federal resource income tax rate to 21% over the same period, increasing the advantage to 3.4 percentage points

Budget 2003, building on the Five-year Tax Reduction Plan, provided additional support for families with children by increasing the National Child Benefit (NCB) supplement and introducing a new Child Disability Benefit (CDB). The NCB supplement was increased by $150 per year per child in July 2003, and will be increased by an additional $185 in July 2005, and another $185 in July 2006. The CDB took effect in July 2003 and began to be paid in March 2004, which included a retroactive payment for the period from July 2003 to March 2004.

Following an announcement in Budget 2003, the Technical Advisory Committee on Tax Measures for Persons with Disabilities was established in 2003 to advise the Minister of Finance and the Minister of National Revenue on ways to improve tax fairness for persons with disabilities and those who care for them. The Committee is scheduled to report in the fall of 2004.

Below is a comparison of what taxes would have been in 2004 without the tax reduction plan:

- a typical two-earner family of four with a combined income of $60,000 pays $1,984 less net federal income tax — a savings of about 35 per cent;
- a typical one-earner family of four with an income of $40,000 pays $2,003 less net federal income tax — a savings of about 60 per cent; and
- a typical single-parent with one child and an income of $25,000 receives additional net benefits of $1,139.

In addition, under the Tax Reduction Plan, the general rate of corporate income tax was lowered from 28 per cent in 2000 to 21 per cent in 2004 (from 23 per cent in 2003). Canada's average (federal/provincial) corporate tax rate, including capital taxes, is now 2.3 percentage points below the average U.S. (federal/state) rate.

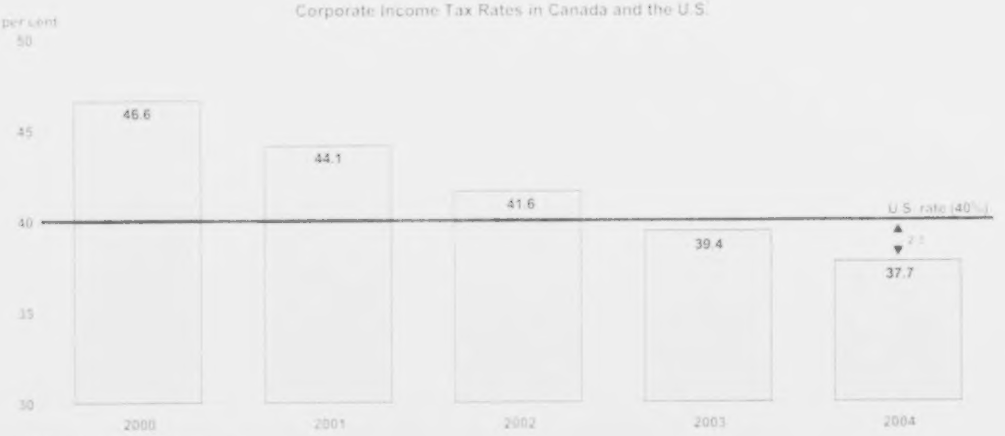

Budget 2003, building on the Five-year Tax Reduction Plan, provided additional support for families with children by increasing the National Child Benefit (NCB) supplement and introducing a new Child Disability Benefit (CDB). The NCB supplement was increased by $150 per year per child in July 2003, and will be increased by an additional $185 in July 2005, and another $185 in July 2006. The CDB took effect in July 2003 and began to be paid in March 2004, which included a retroactive payment for the period from July 2003 to March 2004.

Following an announcement in Budget 2003, the Technical Advisory Committee on Tax Measures for Persons with Disabilities was established in 2003 to advise the Minister of Finance and the Minister of National Revenue on ways to improve tax fairness for persons with disabilities and those who care for them. The Committee is scheduled to report in the fall of 2004.

To support savings and investment and to better meet the retirement savings needs of Canadians, including small business owners, Budget 2003 announced that the annual registered retirement savings plan (RRSP) contribution limit would be increased from $13,500 in 2002 to $18,000 by 2006. The limit for 2004 is $15,500. Corresponding increases apply to the benefit and contribution limits for registered pension plans (RPPs).

Budget 2003 also provided for an extension of the 21 per cent general corporate income tax rate to the resource sector over a five-year period, while also making improvements to the tax structure for this sector. The new tax structure will be simpler, foster competitiveness and will promote the efficient development of Canada's resource base.

Budget 2003 strengthened the Canadian advantage for investment by promoting entrepreneurship and small business through a number of tax changes, including an increase in the small business deduction limit (the amount of income that is eligible for the 12 per cent small business rate) to $300,000 over four years. In addition, the *Budget Implementation Act, 2003* legislated the elimination of the federal capital tax over five years, eliminating it for smaller corporations as early as 2004 and for all corporations by 2008.

The Department continues to administer the Tax Collection Agreements. Under these Agreements, the government administers personal income taxes for all provinces and territories, except Quebec, and corporate income taxes for all provinces and territories except Quebec, Ontario, and Alberta. Payments to provinces and territories under the Agreements are made in accordance with the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act* and regulations.

Since 1997, the government has expressed its willingness to put into effect taxation arrangements with interested First Nations. The Department administers taxation agreements under which ten First Nations levy a tax on sales on their reserves of fuel, tobacco products, and alcoholic beverages. As well, eight First Nations have entered into personal income tax collection and sharing agreements, which are administered by the Department. In 2003, the government introduced legislation to provide the authority to interested First Nations to levy on their lands a First Nations Goods and Services Tax that is fully harmonized with the Federal Goods and Services Tax. Recently the government concluded Tax Administration Agreements with eight First Nations to impose a First Nations Goods and Services Tax on their lands. These Agreements will also be administered by the Department.

New Measures in 2003–04

Budget 2004, tabled in the House of Commons on March 23, 2004, proposed additional tax relief for persons with disabilities, caregivers and Canadians pursuing lifelong learning.

Budget 2004 acted on an early proposal of the Technical Advisory Committee on Tax Measures for Persons with Disabilities to reduce barriers to employment and education by creating a disability supports deduction. As a result of this deduction, income used to

pay for disability supports incurred for employment or education will not be taxed and will not affect income-tested benefits.

Budget 2004 also increased tax fairness for caregivers by allowing them to claim more of the disability-related and medical expenses they incur on behalf of dependants.

To facilitate the pursuit of job-related lifelong learning, Budget 2004 also proposed to allow students to claim the education tax credit for education related to current employment, when the costs are not reimbursed by the employers.

More effective tax rules for registered charities were also announced in Budget 2004. In response to the report of the Joint Regulatory Table of the Voluntary Sector Initiative, the government announced a new compliance regime, a more accessible appeals regime, and more transparency and accessibility to information. In addition, the government proposed a number of improvements to the disbursement quota rules to give charities greater flexibility to manage the gifts they receive, and to ensure that an appropriate proportion of charities' tax-assisted gifts and assets are devoted to charitable programs and services.

Budget 2004 proposed tax relief for members of the Canadian Forces and police forces who are deployed on high-risk international missions. Beginning in January 2004, these employees will not be taxed on their base salary while serving on these missions to the extent that it does not exceed the maximum rate of pay (approximately $6,000 per month) earned by a non-commissioned member of the Canadian Forces.

Budget 2004 also builds on the Canadian tax advantage for investment established under the Five-Year Tax Reduction Plan and the 2003 Budget. Budget 2004 contains the following proposals to improve the competitiveness of the tax system:

- increasing the capital cost allowance (CCA) rate applying to computer equipment from 30 to 45 per cent and increasing the CCA rate applying to broadband, Internet and other data network infrastructure equipment from 20 to 30 per cent;
- accelerating the increase in the small business deduction limit by providing access to the full $300,000 limit by 2005 rather than 2006;
- improving access to scientific research and experimental development (SR&ED) tax assistance by ensuring that small businesses that conduct SR&ED and raise funding from common investors not acting as a group have full access to the enhanced 35 per cent refundable SR&ED investment tax credit; and
- extending the non-capital loss carry-forward period of all taxpayers to 10 years.

The 2004 budget also proposed a number of changes designed to improve the fairness of the income tax system. These include the introduction of a statutory prohibition on the deductibility for tax purposes of fines and penalties, the clarification of the application of the *Income Tax Act's* general anti-avoidance rule to income tax treaties, restrictions on the deductibility of patronage dividends by corporations other than co-operatives and credit unions, and rules to constrain the recognition of unused charitable donation deductions by a corporation where its control has changed hands.

In addition, Budget 2004 proposed to limit investment by pension funds in business income trusts and to apply a new withholding tax on certain distributions of Canadian mutual funds to non-resident investors. The proposals to limit investment by pension funds in business income trusts were suspended in May 2004 to allow for further consultations with stakeholders.

Significant actions taken during 2003–04, outside the context of the 2004 budget exercise, included the announcement of income tax modifications, as follows:

- limiting the tax benefits of charitable donations made under tax shelter and other arrangements;
- seeking to clarify the rules governing the deductibility of interest and other expenses for income tax purposes;
- proposing changes relating to the taxation of income of non-resident trusts and foreign investment entities;
- tightening the rules affecting the income tax treatment of amounts received or receivable by a taxpayer for granting a restrictive covenant;
- setting out explicit rules dealing with the limitation period applying to the collection of federal tax debts.

A stable, low-cost debt structure and a well-functioning Government of Canada securities market

To keep borrowing costs low, debt strategy operations and initiatives continued to focus on maintaining diversified sources of funding and a well-functioning market for Government of Canada securities. The Department's efforts in this area resulted in the following:

- continuation of the orderly adjustment of the fixed to floating ratio to the 2007–08 target of 60 per cent;
- the successful execution of regular, pre-announced government bond and treasury bill auctions in key maturity sectors of the wholesale market;
- active bond buyback operations to support the liquidity of Government of Canada bond issues; and
- improved transparency on debt program issues through expanded use of communications tools, including market consultations, departmental publications on debt management, and notices on the Bank of Canada's Web site.

Performance in the market for government securities is measured by the results of auctions in the primary market, and the level of liquidity and trading in the secondary market. The *Debt Management Report* (http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-e.html) was expanded in 2003–04 to include a section dedicated to debt, cash and reserves management measures.

An effective retail debt program

The government is assessing the Retail Debt Program in the context of a much improved fiscal situation and a broader array of investment opportunities for Canadians. The option of eliminating the Canada Savings Bond Program is not on the table as part of this review. The government is looking to update and improve its retail debt strategy, not to end Canada Savings Bonds. As part of the review, the consulting firm Cap Gemini Ernst and Young (CGEY) was hired to assess the performance of the program and make recommendations on strategic options for the future. The CGEY report is one element of the overall review of the Retail Debt Program. The report's conclusions are being assessed, as well as the views of Canadians on updating the Canada Savings Bonds Program.

While the program was being reviewed, 2003-04 saw continued innovation and cost reduction:

- Building on work to develop full on-line services to payroll customers, www.mybonds.gc.ca was launched in April 2003. The site exceeded objectives with nearly one in three participants registering for on-line redemptions and balance enquiries in the first year.
- A pilot initiative offered holders of Canada Savings Bonds Series 46 an automatic 10-year term extension upon maturity of this series. This initiative improved convenience for customers and increased retention from 46 per cent to 65 per cent.
- A new product, the Canada Investment Bond, was offered on a pilot basis through investment dealers. The pilot provided an opportunity to test the delivery of a non-certificated product through a new distribution portal using Canadian Depository Services. While this pilot will not be continued in 2004–05, lessons learned will guide future product development.
- Overall program expenditures were reduced for the fourth consecutive year, resulting in a 22 per cent decline in operational costs from 2000 to 2004.
- Annual post-campaign communication research showed positive results for the 2003–04 advertising campaign, with record high levels of recall for the Canada Savings Bonds television ads.

More information is available through the *2003–04 Canada Investment and Savings Annual Report* available at www.csb.gc.ca.

B. An Economic Advantage for Canada

Objective

To create a more productive, innovative, and competitive Canada through policies and programs that provide appropriate support for research and development (R&D), entrepreneurship, innovation, and risk taking and to ensure that Canadians have the skills and knowledge necessary for the knowledge-based economy.

This includes making progress on the government's goals to encourage investment by ensuring that Canada has a modern and efficient securities regulatory system and improving the integrity and efficiency of Canada's capital markets. It also includes improving the policy framework for investments to boost research and innovation as well as for measures to promote entrepreneurship. Improving the tax system to enhance incentives to work, save, and invest is also part of this strategic outcome.

Resources Used

Planned spending for 2003–04: $20.5 million

Actual expenditures for 2003–04: $23.8 million

FTEs: 205 notional allocation of FTEs

Key Partners

- Officials from the Department of Finance Canada regularly correspond and meet with organizations, groups, and individuals from all sectors of Canadian society, including other levels of government, private industry, and the non-profit sector to discuss their views, concerns, and proposals regarding Canada's economic policies and objectives.

- Officials from the Department of Finance Canada maintain regular contact with officials from the other central agencies—the Privy Council Office and the Treasury Board of Canada Secretariat—to exchange information, views, and recommendations on important economic issues.

- Officials from the Department of Finance Canada maintain regular contact with officials at Industry Canada, Human Resources and Skills Development Canada, and other departments and agencies to ensure that the programs, initiatives, and projects they undertake are both efficient and effective and are consistent with the government's overall economic objectives.

- Officials from the Department of Finance Canada work closely with officials from the Canada Revenue Agency to ensure that tax measures are being administered as intended and to learn of any issues that might require legislative remedies.

- The Department works in collaboration with other regulatory agencies, such as the Office of the Superintendent of Financial Institutions, the Financial Consumer

Agency of Canada, the Canada Deposit Insurance Corporation, and the Bank of Canada to assure the safety, soundness, and competitiveness of the financial sector, while also ensuring that consumers of financial services are adequately protected.

Management Practices

The Department has contributed to the Government On-Line initiative by making use of Internet technologies to enhance the effectiveness and transparency of its public consultations. Specific examples include the consultation process on co-operative banks and the consultation on corporate governance for financial institutions.

Performance Assessment

The Department's efforts were intended to promote an economic advantage for Canada through the realization of the following priorities:

- support for research and development;
- ensure that corporate governance standards for Canadian corporations continue to be among the strongest in the world;
- a leading-edge financial services sector that is internationally competitive, safe and sound, and responsive to business and consumer needs and financial markets that meet the needs of issuers and providers of capital;
- programs that facilitate the adaptation of all sectors to the knowledge-based economy; and,
- a tax system that promotes jobs, growth, entrepreneurship, and innovation.

Did the Department achieve the planned results?

Support for research and development

In every budget since fiscal balance was restored, the government has made key investments to increase Canada's performance in research and science and technology (S&T). In total, the government's expenditures on S&T are estimated at $8.6 billion in 2003–04, the highest level ever. Budget 2004 invested an incremental $325 million in 2003–04 and the next two years in support of research and innovation. Major initiatives included the following:

- investment of $60 million in Genome Canada for health genomics;
- a $90-million-per-year increase in funding for Canada's three federal granting councils, beginning in 2004–05; and
- a $20 million-per-year increase in funding for the indirect costs associated with federally sponsored research through the granting councils beginning in 2004–05.

In addition, Canada's scientific research and experimental development (SR&ED) tax incentive program to promote spending on R&D is one of the most advantageous systems in the industrialized world. Investment tax credits are provided to qualifying current and capital expenditures at a general rate of 20 per cent and an enhanced rate of 35 per cent for smaller Canadian-controlled private corporations.

Canada's R&D investments as a percentage of gross domestic product stood at 1.84 per cent in 2003, a slight decline from 1.87 per cent the previous year but up significantly from 1.66 per cent in 1997. The decline in 2003 is linked to business R&D investments, which have not recovered from a fall in 2002, particularly in the research-intensive high-technology sector. Both the federal government and the higher-education sector continued to increase their investments in R&D in 2003 and are expected to continue doing so in future years. It can be anticipated that as private sector capital and research investments recover, the upward trend in Canada's R&D investments as a share of GDP will resume.

Canada placed 13th in the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) in this regard in 2001, the last year for which comparable international data exists. Canada's movement from 15th to 13th place reflects, in part, data revisions by Canada and other nations. The ultimate goal is to move to 5th in rank order by 2010.

Improve the policy framework for the commercialization of research

As part of its significant recent investments in R&D, the government has supported the ability of universities and research hospitals to engage in knowledge transformation and commercialization. For example, Budget 2004 committed the federal granting councils to triple their annual investments in programs directly supporting commercialization over the next three years. The budget also set aside $50 million over five years, starting in 2004–05, for a pilot competitive fund for proposals designed to improve the capacity for commercialization in Canada's higher education sector. In addition, Budget 2004 set aside $25 million over five years for a pilot program to encourage the commercialization of research conducted in non-regulatory federal laboratories, similar to the approach being taken for university-based research.

The commercialization performance of universities is generally measured by licensing, start-up companies, and revenues generated. While Canadian universities continue to receive less income from their commercialization investments than US institutions, they are increasingly allocating resources to commercialization activities and incorporating technology transfer goals to their strategic plans. As a result, Canadian universities have been steadily improving their performance in these areas in recent years. The licensing revenues generated by Canadian institutions fell from $64.5 million in 2001 to $51.5 million in 2002, but are still up considerably from $35.5 million in 2000. Canadian institutions now hold upwards of 738 income-yielding licences or options and created 49 start-up companies in 2002.

The Federal Partners in Technology Transfer (FPTT) Initiative links 17 science-based departments and agencies actively engaged in the transfer and commercialization of the knowledge produced in government laboratories. In 2001–02, nearly three-quarters of FPTT member departments were engaged in the negotiation of agreements involving intellectual property rights to discoveries generated in their labs, over 60 per cent were managing Crown copyrights and nearly 40 per cent were assisting in the creation of spin-off ventures.

Ensure that corporate governance standards for Canadian corporations continue to be among the strongest in the world

Progress has been made in promoting sound corporate governance and disclosure practices in Canada. In September 2003, the Department published a document summarizing actions to date. (http://www.fin.gc.ca/toce/2003/fostering_e.html)

The Department brought attention to the progress being made as a result of Budget 2004 (http://www.fin.gc.ca/budget04/bp/bpc4ce.htm), noting that governments, regulators, and industry have undertaken initiatives to strengthen the framework for corporate governance and financial reporting for public companies. The Department has been recognized as having played a strong role in promoting corporate governance reforms.

The Department of Finance released a consultation paper on Canadian financial institution governance in January 2003. The paper sets out proposals to update the technical aspects of the governance framework in the statutes dealing with financial institutions, including the governance framework for policyholders. The period for submissions closed on March 31, 2003. The Department reviewed the submissions received and is now finalizing policy positions and determining how the issues relate to the broader corporate governance objectives.

A leading-edge financial services sector that is internationally competitive, safe and sound, and responsive to business and consumer needs and financial markets that meet the needs of issuers and providers of capital

Implementation of the policy framework for the financial services sector

Pursuant to the passage of Bill C-8 in the fall of 2001, about 140 regulations were steered through the regulatory process and passed by March 31, 2004. This was achieved through effective coordination, preparation and review of the regulations with the Department of Justice and the Privy Council Office, as well as with consultations with outside stakeholders. The Department will continue preparation and review work in the 2004–05 fiscal year for the last few outstanding regulations.

Competitive regulatory framework for Canada's financial institutions

In June 2003 the government released its response to the House and Senate Committee reports regarding bank mergers and the public interest. The response document posed a number of policy questions relating to competition and consolidation in the financial

services sector in Canada. The consultation period closed at the end of December 2003. The submissions received have been reviewed and the Department is working on the formulation of policy statements, with a view to releasing them in 2004.

Prior to budget 2004, the government began assessing how to improve the efficiency and effectiveness of the delivery of regulations related to federal financial services. In budget 2004, the government announced that it would be seeking views on how best to address any overlap in prudential, administrative and corporate services functions between the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Canada Deposit Insurance Corporation, with a view to introducing any changes before the end of 2004.

Development of improved securities regulation

The report from the Wise Persons' Committee was released by the Minister on December 17, 2003. (http://www.fin.gc.ca/news03/03-064e.html) It called upon Canadian governments to collaborate in the establishment of a single Canadian securities regulator and a single Canadian securities law. The report's recommendations have received broad support from securities market participants and Canadian business. The report has mobilized opinion and focused discussions among provincial governments on options for improving securities regulation in Canada. The government accepted the Committee's conclusions in the 2004 Budget.

Develop a supportive environment for financing Canadian companies

In April and May of 2003, a series of seven capital markets roundtables was conducted across the country. These roundtables were organized with the objective of enabling the federal government to gather the views from a broad range of capital market players (e.g. issuers, suppliers of capital, intermediaries, venture capital firms) on current and future challenges facing Canada's capital markets, including developing a supportive environment for financing Canadian companies.

Pursuant to the roundtables, in Budget 2004, the government introduced the following measures to stimulate venture capital activity:

- The Business Development Bank of Canada (BDC) and the Farm Credit Corporation (FCC) will receive an extra $200 million and $20 million respectively for investments in specific seed-stage and venture capital initiatives. Together, BDC and FCC have established targeted venture capital operations totalling $400 million as at March 2004.

- Small businesses not acting as a group that conduct scientific research and experimental development (SR&ED) and raise funding from common investors (like venture capital investors) will be allowed to have full access to the enhanced SR&ED tax credit.

The government is continuing to monitor developments in both early stage and mid-market financing and is keeping the dialogue open with industry players. The goal remains to be one of the top three industrial countries for venture capital investment (per capita) and to match the US in initial public offering dollars raised (per capita) by 2010.

Programs that facilitate the adaptation of all sectors to the knowledge-based economy

As part of its significant recent investments in R&D, the government has supported the ability of Canadian firms to develop and adopt new technologies. For example, Budget 2004 provided an additional $5 million per year to the Industrial Research Assistance Program to strengthen its support for the regional innovation and commercialization strategies. Through Budget 2004, the government also committed to purchasing $250 million of Business Development Bank of Canada (BDC) common shares to increase the amount of early-stage and late-stage venture capital available for innovative Canadian companies. Of this, $100 million is for pre-seed and seed investment, $100 million is to support the creation of specialized venture capital funds, and $50 million is to invest directly in innovative start-up and early-stage companies. In addition, Budget 2004 invested $20 million in Farm Credit Canada to provide venture capital financing for the agricultural and agri-food sector.

Evidence that the private sector is innovating and adopting new technologies is usually measured through indicators such as business R&D activity, capital formation, and patenting activity. Canada's absolute performance in these areas has increased over the past decade, and recent indicators (post-2000) suggest that Canada's performance relative to its foreign counterparts has improved as well. Canadian business expenditures on R&D as a percentage of gross domestic product (GDP) have increased steadily over the past decade, rising from half of the OECD average to close to 70 per cent. Canadian capital investment as a percentage of GDP has also improved dramatically since 1995, rising from one of the lowest levels among the G-7 to near the top. Over the past ten years, from 1993 to 2002, Statistics Canada indicates that the real value of the Canadian capital stock has increased by 30 per cent to $2.4 trillion. The growth in the machinery and equipment component has been particularly strong, rising by 67 per cent. Overall, this rapid rate of investment growth suggests that Canadian businesses are adopting new technologies and innovations at a rapid rate.

In addition to investments to encourage greater adoption of new technologies by the private sector, the government has made direct, substantial investments in telecommunications infrastructure. These cumulative investments in broadband connections for rural and remote communities and in computer equipment for schools and community access sites have contributed toward Canada being one of the most connected nations in the world. Budget 2004 provided for $51 million in 2004–05 and 2005–06 to support these objectives. Combined with Canada's relatively low telecommunications access costs, domestic businesses have a clear competitive advantage over their foreign competitors.

A tax system that promotes jobs, growth, entrepreneurship, and innovation

The government's Five-Year Tax Reduction Plan established a tax advantage for investment in Canada as a fundamental component of a strategy to foster a strong and productive economy, primarily by lowering the general rate of corporate income tax from 28 per cent in 2000 to 21 per cent in 2004.

The 2003 budget built on this plan by extending the 21 per cent rate to the resource sector while improving the tax structure. Bill C-48, which implemented these changes, was passed in November 2003. As a result of the actions taken in 2000 and 2003, rates were lowered so that firms in all sectors pay the same statutory rate of tax.

In addition, the *Budget Implementation Act, 2003* legislated the elimination of the federal capital tax over five years, phasing it out for smaller corporations as early as 2004 and for all corporations by 2008.

Budget 2004 further supports entrepreneurship and small business through a number of proposed tax changes, including the following:

- accelerating the increase in the small business deduction limit (the amount of income that is eligible for the 12 per cent small business rate) by providing access to the full $300,000 limit by 2005 rather than 2006;
- improving access to scientific research and experimental development (SR&ED) tax assistance for small business by ensuring that small businesses that conduct SR&ED and raise funding from common investors not acting as a group have full access to the enhanced 35 per cent refundable SR&ED investment tax credit;
- extending the non-capital loss carry-forward period of all taxpayers to 10 years.

Budget 2004 also recognized the importance of information and communications technology equipment in improving productivity by increasing the capital cost allowance (CCA) rate applying to computer equipment from 30 to 45 per cent and increasing the CCA rate applying to broadband, Internet, and other data network infrastructure equipment from 20 to 30 per cent.

C. A Social Advantage for Canada

Departmental Role

To focus on key social programs and the values they represent in order to support and sustain Canadian society and bolster Canada's economic advantage.

The Department addresses a wide range of governmental priorities, which include strengthening the health care system and providing greater support for Canadian children and families as well as support for Canadians to upgrade their skills and learning.

Resources Used

Planned spending for 2003–04: $28,260.9 million

Actual expenditures for 2003–04: $32,372.0 million

(Includes both operating and statutory program expenditures; $32,358.1 million is for transfer payments under the Federal-Provincial Transfers Program.)

FTEs: 123 notional allocation of FTEs

Key Partners

The Department works in close collaboration with other departments that have programs and policies that contribute to the social advantage for Canada (e.g. Human Resources and Skills Development Canada, Social Development Canada, Health Canada, Canadian Heritage, and the Department of Justice Canada). The Department also works closely with the Canada Revenue Agency, which is responsible for the administration of federal taxes. The Department also works with provincial and territorial finance and treasury departments to ensure efficient transfers and, as joint stewards of the Canada Pension Plan (CPP), to ensure that the CPP remains financially secure and stable.

Management Practices

- Efforts to communicate with Canadians, including government Web sites, both to consult with the public on and to inform the public of various matters (e.g. http://www.fin.gc.ca/access/fedprove.html for information on provincial and territorial transfers and http://www.fin.gc.ca/access/sociale.html for information on social issues).

- Consultations across the Department and with other government departments, as well as ongoing work with provincial and territorial finance and treasury departments to ensure efficient transfers and to ensure the financial security and stability of the CPP.

Performance Assessment

The Department's efforts were intended to promote a social advantage for Canada through the realization of the following priorities:

- support for the continuing renewal of the Canadian health care system;
- transfer programs to the provinces and territories;
- support for Canadians to upgrade their skills and learning;
- sustainability of the Canada Pension Plan (CPP);
- increase support for families with children; and
- review of the Employment Insurance premium rate-setting mechanism.

Did the Department achieve the planned results?

Support for the continuing renewal of the Canadian health care system

To build on the 2000 and 2003 Accords, the government confirmed an additional $2 billion for the provinces and territories for health, bringing to $36.8 billion the funding provided under the February 2003 First Ministers' Accord on Health Care Renewal. Most of this funding is being provided to provinces and territories through increased transfers, with $5.3 billion allocated to meet other commitments, notably increased funding for federal health programs for First Nations and Inuit, the creation of a compassionate care benefit under employment insurance, support for research hospitals, and improved health care technology and pharmaceuticals management.

Furthermore, in line with the government's commitment in the 2003 Accord to be more accountable to Canadians, effective April 1, 2004, the Canada Health Transfer (CHT), supporting provincial and territorial health programs, and the Canada Social Transfer (CST), supporting post-secondary education and social programs, including early childhood development and early learning and child care services replaced the Canada Health and Social Transfer (CHST).

As well, the government established a new Canada Public Health Agency as a focal point for disease control and emergency response. Immediate funding of $665 million was provided in 2003–04 and over the following two years to improve Canada's readiness to deal with public health emergencies. In addition $400 million was provided to provinces and territories in 2003–04 and over the following three years to support a national immunization strategy and to assist in enhancing their public health capacities.

Canada Health Infoway was also provided with $100 million in 2003–04 to allow provinces and territories to invest in software and hardware with the goal of assessing, developing and implementing a high-quality, real-time public health surveillance system, with a particular focus on infectious disease monitoring and including the integration of current disease-based surveillance systems.

Growing Support for Health and Social Programs
CHST/CHT/CST and Health Reform Transfer

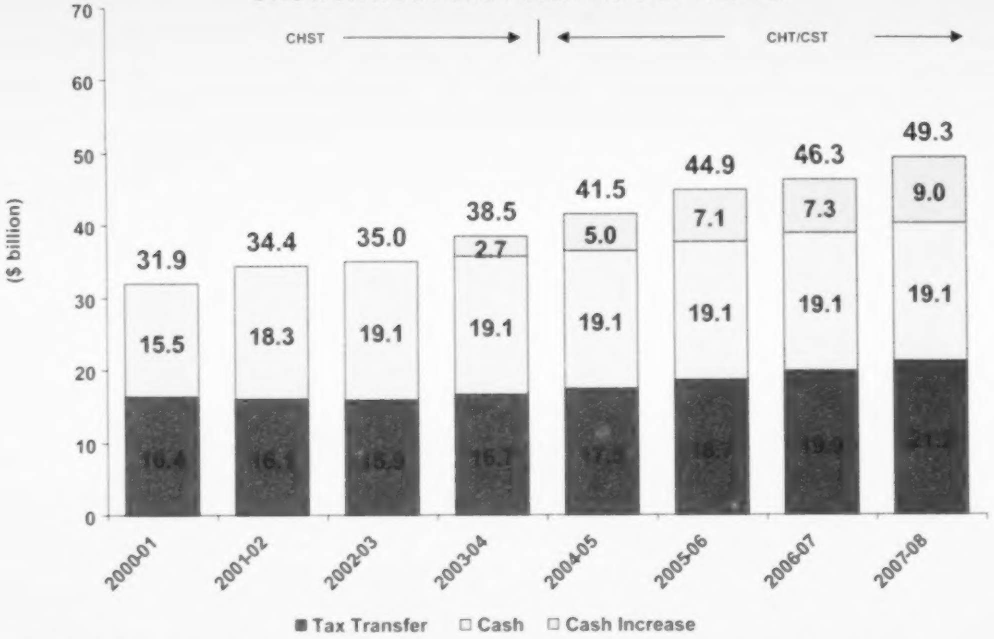

Note: Cash increases include CHST base increases for health, early childhood development and early learning and childcare, 2003 and 2004 CHST Supplements and the Health Reform Transfer. Tax transfer data is based on February 2004 estimates. Totals may not add due to rounding.

The above graph shows the growth in CHST/CHT/CST cash and tax points, as well as the new Health Reform Transfer (HRT), since 2000–01, building on the $21.1 billion increase in federal support for health and early childhood development over five years announced in the 2000 Health Accord. The cash increase reflects transfer increases resulting from the 2003 Accord on Health Care Renewal ($30 billion through CHST/CHT/CST and the HRT), including the additional $2 billion CHST supplement for health confirmed in 2004. Also included is incremental funding for early learning and childcare of approximately $1.05 billion through the CHST and the CST ($900 million over five years as announced in Budget 2003 and an additional $75 million annually in 2004–05 and 2005–06 as announced in Budget 2004). (Investments supporting the September 2004 Action Plan to Strengthen Health Care, $41.3 billion over 10 years, are not included as they take place after March 31, 2004.)

Growing Support for Health and Social Programs
CHST/CHT/CST and Health Reform Transfer

Transfer programs to the provinces and territories

Budget 2004 confirmed measures to renew the Equalization Program for five years, from 2004–05 to 2008–09. Receiving provinces are expected to receive $50 billion in payments over this period. As part of this renewal, the 2004 Budget proposed that changes be made to maintain the integrity of the program and improve its operation. These changes will provide more stable and predictable equalization payments and more accurate measurements of fiscal capacity in certain tax bases. Together with transitional funding, they are expected to provide an estimated $1.5 billion to provinces in additional funding over the next five years. Legislation (Bill C-30) to enact measures contained in Budget 2004 was tabled on March 23, 2004 and came into effect on May 14, 2004.

The Department also held extensive discussions with territorial governments during 2003–04 to discuss renewal of the Territorial Formula Financing Agreements. As a result, in Budget 2004, the federal government committed to provide an additional $210 million over five years through TFF in support of territorial investments in priority areas, including health and economic development. Budget 2004 also committed $90 million over five years in support of a Northern Strategy. Work continues in this area.

The Department continues to administer the transfer programs in an efficient manner. Payments to provinces and territories were calculated and paid in accordance with the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act* and regulations. The administration of the transfer programs met the requirements of the Auditor General of Canada.

In total, nearly $48 billion is provided in 2003–04 to provinces and territories to support them in providing health, social, and other programs (including the value of tax point transfers and prior year adjustments).

Additional information is available at http://www.fin.gc.ca/access/fedprove.html.

Support for Canadians to upgrade their skills and learning

During 2003–04, the Department worked on a number of fronts to promote the development of a highly-skilled and innovative workforce. Often working with Human Resources and Skills Development Canada (formerly Human Resources Development Canada) and Industry Canada, the Department has contributed to the development and implementation of policies, in collaboration with provinces, territories and other stakeholders, that

- help Canadians upgrade their skills and acquire new ones;
- ensure that Canada's learning systems meet current and future needs; and
- ensure that there is an adequate supply of skilled workers.

Specifically in Budget 2004, the government committed $137 million over two years to ease the transition to post-secondary education for students from low-income families and students with disabilities and to enhance the Canada Student Loans Program as well as $65 million over two years to encourage lifelong learning. During 2003–04, the Department participated in the establishment of the Canadian Council on Learning, which has the mandate to improve the quality of information on Canada's education and learning system.

Budget 2004 proposed two measures to assist low- and middle-income families to save towards their children's future post-secondary education.

- Budget 2004 introduced the Canada Learning Bond (CLB) designed to kick-start education savings for children in low-income families. The CLB will provide up to $2,000 of education savings by age 16 for children born in 2004 or later in families entitled to the National Child Benefit supplement.

- The Budget also proposed that, starting in 2005, the Canada Education Savings Grant (CESG) program would be enhanced to strengthen assistance for low- and middle-income families that wish to save for their children's post-secondary education.

Moreover, to facilitate the pursuit of job-related lifelong learning, Budget 2004 also proposed to allow students to claim the education tax credit for education related to current employment, when the costs are not reimbursed by the employers.

Sustainability of the Canada Pension Plan (CPP)

In 2003–04, the Department began consultations with the provinces to set the parameters of the 2004–06 triennial financial review of the Plan by federal and provincial finance ministers.

Bill C-3, *An Act to amend the Canada Pension Plan and the Canada Pension Plan Investment Board Act*, received Royal Assent on April 3, 2003, and came into force on April 1, 2004. All remaining CPP assets currently managed by the Government of Canada are being transferred to the CPP Investment Board over a three-year period ending April 30, 2007. The assets include a cash operating balance and a portfolio of long-term, mostly provincially issued, bonds. At March 31, 2004, the total estimated market value of these assets was $37.7 billion.

The operating balance, comprising about $7.5 billion as at March 31, 2004, will be transferred to the CPP Investment Board in twelve equal monthly payments to begin in September 2004. The bond portfolio (totalling $30.2 billion) will be transferred over a three-year period beginning May 1, 2004.

The CPP Investment Board is expected to improve the investment performance of the assets by managing them within a diversified portfolio of higher-earning market investments in a similar fashion to other large public pension plans in Canada.

Increase support for families with children

Changes to the Canada Child Tax Benefit (CCTB) announced in 2000 under the $100 billion Five-Year Tax Reduction Plan have been legislated and will take full effect in July 2004.

Budget 2003, building on the Five-Year Tax Reduction Plan, provided additional support for families with children by increasing the National Child Benefit (NCB) supplement and introducing a new Child Disability Benefit (CDB). The NCB supplement was increased by $150 in July 2003, and will be increased by $185 in July 2005, and by another $185 in July 2006. The CDB took effect in July 2003 and began to be paid in March 2004 (including a retroactive payment for the July 2003 to March 2004 period).

Review of the Employment Insurance premium rate-setting mechanism

In 2003–04 the Department, in co-operation with Human Resources and Skills Development Canada, continued to conduct a review leading to a new rate-setting mechanism for the Employment Insurance (EI) premium. The consultations launched in Budget 2003 were completed and a summary was made available on the Department's Web site (www.fin.gc.ca). The results of the consultations are being reviewed. Budget 2004 reiterated the government's commitment to put in place a new rate-setting mechanism and provided the Governor in Council the authority to set, in the fall of 2004, the rate for 2005 if necessary.

D. A Global Advantage for Canada

Departmental Role

To enhance the standard of living of Canadians by promoting a free trading system in which Canada's open economy, which is heavily dependent on trade, can thrive; seeking more secure, open, and efficient borders; supporting the government's commitment to a healthy environment; encouraging international policy actions that promote stronger global growth; and encouraging global financial stability.

This role is mainly accomplished through our participation in multilateral, regional, bilateral negotiations and forums and our membership in international financial and trade organizations.

Resources Used

Planned spending for 2003–04: $1,317.9 million

Actual expenditures for 2003–04: $592.5 million

(Includes both operating and statutory program expenditures; $568.9 million are statutory program expenditures composed of budgetary and non-budgetary items.)

FTEs: 209 notional allocation of FTEs

Key Partners

- Other government departments and agencies: Foreign Affairs Canada (FAC), International Trade Canada (ITCan), Privy Council Office (PCO), Bank of Canada, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC), Canada Border Services Agency (CBSA), Industry Canada, Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC), Canadian International Development Agency (CIDA), Export Development Canada (EDC) and the Treasury Board of Canada Secretariat.
- International organizations and groups: G-7, G-10, G-20, IMF, World Bank, WTO
- Contacts with finance ministries and government officials in other countries; officials from private sector and nongovernmental organizations; Finance Canada officers posted abroad.

Management Practices

- Consultations across the department and with other government departments, foreign governments, private sector and nongovernmental organizations, and other stakeholders.
- Continued efforts to reach out to Canadians, including through government Web sites, both to consult with the public and to inform the public on various matters.

Performance Assessment

The Department's efforts were intended to promote a global advantage for Canada through the realization of the following priorities:

- more efficient and secure borders;
- ensure that Canada's financial system is secure and meets international standards for combatting financial abuses and terrorist financing activities;
- promote reforms to increase global growth and financial stability;
- a stronger international trading system and enhanced security of access for Canadian exports in major foreign markets;
- contribute to the government's implementation strategy for meeting commitments under the Kyoto Protocol; and
- support opportunities for Canadian trade and investment.

Did the Department achieve the planned results?

More efficient and secure borders

Budget 2001 provided $7.5 billion in multi-year funding to strengthen security and improve border infrastructure. Budget 2003 provided additional funds of $75 million over two years for the security contingency reserve as a further response to security needs.

Budget 2004 provided an additional $605 million over five years to the security contingency reserve to address security priorities, including border protection. As indicated in Budget 2004, the government has taken important measures to secure Canada's borders since the 2001 and 2003 budgets, including the implementation of the Canada-U.S. Smart Border Action Plan.

The Air Travellers Security Charge (ATSC) took effect on April 1, 2002, to fund expenditures on enhanced air travel security. Further to the latest review of the charge, Budget 2004 proposes a rate reduction in the ATSC from $14 to $12 per round-trip for domestic flights, $12 to $10 for transborder flights and $24 to $20 for other international flights, effective April 1, 2004. The ATSC will continue to be reviewed over time to ensure that revenues are in line with the costs of enhanced security. The Auditor General will audit revenue from the charge and expenditures for the enhanced air travel security system. The results of the Auditor General's audit will be considered in future reviews of the ATSC.

Ensure that Canada's financial system is secure and meets international standards for combatting financial abuses and terrorist financing activities

Canada, like other members of the Financial Action Task Force on Money Laundering (FATF), is in the process of implementing the recently revised international standards on anti-money laundering. The FATF is expected to conduct a comprehensive evaluation of Canada's progress in late 2006. Canada also continues to actively participate in FATF's ongoing discussions of international anti-money laundering and anti-terrorist financing standards.

Promote reforms to increase global growth and financial stability

To meet this objective, the Department continues to work within the IMF, the World Bank, the G-7 and other international groups to improve the international financial architecture, including developing a better framework for the prevention and resolution of international financial crises. This work has paid off over the past year in several ways, including the following: the World Bank Executive Board endorsed proposals to increase the range of documents routinely released to the public; the IMF has had considerable success in promoting the use of collective action clauses in sovereign bond contracts. (Collective action clauses, which are now becoming more common in new sovereign bond issues, will help to facilitate sovereign debt restructurings.)

The Department cooperated with Canada's G-7 partners and other members of the Paris Club to arrive at a new approach to resolving debt problems in the Paris Club. This new approach was endorsed by G-8 leaders at the Evian Summit in June 2003 and seeks to ensure lasting exits from debt problems by basing treatments on an explicit analysis of debt sustainability.

The Department is also participating in a number of ongoing initiatives including

- chairing a G-10 working group that is examining the financial position of the IMF;
- working with our G-7 partners on a strategic review of the international financial institutions in order to evaluate their effectiveness in meeting their mandates, with a particular emphasis on improving their accountability and their focus on results; and
- examining within the G-20 a range of initiatives that may help promote global financial stability, such as a Code of Conduct governing relations between creditors and borrowers.

With respect to reforms more specifically focussed on promoting poverty reduction, the Department continues to work with the G-7 and the broader international community on a variety of ongoing initiatives. In the past year, these have included

- preparation and coordination of a G-7 Finance Working Paper on Aid Effectiveness, agreed to by Finance Ministers and released in Deauville, in May 2003, which sets out a broad agenda to improve the impact of development assistance;
- developing a new country-led, enhanced surveillance mechanism at the IMF to allow countries to move away from IMF borrowing programs while at the same time send a signal to markets regarding their commitment to reform. Canada's initiative has won support at the Executive Board and by the G-7, and will be piloted in 2004–05;
- working within the Executive Boards of the IMF, World Bank, and the G-7 towards a new operational framework for assessing debt sustainability. This framework, which Canada is actively promoting, advocates a shift towards preventive action for dealing with debt problems that could turn into crises. At the same time, the Department is working to ensure that the existing debt strategy, namely the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative, is being implemented effectively.

The Department also put forward legislation to extend the General Preferential Tariff (GPT) and the Least-developed Country Tariff (LDCT) for an additional ten years. This action shows Canada's continued commitment to encouraging economic growth in the developing world.

A stronger international trading system and enhanced security of access for Canadian exports in major foreign markets

In collaboration with other concerned departments, particularly International Trade Canada, the Department continued to participate in efforts over the past year to advance Canadian interests in a number of trade fora, particularly the multilateral trade negotiations in the WTO. Despite the failure of the WTO's Cancùn Trade Ministerial in the fall of 2003, the Department continued to work towards building consensus on trade negotiating frameworks in key areas of the negotiations such as non-agricultural market access that would allow the advancement of the WTO negotiations. The Department worked with Canadian stakeholders to advance Canadian negotiating positions in several areas falling within its area of responsibility (e.g. tariffs, trade remedies, subsidy disciplines and financial services). Little progress can be reported on the negotiations of the Free Trade Area of the Americas (FTAA) where considerable differences remain among participating countries.

The Department also actively participated in the negotiations for two free trade agreements – one with four Central American countries and the other with Singapore; however, neither agreement was concluded as some key issues remain unresolved.

In co-operation with International Trade Canada, Industry Canada and the Canadian steel industry, the Department was instrumental in helping establish the North American Steel Trade Committee to provide a forum to discuss steel trade matters and arrive at common positions on steel issues that will be debated at various international fora such as at the OECD. The committee held its inaugural meeting in early 2004 in Mexico City. The Department has also led negotiations at the OECD aimed at curbing global steel subsidies.

Finally, the Department has actively contributed to the elaboration of Canadian pleadings in WTO and NAFTA litigations to promote Canada's interests in a number of dispute settlement cases, including softwood lumber and wheat.

Contribute to the government's implementation strategy for meeting commitments under the Kyoto Protocol

Budget 2003 provided funding of $2 billion over five years for climate change measures, including $250 million for Sustainable Development Technology Canada (SDTC) and $50 million for the Canadian Foundation for Climate and Atmospheric Sciences in 2003–04. In August 2003, the government announced details on the spending of $1 billion of the remaining $1.7 billion (the final $700 million will be allocated in future years). The initiatives announced included incentives and programs to help Canadians make their homes and transportation and purchasing choices more energy-efficient; help for business and industry to reduce emissions; investments towards the development of new technologies; funding for partnerships with provinces and territories; and assistance for Aboriginal peoples and northern communities.

Budget 2004 provided an additional $200 million to SDTC, increasing its total funding level to $550 million. The Budget also broadened its mandate to include support for clean water and soil technologies. As well, the government announced that it will invest $800 million of the proceeds from its planned sale of its Petro Canada shares over five years (between 2006 and 2011) in support of environmental technologies, as new opportunities emerge and priorities are identified.

Finance officials also participated in bilateral and multilateral discussions with other departments on the design of a potential greenhouse gas emissions trading system aimed at achieving reductions from Canada's largest emitters in a cost-effective manner.

The Department continued to monitor and consult on climate change-related tax issues. For instance, the Department continued to review proposals to extend eligibility for accelerated tax depreciation under Class 43.1 to new technologies. This class is designed to encourage investment in certain assets that produce energy from alternative or renewable sources or through the efficient use of fossil fuels.

Support opportunities for Canadian trade and investment

- The Department has responded positively and in a timely manner to several requests for lowering Canadian tariff rates on a wide range of manufacturing inputs with a view to assisting Canadian manufacturers become more competitive in the domestic and world markets. As a result, these tariffs were reduced or eliminated.

- The Department developed with International Trade Canada a new Foreign Investment Protection Agreement (FIPA). The new FIPA model will serve as the basis for a renewed FIPA program. FIPAs provide legal protection for Canadian investors abroad. The new FIPA model is available at http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/what_fipa-en.asp.

- The Department is working with the Board and senior management of Export Development Canada on options to strengthen the role of commercial markets and increase choice in financial services for Canadian exporters.

Appendix A: Major Legislative and Regulatory Initiatives

The Department's performance on the legislative and regulatory initiatives listed below is indicated by successful passage of the legislation or regulation and through feedback and consultations with interested private and public sector parties.

Please note that the first two columns of the following table are taken directly from the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities*.

Legislation or Regulations	Planned Results 2003-04	Results Achieved
Legislation to implement changes to the income taxation of the resource sector announced in the 2003 budget.	These amendments to the *Income Tax Act* extend the 21 per cent general corporate tax rate to the resource sector over a five-year period, while making improvements to the tax structure for the sector.	Bill C-48, an Act to amend the *Income Tax Act* (natural resources) received Royal Assent on November 7, 2003. S.C. 2003, c. 28
Legislation to update the corporate governance provisions in the financial institutions statutes, taking into account the passage of Bill S-11 (amendments to the *Canada Business Corporations Act*) and recent developments in the corporate sector more broadly.	To be introduced in Parliament before the end of 2003–04.	The Department of Finance released a consultation paper on Canadian financial institution governance in January 2003. The paper sets out proposals to update the technical aspects of the governance framework in the financial institutions statutes, including the governance framework for policyholders. The period for submissions closed on March 31, 2003. The Department reviewed the submissions received and is finalizing policy positions, taking into account ongoing broader developments in corporate governance.

Legislation or Regulations	Planned Results 2003-04	Results Achieved
Customs Tariff — The Tariff contains a number of provisions that allow the government to respond, on an ongoing basis, to the competitive needs of Canadian industry and to enforce Canada's rights and meet its obligations in accordance with international agreements and arrangements to which Canada is a party.	Through the use of orders and regulations, the government will respond, as required, to the competitive needs of Canadian industry and enforce Canada's rights and meet its obligations under international agreements and arrangements.	The government has implemented, through Orders in Council, a number of tariff relief measures on a range of manufacturing inputs to enhance the competitive position of Canadian business.
Excise Tax Act and related regulations under Part IX of the Act (GST/HST) — Other amendments to the *Excise Tax Act* and regulations made under Part IX of the Act may be required from time to time to address emerging policy or technical issues.	*Excise Tax Act* and related regulations under Part IX of the Act (GST/HST) — Other amendments to the *Excise Tax Act* and regulations made under Part IX of the Act may be required from time to time to address emerging policy or technical issues.	Legislative proposals and explanatory notes relating to the *Excise Tax Act* were released throughout the year in respect of various measures, including the 100 per cent GST rebate for municipalities.
Equalization renewal	Legislation will be tabled and passed before the end of 2003–04 to implement new arrangements for the Equalization Program starting April 1, 2004.	Legislation was extended by one year in Bill C-18 (Royal Assent was received March 29, 2004). Renewal legislation was included in Budget 2004. Bill C-30 was introduced in Parliament in 2003–04.)
Implementation of tax treaties	In 2003, the government will introduce a bill to approve and implement new and amended income tax treaties between Canada and other countries.	An insufficient number of tax treaties were signed in 2003 to merit the tabling of a treaty bill in that year.

Legislation or Regulations	Planned Results 2003-04	Results Achieved
2003 income tax legislation	In 2003, the government will introduce a bill to implement income tax measures announced in the 2003 budget.	Legislation implementing the income tax measures announced in the 2003 Budget was included in the Budget Implementation Bill 2003. (See below.)
Budget Implementation Bill 2003 will implement measures arising from the 2003 Budget.	Legislation will be tabled in the spring of 2003.	The *Budget Implementation Act, 2003* received Royal Assent on June 19, 2003. S.C. 2003, c. 15
Act to Amend the Income Tax Act 2003	In 2003, the government will introduce a bill to implement a package of income tax technical measures that was released for consultation on December 20, 2002. It will also implement the 1999 Budget proposals relating the Non-resident Trusts and Foreign Investment entities.	A detailed Notice of Ways and Means Motion to implement the 1999 Budget proposals relating to Non-resident Trusts and Foreign Investment Entities was tabled in the House of Commons on October 30, 2003. Draft legislation to implement the package of income tax technical measures that was released for consultation on December 20, 2002, was re-released for consultation on February 27, 2004.
Act to Amend the Excise Act, 2001	Legislation to implement refinements to the new excise framework will be introduced in 2003.	Draft legislation to amend the *Excise Act, 2001* and related explanatory notes were released in June 2003.
Amendments to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*	Legislation to create a registration system for certain reporting entities currently subject to the Act will be introduced in 2003.	Work is ongoing to develop policy options to require the registration of money services businesses and foreign exchange dealers. Consultations with stakeholders have identified some issues that need to be addressed before proceeding.
Canadian Payments System Amendment Bill	Legislation to modernize the Canadian payments system will be introduced in 2003.	Due to the complexity of the issues that have been raised in consultations, work with the Canadian Payments Association on its National Cheque Imaging Project is still ongoing and consultations have been extended to ensure that issues are appropriately addressed. (See http://www.cdnpay.ca/news/standard.asp.)

Appendix B: Evaluations and Reviews

Long-Run Projections of the Tax Expenditure on Retirement Savings

Elimination of the Federal Capital Tax: Building on the Canadian Tax Advantage

Evaluation of the Bond Buyback Program

Governance Evaluation: Debt & Reserves Management

Retail Debt Program Review

Appendix C: Government-wide Initiatives

Modern Comptrollership

The Department completed the Modern Comptrollership Capacity Check in 2003–04. The action plan is under review by the executive committee. Actions have been taken to ensure that modern management practices were used and that the Department has completed reviews of the financial and human resource delegations, launched a redesign of the Corporate Management Reporting System, introduced internal service standards, implemented core training in finance and human resources, and promoted the Code of Values and Ethics for the Public Service through information sessions and the update of the departmental Web site. Senior management continues its strong support of improved human resources management practices.

Government On-Line (GOL)

The Government of Canada is committed to being the government most connected to its citizens, with Canadians able to access all government information and services on-line by 2005.

The Department's GOL vision, strategy, goals and service delivery as of October 31, 2001, are posted on the Department's Web site at http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/gol_e.html.

Sustainable Development Strategy

The *Auditor General Act* requires that each department prepare a sustainable development strategy (SDS) every three years, outlining goals and action plans for integrating sustainable development into departmental policies, programs, and operations. The Commissioner of the Environment and Sustainable Development monitors the implementation of these strategies through the Office of the Auditor General of Canada.

Strategic Outcomes

In February 2001, the Department's 2001–03 SDS was tabled in the House of Commons. It describes the Department's two key goals in sustainable development (SD), as follows:

1. ensuring intergenerational equity; and
2. more fully integrating economic, social, and environmental considerations and objectives into policy making.

Key Issues, Objectives, and Targets

To achieve these broad goals, the Department has developed an action plan based on four key SD issues, or themes, that correspond broadly with the Department's main policy and operational roles. The four key issues are as follows: building the future, integrating the economy and the environment, SD in the global economy, and greening operations. Within each key issue, a number of objectives and targeted action items have been identified. The Department's detailed action plan can be found at http://www.fin.gc.ca/toce/2001/sds2001e.html. The following describes some of the Department's main SD objectives and how they relate to the two broad SD goals:

Building the future: The Department's focus is mainly on ensuring intergenerational equity through improved fiscal health, strengthening Canada through the management of federal-provincial transfer programs, and implementing SD priorities through the federal budget process.

Integrating the economy and the environment: The Department has focused on broadening its analysis and knowledge base in the context of evaluating environmental and economic considerations relating to tax, spending, and other policies.

Sustainable development in the global economy: Consistent with the two broad SD goals, the Department's SDS also covers the links between environmental concerns, international competitiveness, and globalization of the world economy in the context of multilateral environmental agreements, trade agreements, and domestic and international financial institutions.

Greening operations: The Department is also concerned with improving the management of its day-to-day operations and raising awareness among employees of the environmental effect of their activities, both in the workplace and at home. In addition, the Department provides tools to support best practices, reducing the production of waste, and use of energy.

Performance Management

The Department has implemented a renewed management strategy for the SDS. This consists of a departmental SD champion, a core working group of officials with representatives from all branches, and documented reviews of SD progress and planning by a senior management committee.

Targets and Reporting

Implementation of the 2001–03 SDS began in the 2001–02 fiscal year. Further details on the progress achieved in fiscal years 2001–02, 2002–03, as well as 2003–04, are available on the Department's Web site at http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-e.html. The highlights of progress achieved in 2003–04 are summarized below:

Building the future

Budget 2004 confirmed that the Government of Canada expects a balanced budget or better in 2003–04 for the seventh consecutive year. The federal debt was reduced from 46.7 per cent of GDP in 2001–02 to 44.2 per cent in 2002–03. As well, the Five-Year Tax Reduction Plan has now been fully implemented, and by the end of 2004-05, taxes will have been reduced by a total of $100-billion.

Building on the 2000 and 2003 First Ministers' Accords, Budget 2003 provided additional transfer funding of $900 million over 5 years for early learning and childcare, and Budget 2004 provided an additional $75 million annually for 2004–05 and 2005–06, and confirmed the $2 billion CHST cash supplement for health. Consequently, in 2007–08, cash transfers to provinces and territories for health and social programs will reach $28.1 billion, reflecting annual average growth of 8 per cent over the five year period of the 2003 Accord. In addition, Royal Assent was given to replace the Canada Health and Social Transfer (CHST) with two separate transfers — the Canada Health Transfer (CHT) and the Canada Social Transfer (CST) which will increase accountability and transparency of federal transfers.

Budget 2003 provided funding of $2 billion over five years for climate change measures, and further details concerning $1 billion of this spending were announced on August 12, 2003. Budget 2004 provided other significant new investments in support of sustainable development, including $4 billion over ten years toward the clean-up of federal and shared-liability contaminated sites; an additional $200 million to Sustainable Development Technology Canada; and $800 million over the period from 2006 to 2011 to further support environmental technologies.

Integrating the economy and the environment

The Department continued to review proposals to extend eligibility for accelerated capital cost allowance under Class 43.1 to new technologies. This class is designed to encourage investment in certain assets that produce energy from alternative or renewable sources or through the efficient use of fossil fuels.

As announced in Budget 2003, Bill C-48 (enacted in November 2003) extended the 21 per cent general corporate tax rate to the resource sector over a five-year period, while making improvements to the tax structure for this sector. By eliminating the arbitrary resource allowance and providing a deduction for actual Crown royalties and mining taxes paid, these changes treat costs more consistently across resource projects, thereby promoting the efficient development of Canada's resource base.

The 2004 budget also proposed measures to ensure that fines and penalties imposed by law are not deductible for Canadian income tax purposes. It is generally recognized that allowing a deduction for a fine or penalty in respect of a particular act or omission diminishes the disincentive to engage in that activity. The new measures will ensure, for example, that a business cannot deduct a fine levied under an environmental protection law.

In relation to climate change, the Department conducted an analysis on the economic impact of curbing greenhouse gas emissions using an output-based permit trading system. A related working paper entitled *Contrôle des émissions de GES à l'aide d'un système de permis échangeables avec allocation basée sur la production : Une analyse en équilibre général dynamique* was prepared and posted on the Department's Web site. Finance officials also participated in discussions with other departments and key industry stakeholders on the design of a potential greenhouse gas emissions trading system to achieve reductions from Canada's largest emitters in a cost-effective manner.

Sustainable development in the global economy

The Department represented Canada at the G-7, World Bank and IMF meetings directed at strengthening the institutional capacity of developing countries, improving World Bank and IMF lending to promote ownership and effectiveness of country programs, and strengthening support for low income countries. The Department also contributed to analytical work in the G-20, specifically intended to strengthen the international financial system's ability to deal with remittances to developing countries.

The Department provided input through the Executive Directors at the World Bank and IMF to the Board discussions of country programs and strategies, including Country Assistance Strategies (CASs) and Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs). In preparing policy advice for these discussions, the Department considered a wide range of issues, such as governance, environment and health to help ensure these programs and strategies promote efficient, long-term sustainable development.

Finance officials also attended the 2003 UNEP FI Annual Global Roundtable Meeting on Finance and Sustainability in Tokyo and gave a presentation on Canada's Public Accountability Statement requirements for financial institutions in October 2003.

Greening operations

Baselines and benchmarks were established for energy efficiency awareness, duplex photocopying, the side-saddle garbage bin program and toxic substances. This builds upon the baselines and benchmarks already established for solid waste, energy use, and fleet management. The baselines and benchmarks are key to evaluating and advancing the Department's efforts to green its internal operations.

The Department promoted the Earth Day and Environment Week events in 2003–04. Event activities focussed on making employees aware of environmental issues and best practices they can adopt within the workplace. Employee participation was encouraged through events such as the commuter challenge, clothing and toy drives, an environmental trade fair and noon hour cycling workshops.

Linkages with the 2004–06 SDS

The two fundamental goals in sustainable development established in the Department's 2001–03 SDS continue to be the foundation for the 2004–06 SDS.

- Promoting intergenerational equity through effective fiscal management.
- Continually striving to more fully integrate economic, social and environmental considerations and objectives into policy making.

As most of the Department's activities have a long-term focus, the four key areas for action and a number of objectives from the 2001–03 SDS are also carried over into the 2004–06 SDS, although the associated activities vary from year to year in most cases. Many new objectives have been added to the 2004–06 SDS, and overall the Department's objectives and targets have become more specific. New objectives for 2004–06 include efforts to improve and raise awareness about Public Accountability Statement requirements for financial institutions, and further evaluation of research concerning environment-related tax measures (including the development of a framework setting out the general parameters and criteria that guide the Department in the assessment of proposals to use the tax system to achieve sustainable development objectives). A chart comparing the key issues and objectives between the 2001–03 and 2004–06 SDSs can be found in Annex II of the 2004–06 SDS, available at the following Web site: http://www.fin.gc.ca/toce/2004/sds2004e.html.

The Department will continue its progress with a new management structure for implementing its SDS commitments. The roles of the SD champion and the Sustainable Development Working Group will be maintained, and senior management will have further opportunity to provide coherent and strategic direction for the Department's yearly planned activities.

Appendix D: Financial Performance

Overview

This section provides a summary of the Department's financial performance, which is reported against three separate programs and eight business lines in accordance with the approved Planning, Reporting, and Accountability Structure.

The tables included in this section show a comparison of three amounts: Planned Spending, Total Authorities, and Actual. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year. "Total Authorities" includes Main, Supplementary, and other Estimate amounts approved by Parliament to reflect changing priorities and unforeseen events. "Actual" shows what was actually spent or revenues actually received.

The following financial tables present data for the Department:

1. Summary of Voted Appropriations
2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
4. Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines
5. Revenues: Respendable and Non-respendable Revenue
6. Statutory Payments
7. Transfer Payments
8. Loans, Investments, and Advances
9. Contingent Liabilities

Financial Tables

1. Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)

The following table shows the way Parliament votes resources to the Department, including voted appropriations and statutory authorities, summarized by budgetary and non-budgetary items and by program.

Vote		2003–04 Planned Spending[1]	2003–04 Total Authorities[2]	2003–04 Actual
	Economic, Social, and Financial Policies Program			
1	Program Expenditures	73.4	87.8	**82.8**
5	Grants and Contributions	700.0	686.8	**132.1**
16	Pursuant to section 29 of the *Financial Administration Act*, to authorize the Minister on behalf of Her Majesty in Right of Canada to guarantee to the holders of mortages insured by the Mortgage Insurance Company of Canada and GE Capital Mortgage Insurance Company (Canada) payment of not more than 90% of their net claims in event of the involvency or liquidation of the Mortgage Insurance Company of Canada and GE Capital Mortgage Insurance Company (Canada), subject to the limitation that the aggregate outstanding principal amount of all mortgages covered by the guarantee shall not exceed $100,000,000,000 at any time[3]	—	—	—
(S)	Minister of Finance — Salary and motor car allowance[4]	0.1	0.1	**0.1**
(S)	Payments to International Development Association	377.9	147.7	**147.7**
(S)	Payments to International Monetary Fund's Poverty Reduction and Growth Facility	12.5	83.1	—
(S)	Contributions to employee benefit plans	10.7	11.9	**11.9**
(S)	Purchase of Domestic Coinage	52.0	47.7	**47.7**
(S)	Payments pursuant to the *Halifax Relief Commission Pension Continuation Act*[5]	—	0.1	**0.1**
(S)	Payments of liabilities previously transferred to revenues	—	1.1	**1.1**
(S)	Court Awards[6]	—	0.1	**0.1**
(S)	Refunds of amounts credited to revenues in previous years	—	0.2	**0.2**
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus — Crown assets[7]	—	—	—
(S)	Net loss on exchange	—	516.6	**516.6**
(S)	Payments to depositors of Canadian Commercial Bank, CCB Mortgage Investment Corporation, and Northland Bank pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*	—	68.6	—
	Total Budgetary	**1,226.5**	**1,651.6**	**940.2**
L10	Issuance of Demand Notes to the International Development Association	—	230.1	**230.1**
(S)	Issuance of Loans to the International Monetary Fund's Poverty Reduction and Growth Facility	177.0	160.8	**41.8**
(S)	Advances for loans to, or purchase of preferred shares in, Petro-Canada Limited Pursuant to the *Petro-Canada Limited Act*	—	—	—

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. Planned Spending is the amount included in the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. Total Authorities: $15,505; Total Actual: $0.
4. Planned Spending: $66,946; Total Authorities: $70,905; Actual: $70,905. The figures in notes 3, 4, and 5 are in simple dollar amounts.
5. Planned Spending: $0; Total Authorities: $34,746; Actual: $34,746
6. Total Authorities: $18,092; Total Actual $18,092
7. Total Authorities: $12,067; Total Actual $0

1. Summary of Voted Appropriations *(continued)*

Financial Requirements by Authority ($ millions)

Vote		2003–04		
		Planned Spending	**Total Authorities**	**Actual**
(S)	Subscriptions for common shares of Petro-Canada Limited pursuant to the *Petro-Canada Limited Act*	—	—	—
(S)	Issuance of demand notes to the European Bank for Reconstruction and Development for supplementary subscriptions of shares and capital subscriptions (Gross)	16.7	9.8	**9.8**
(S)	Issuance of demand notes to the European Bank for Reconstruction and Development for supplementary subscriptions of shares (Gross)	11.4	7.1	**7.1**
(S)	Advances pursuant to section 13(1) of the *Financial Consumer Agency of Canada Act*	—	6.0	**6.0**
(S)	Payment to the Canadian Commercial Bank pursuant to the *Canadian Commercial Bank Financial Assistance Act*	—	2.0	—
	Total Non-budgetary	**205.1**	**413.9**	**294.9**
	Total Program	**1,431.5**	**2,065.4**	**1,235.1**
	Public Debt Program			
(S)	Interest and Other Costs	37,600.0	35,931.4	**35,931.4**
	Total Program	**37,600.0**	**35,931.4**	**35,931.4**
	Federal-Provincial Transfers Program			
15	Transfer Payments to the Territorial Governments	1,730.0	1,730.0	**1,792.1**
(S)	Statutory Subsidies	31.0	31.7	**31.7**
(S)	Fiscal Equalization	10,499.0	7,445.6	**7,445.6**
(S)	Canada Health and Social Transfer[8]	19,300.0	19,325.0	**19,325.0**
(S)	Payment to the 2003 Canada Health and Social Transfer Supplement Trust	—	4,500.0	**4,500.0**
(S)	Payment to the Diagnostic Medical Equipment Trust	—	1,500.0	**1,500.0**
(S)	Health Reform Transfer	—	1,000.0	**1,000.0**
(S)	Provincial Personal Income Tax Revenue Guarantee Program	—	58.3	**58.3**
(S)	Youth Allowances Recovery	(614.0)	(594.5)	**(594.5)**
(S)	Alternative Payments for Standing Programs	(2,697.0)	(2,700.1)	**(2,700.1)**
	Total Program	**28,249.0**	**32,296.0**	**32,358.1**
	Total Department	**67,280.5**	**70,292.8**	**69,524.6**

8. Amounts shown are the cash contributions authorized by Part V of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*. The following figures show the total federal contribution in respect of the Canada Health and Social Transfer (CHST) for 2003–04, including the notional allocation to that fiscal year of the $2.5 billion paid in June 2000 into the CHST trust fund of budget 2000 (CHST Supplement Trust 2000), the notional allocation to that fiscal year of the $2.5 billion paid in June 2003 into the Budget 2003 CHST Supplement Trust 2003, the entire $2 billion CHST supplement for health, and the equalized value of CHST tax points transferred to the provinces:

Cash Transfer	$19.3 billion
Plus: Trust Allocation (2000)	$ 0.5 billion
Plus: Trust Allocation (2003)	$ 0.5 billion
Plus: Trust Allocation (2004)	$ 2.0 billion
Plus: Equalized Tax Transfer	$16.7 billion
Total Cash and Tax Transfer (including Trusts)	$39.0 billion

2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Full–Time Equivalents (FTE)	Operating[1]	Grants, Contributions & Other Transfer Payments	Statutory Payments (Budgetary)	Loans, Investments & Advances (Non-budgetary)	Total Gross Expenditures	Less – Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Policies and Advice (planned spending)	532	51.9	—	—	—	51.9	0.6	51.3
Total Authorities	*549*	*60.5*	*0.0*	*0.1*		*60.5*	*0.6*	*59.9*
(Total Actual Spending)	**494**	**53.0**	**0.0**	**0.1**		**53.0**	***0.3***	**52.7**
Int'l Financial Organizations (planned spending)		—	700.0	390.4	205.1	1,295.4		1,295.4
Total Authorities		—	*686.8*	*230.8*	*407.8*	*1,325.4*		*1,325.4*
(Total Actual Spending)		—	**132.1**	**147.7**	**288.8**	**568.9**		**568.9**
Domestic Coinage (planned spending)				52.0		52.0		52.0
Total Authorities				*47.7*		*47.7*		*47.7*
(Total Actual Spending)				**47.7**		**47.7**		**47.7**
Corporate Administration (planned spending)	261	42.8				42.8	10.0	32.8
Total Authorities	*262*	*56.6*	*0.0*	*517.9*		*574.5*	*17.0*	*557.5*
(Total Actual Spending)	**340**	**53.3**	**0.0**	**517.9**		**571.2**	**11.7**	**559.5**
Special Projects (planned spending)				—	—	—		—
Total Authorities[2]				*68.7*	*6.0*	*74.7*		*74.7*
(Total Actual Spending)				—	**6.0**	**6.0**		**6.0**
Interest and Other Costs (planned spending)				37,479.0		37,479.0		37,479.0
Total Authorities				*35,822.4*		*35,822.4*		*35,822.4*
(Total Actual Spending)				**35,822.4**		**35,822.4**		**35,822.4**
Canada Investment & Savings (planned spending)				121.0		121.0		121.0
Total Authorities				*109.2*		*109.2*		*109.2*
(Total Actual Spending)				**109.2**		**109.2**		**109.2**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion) (planned spending)			1,730.0	26,519.0		28,249.0		28,249.0
Total Authorities			*1,730.0*	*30,566.0*		*32,296.0*		*32,296.0*
(Total Actual Spending)			**1,792.1**	**30,566.0**		**32,358.1**		**32,358.1**
Total (planned spending)	793	94.7	2,430.0	64,561.4	205.1	67,291.1	10.6	67,280.5
Total Authorities	*811*	*117.1*	*2,416.8*	*67,362.8*	*413.9*	*70,310.4*	*17.6*	*70,292.8*
(Total Actual Spending)	**834**	**106.6**	**1,924.2**	**67,211.0**	**294.9**	**69,536.6**	**12.0**	**69,524.6**
Other Rev. & Expenditures								
Non-Respendable Revenues								(107.8)
Total Authorities								—
Actuals[3]								**(4,926.7)**
Cost of Services Provided by Other Departments								13.0
Total Authorities								—
Actuals								**14.4**
Net Cost of the Program								67,185.7
Total Authorities								*70,292.8*
Actuals								**64,612.3**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown. Numbers in regular font denote planned expenditures or revenues for 2003–04 at the beginning of the year in the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities*. Numbers in *italics* denote total authorities for 2003–04 (Main and Supplementary Estimates and other authorities). Numbers in **bold** denote actual expenditures or revenues in 2003–04.

---

1. "Operating" includes capital expenditures, contributions to employee benefit plans, and the Minister's salary and car allowance.
2. "Total Authorities" consist of $68.6 million for payments to depositors pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*. "Actual" spending consists primarily of $6.0 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.
3. Revenues consist of Bank of Canada, Exchange Fund, and IMF profits, interest on short-term deposits, proceeds from sales of Domestic Coinage, gain on exchange, and other related revenue items.

3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

By Business Line ($ millions)

			2003–04		
Business Lines	**Actual 2001–02**	**Actual 2002–03**	**Planned Spending**[1]	**Total Authorities**[2]	**Total Actual Spending**
Policies and Advice	1,308.6	56.0	51.3	59.9	**52.7**
International Financial Organizations	826.0	1,393.0	1,295.4	1,325.4	**568.9**
Domestic Coinage	61.7	59.7	52.0	47.7	**47.7**
Corporate Administration[3]	34.3	42.1	32.8	39.6	**41.6**
Special Projects[4]	7.0	4.1	—	74.7	**6.0**
Interest and Other Costs	37,596.3	37,505.8	37,479.0	35,822.4	**35,822.4**
Canada Investment and Savings	138.7	113.9	121.0	109.2	**109.2**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	26,509.1	27,996.5	28,249.0	32,296.0	**32,358.1**
Total	**66,481.7**	**67,171.1**	**67,280.5**	**69,775.0**	**69,006.7**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. The "Total Authorities" and "Actuals" figures for 2003–04 exclude an amount of $212.0 million for statutory items, primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. These items were excluded from the total to allow for easier historical comparison; they were excluded from prior year calculations.
4. "Total Authorities" consist of $68.6 million for payments to depositors pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*, $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*, $6.0 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*. "Actual" spending consists primarily of $6.0 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.

4. Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines

a) Crosswalk with Planned Expenditures

Program→	Economic, Social, and Financial Policies				Public Debt		Fed.-Prov. Transfers	
	Operating Expenditures		Statutory Program Expenditures					
Business Line→ Strategic Outcomes↓	Policies and Advice	Corp. Admin	Int'L Financial Organiza-tions[1]	Domestic Coinage	Interest and Other Costs	Canada Investment & Savings	Transfer Payments	Total
	($ millions)							
Fiscal Advantage for Canada	17.8	11.4		52.0	37,479.0	121.0		**37,681.2**
Economic Advantage for Canada	12.0	8.5						**20.5**
Social Advantage for Canada	7.3	4.6					28,249.0	**28,260.9**
Global Advantage for Canada	14.2	8.3	1,295.4					**1,317.9**
Total	51.3	32.8	1,295.4	52.0	37,479.0	121.0	28,249.0	**67,280.5**

Note: Notional allocation of planned spending based on best estimate in the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.

1. Includes budgetary and non-budgetary (loans, investments, and advances) items.

4. Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines *(continued)*

b) Crosswalk with Actual Expenditures

Program →	Economic, Social, and Financial Policies					Public Debt		Fed.-Prov. Transfers	
	Operating Expenditures		Statutory Program Expenditures						
Business Line → / Strategic Outcomes ↓	Policies and Advice	Corp. Admin[1]	Special Projects[2]	Int'l. Financial Organiza-tions[3]	Domestic Coinage	Interest and Other Costs	Canada Investment & Savings	Transfer Payments	Total
($ millions)									
Fiscal Advantage for Canada	18.3	14.8	6.0		47.7	35,822.4	109.2		**36,018.4**
Economic Advantage for Canada	13.6	10.2							**23.8**
Social Advantage for Canada	7.7	6.2						32,358.1	**32,372.0**
Global Advantage for Canada	13.2	10.4		568.9					**592.5**
Total	52.7	41.6	6.0	568.9	47.7	35,822.4	109.2	32,358.1	**69,006.7**

Note: Notional allocation of actual spending based on best estimate.

1. Excludes $517.9 million for statutory items under the Corporate Administration business line. These items are primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues and are not attributable to specific strategic outcomes.
2. "Actual" spending consist primarily of $6.0 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.
3. Includes budgetary and non-budgetary (loans, investments, and advances) items.

5. Revenues: Respendable and Non-respendable Revenue

By Business Line ($ millions)

			2003–04		
	Actual 2001–02	**Actual 2002–03**	**Planned Revenues[1]**	**Total Authorities[2]**	**Actual**
Respendable Revenues					
Business Lines					
Corporate Administration	9.7	11.4	10.0	17.0	11.7
Policies and Advice	1.0	0.3	0.6	0.6	0.3
Total Respendable Revenues	**10.7**	**11.8**	**10.6**	**17.6**	**12.0**
Non-respendable Revenues					
Programs[3]					
Economic, Social, and Financial Policies Program[4]	4,985.9	5,830.3	107.8		4,922.1
Public Debt Program	3.5	2.6			4.5
Total Non-respendable Revenues	**4,989.4**	**5,832.9**	**107.8**	**0.0**	**4,926.7**
Total Revenues	**5,000.1**	**5,844.7**	**118.4**	**17.6**	**4,938.7**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. Non-respendable revenues are identified by program rather than by business line because most of these revenues are not specifically attributable to business lines.
4. These figures include Bank of Canada, Exchange Fund, and IMF profits, proceeds from sales of Domestic Coinage, gain on exchange, and other related revenue items.

6. Statutory Payments

By Business Line ($ millions)

			2003–04		
Business Lines	**Actual 2001–02**	**Actual 2002–03**	**Planned Spending[1]**	**Total Authorities[2]**	**Actual**
Budgetary					
Policies and Advice[3]	6.8	8.1	7.3	7.4	7.4
International Financial Organizations	276.8	442.6	390.4	230.8	147.7
Domestic Coinage	61.7	59.7	52.0	47.7	47.7
Corporate Administration[4]	2.9	6.1	3.4	4.5*	4.5**
Special Projects	–	0.1	–	68.6	
Interest and Other Costs	37,596.3	37,505.8	37,479.0	35,822.4	35,822.4
Canada Investment and Savings	138.7	113.9	121.0	109.2	109.2
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)					
Total Budgetary	25,191.9	26,352.6	26,519.0	30,566.0	30,566.0
Non-budgetary	63,275.1	64,488.9	64,572.1	66,856.6	66,704.9
International Financial Organizations	86.9	150.5	205.1	407.8	288.8
Special Projects	7.0	4.1	–	6.0	6.0
Total Non-budgetary	93.9	154.6	205.1	413.9	294.9
Total Statutory Payments	63,369.0	64,643.6	64,777.2	67,270.4	66,999.7

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

* To make historical comparison easier, Total Authorities exclude an amount of $517.9 million for statutory items, primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. Such statutory items were excluded from prior year calculations.

** To make historical comparison easier, Actual expenditures exclude an amount of $517.9 million for statutory items, primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. Such statutory items were excluded from prior year calculations.

---

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. Statutory payments are for contributions to employee benefit plans.
4. Statutory payments include contributions to employee benefit plans and the Minister's salary and car allowance.

7. Transfer Payments

By Business Line ($ millions)

			2003–04		
Business Lines	**Actual 2001–02**	**Actual 2002–03**	**Planned Spending[1]**	**Total Authorities[2]**	**Actual**
GRANTS					
Policies and Advice[3]	1,250.0				
International Financial Organizations	101.3	481.0	565.0		551.8
Total Grants	**1,351.3**	**481.0**	**565.0**		**551.8**
CONTRIBUTIONS					
Policies and Advice[4]					0.0
Corporate Administration[5]					0.0
International Financial Organizations	140.8	88.7	135.0		135.0
Total Contributions	**140.8**	**88.7**	**135.0**		**135.0**
OTHER TRANSFER PAYMENTS					
International Financial Organizations	276.8	442.6	390.4		230.8
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	26,509.1	27,996.5	28,249.0		32,296.0
Total Other Transfer Payments	**26,785.9**	**28,439.1**	**28,639.4**		**32,526.8**
Total Transfer Payments[6]	**28,278.0**	**29,008.8**	**29,339.4**		**33,213.6**

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. "Actual" spending in 2001–02 consists of the $1,250 million grant to the Canada Foundation for Innovation.
4. "Total Authorities" consists of $7,000 and "Actual" spending consists of $6,667 for contributions under the Research and Policy Initiatives Assistance program.
5. "Total Authorities" consists of $25,000 and "Actual" spending consists of $25,000 for contributions under the Research and Policy Initiatives Assistance program.
6. In Table 2, Transfer Payments are split between Column 4 (Grants, Contributions & Other Transfer Payments) and Column 5 (Statutory Payments).

8. Loans, Investments, and Advances

By Business Line ($ millions)

			2003–04		
Business Lines	**Actual 2001–02**	**Actual 2002–03**	**Planned Spending[1]**	**Total Authorities[2]**	**Actual**
International Financial Organizations	289.2	380.7	205.1	407.8	**288.8**
Special Projects	7.0	4.1		6.0	**6.0**
Total	**296.2**	**384.8**	**205.1**	**413.8**	**294.8**

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2003–04 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

9. Contingent Liabilities

($ millions)

List of Contingent Liabilities	**Amount of Contingent Liability**		
	March 31, 2002	**March 31, 2003**	**Current as at March 31, 2004**
Loan Guarantees	16,570.4	14,976.4	**13,361.6**
Claims, Pending, and Threatened Litigation	164.0	127.8	**127.0**
Total	**16,734.4**	**15,104.2**	**13,488.6**

Appendix E: Departmental Organization

The Department of Finance Canada operates under sections 14–16 of the *Financial Administration Act*, which provide the Minister with broad responsibility for "the management of the Consolidated Revenue Fund and the supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of Canada not by law assigned to the Treasury Board or to any other minister."

A. Departmental Structure and Lines of Business

Six policy branches supported by the Consultations and Communications Branch, Law Branch, and Corporate Services Branch deliver three programs: Economic, Social, and Financial Policies Program; Public Debt Program; and Federal-Provincial Transfers Program.

Business line objectives for the three departmental programs are presented below.

Economic, Social, and Financial Policies Program

Policies and advice business line

Objective: Appropriate policies and sound advice with respect to economic, social, and financial conditions and the government's agenda.

International financial organizations business line

Objective: Responsible administration of international financial obligations and subscriptions.

Domestic coinage business line

Objective: Payment of the production and distribution costs for domestic circulating coinage.

Corporate administration business line

Objective: Effective and efficient corporate administration.

Public Debt Program

Interest and other costs business line

Objective: The funding of interest and service costs of the public debt and of the issuing costs of wholesale debt, as necessary; the provision of stable, low-cost funding for the government; and the maintenance of a well-functioning market in Government of Canada securities.

Canada investment and savings business line

Objective: To deliver a vibrant, creative and cost-effective retail debt program that provides value to Canadians, contributes to a diversified investor base, and ensures that Canadians are aware of and have access to Government of Canada securities.

Federal-Provincial Transfers Program

Transfer payments business line

Objective: Transfer payments pursuant to statutes with respect to the CHST, equalization and other transfers and pursuant to agreements with respect to the Territorial Formula Financing program.

B. Human Resources

The Department's ongoing Human Resource Plan launched in September 2000, with the objective of making the Department the workplace of choice in the federal Public Service, continues to be a key element of the Department's strategy to invest in its people. Members of the Executive Committee serve as champions to provide leadership and strategic direction for Plan initiatives on the following fronts:

- performance management and employee review;
- corporate career development strategy;
- professional learning and networking;
- supportive working environment;
- awards and recognition;
- recruitment;
- official languages;
- physical work environment and technological tools;
- employment equity and respect in the workplace; and
- Town Hall meeting and departmental seminars.

To take stock of the Plan-related achievements, the Deputy Minister and the Executive Committee host a Town Hall meeting annually; the second Town Hall was held in September 2002, and the third took place in September 2003. This forum presents a significant opportunity for the Deputy Minister and the Executive Committee champions to be accountable for what was accomplished during the year and for employees to provide feedback.

Appendix F: Other Information

Contacts for Further Information and Web Sites

Home page: http://www.fin.gc.ca

E-mail messages for:

The Minister of Finance, the Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P.:
rgoodale@fin.gc.ca

Comments or questions regarding the information on the Department of Finance Canada Web site:

Consultations and Communications Branch
Department of Finance Canada
140 O'Connor Street
Ottawa ON K1A 0G5
Canada

Telephone: (613) 992-1573
E-mail: consltcomm@fin.gc.ca

Printed copies of Department of Finance Canada publications:

Distribution Centre
Department of Finance Canada
140 O'Connor Street
Ottawa ON K1A 0G5
Canada

Telephone: (613) 995-2855
Facsimile: (613) 996-0518

Legislation Relevant to the Department of Finance Canada

Air Travellers Security Charge Act	(S.C. 2002, c. 9)
Bank Act	(S.C. 1991, c. 46)
Bank of Canada Act	(R.S. 1985, c. B-2)
Bills of Exchange Act (with the exception of Part IV)	(R.S. 1985, c. B-4)
Bretton Woods and Related Agreements Act	(R.S. 1985, c. B-7)
Budget Implementation Acts (several with the same name)	
Canada Deposit Insurance Corporation Act	(R.S. 1985, c. C-3)
Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act	(S.C. 1987, c. 3)
Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act, Parts IV and V	(S.C. 1988, c. 28)
Canada Pension Plan (ss. 109 to 113 and 115)	(R.S. 1985, c. C-8)
Canada Pension Plan Investment Board Act	(S.C. 1997, c. 40)
Canadian International Trade Tribunal Act	(R.S. 1985, c. 47, 4th Supp.)
Canadian Payments Act	(R.S. 1985, c. C-21)
Cooperative Credit Associations Act	(S.C. 1991, c. 48)
Currency Act	(R.S. 1985, c. C-52)
Customs and Excise Offshore Application Act	(R.S. 1985, c. C-53)
Customs Tariff	(S.C. 1997, c. 36)
Depository Bills and Notes Act	(sc. 1998, C. 13)
European Bank for Reconstruction and Development Agreement Act	(S.C. 1991, c. 12)
Excise Act	(R.S. 1985, c. E-14)
Excise Act, 2001	(S.C. 2002, c. 22)
Excise Tax Act	(R.S. 1985, c. E-15)
Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act	(R.S. 1985, c. F-8)

Financial Administration Act (shared with the President of the Treasury Board)	(R.S. 1985, c. F-11)
Financial Consumer Agency of Canada Act	(S.C. 2001, c. 9)
First Nations Goods and Services Tax Act	(S.C. 2003, c. 15)
Income Tax Act	(R.S. 1985, c. 1, 5th Supp.)
Income Tax Conventions Interpretation Act	(R.S. 1985, c. I-4)
Insurance Companies Act	(S.C. 1991, c. 47)
Interest Act	(R.S. 1985, c. I-15)
Office of the Superintendent of Financial Institutions Act	(R.S. 1985, c. 18, 3rd Supp.)
Payment, Clearing and Settlement Act	(S.C. 1996, c. 6)
Pension Benefits Standards Act, 1985	(R.S. 1985, c. 32, 2nd Supp.)
Petro-Canada Public Participation Act	(S.C. 1991, c. 10)
Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act	(S.C. 2000, c. 17)
Special Import Measures Act	(R.S. 1985, c. S-15)
Trust and Loan Companies Act	(S.C. 1991, c. 45)
Winding-up and Restructuring Act	(R.S. 1985, c. W-11)

List of Statutory Annual Reports and Other Departmental Reports

Annual Financial Report of the Government of Canada and Fiscal Reference Tables

Canadian Federal Budget

Debt Management Report

Debt Management Strategy

Economic and Fiscal Update

Economy in Brief — Quarterly

Fiscal Monitor — Monthly

Government of Canada Securities — Quarterly

Report of the Access to Information and Privacy Acts

Report on Operations under the *European Bank for Reconstruction and Development Agreement Act*

Report on Summary of Operations under the *Bretton Woods and Related Agreements Act*

Tax Expenditures and Evaluations

These reports can be accessed via the Department's Web site at http://www.fin.gc.ca.

BUDGET DES DÉPENSES

Ministère des Finances Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/37-2004
ISBN 0-660-62633-0

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Ministère des Finances
Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour l'exercice se terminant
le 31 mars 2004

Ralph Goodale
Ministre des Finances

Table des matières

Section I :	**Message du Ministre et Déclaration de la direction**	**5**
	Sommaire du rendement ministériel	**9**
Section II :	**Le rendement en contexte**	**15**
	Mandat, mission et objectifs stratégiques	15
	Principaux partenaires et clients	17
	Gestion du risque	19
	Ressources	20
Section III :	**Rendement par objectif stratégique**	**23**
	Mesure du rendement et cadre redditionnel	23
	A. Avantage financier pour le Canada	24
	B. Avantage économique pour le Canada	33
	C. Avantage social pour le Canada	41
	D. Avantage mondial pour le Canada	48
Annexe A :	**Principales mesures législatives et réglementaires**	**55**
Annexe B :	**Évaluations et examens**	**59**
Annexe C :	**Initiatives pangouvernementales**	**61**
	Modernisation de la fonction de contrôleur	61
	Gouvernement en direct (GED)	61
	Stratégie de développement durable	61
Annexe D :	**Rendement financier**	**67**
Annexe E :	**Organisation du Ministère**	**79**
Annexe F :	**Renseignements supplémentaires**	**81**

FAITS SAILLANTS SUR LE RENDEMENT – MINISTÈRE DES FINANCES CANADA

Le ministère des Finances Canada (le Ministère) participe activement au programme stratégique et législatif du gouvernement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes économiques, sociaux et financiers. Les attributions ministérielles consistent à préparer le budget fédéral, à rédiger des politiques fiscales et tarifaires, et la législation pertinente, à gérer les emprunts fédéraux sur les marchés financiers, à administrer les principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires, à élaborer des politiques réglementaires pour le secteur financier national et à représenter le Canada au sein des institutions financières internationales.

Le budget de 2004, déposé à la Chambre des communes le 23 mars 2004, réaffirme les investissements du gouvernement fédéral dans la santé, l'apprentissage et les collectivités. Il insiste également sur la prudence financière grâce à des engagements à continuer d'utiliser la réserve pour éventualités afin de réduire la dette si les fonds ne sont pas requis en cas d'imprévu. En outre, le gouvernement a rétabli la mesure de prudence économique d'un milliard de dollars dans le cadre de la planification budgétaire de 2004-2005 et 2005-2006. Cette mesure a permis au gouvernement fédéral et aux Canadiens de relever les défis extraordinaires qu'ont imposés l'épidémie de SRAS et la crise de l'ESB, grâce à des mesures telle l'aide directe d'un milliard de dollars aux producteurs agricoles. Le gouvernement a déposé un septième budget équilibré de suite en 2003-2004, une première dans l'histoire du Canada. Il a aussi amputé la dette fédérale du pays de plus de 61 milliards de dollars depuis 1996-1997 et placé le ratio dette-PIB sur une trajectoire descendante permanente.

Il a été primordial de préserver la santé budgétaire du Canada en 2003 alors que le pays a été confronté à de nombreux chocs qui ont nécessité l'intervention directe du gouvernement. L'épidémie du SRAS, le cas unique d'ESB décelé dans le cheptel albertain et les problèmes attribuables aux phénomènes météorologiques extrêmes observés à travers le pays ont tous nécessité une contribution financière importante pour venir en aide aux régions touchées. Au total, le gouvernement a consacré près de 440 millions de dollars à la lutte contre le SRAS et offert 500 millions aux personnes touchées par le moratoire sur les exportations canadiennes de bovins vers les États-Unis par suite de l'ESB.

Une gestion financière responsable a constitué un engagement clé au cours du dernier exercice. Par exemple, le 16 décembre 2003, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ont annoncé un examen approfondi des dépenses gouvernementales, de même que des mesures visant à garantir un transfert supplémentaire de 2 milliards de dollars au titre du financement des soins de santé aux provinces et aux territoires. En outre, le budget de 2004 prévoit d'autres mesures pour améliorer le contrôle des dépenses en dégageant des économies de 1 milliard de dollars par année à même les dépenses courantes, et en rendant disponibles au moins 3 milliards de dollars en épargne annuelle en quatre ans pour de nouveaux investissements dans les priorités canadiennes. En outre, dans son budget de 2004, le gouvernement a annoncé qu'il liquiderait sa participation dans Petro-Canada avant la fin de l'année civile. Une partie du produit de cette opération

servira à mettre au point de nouvelles technologies pour relever les défis propres à l'environnement.

Afin de continuer à informer les Canadiens et Canadiennes de l'évolution de l'économie et des finances du Canada, le ministre des Finances a remis une mise à jour économique et financière au Comité permanent des finances de la Chambre des communes le 3 novembre 2003. En outre, le Ministère a publié, le 16 février 2004, le *Rapport sur la gestion de la dette*, pour l'exercice 2002-2003, puis, le 30 mars 2004, la *Stratégie de la gestion de la dette* pour 2004-2005.

En 2003-2004, le Canada a participé activement aux travaux de nombreux organismes internationaux. Le Ministère a joué un rôle important dans la gestion des activités du Canada au sein de certains d'entre eux, dont le G-7, le G-20 et les institutions financières internationales. Il a organisé et appuyé la participation du Ministre aux réunions du G-7 à Deauville, en France, à Dubaï, dans les Émirats arabes unis, à Boca Raton, en Floride, et à Washington (D.C.). Il a également planifié et appuyé la participation du Ministre aux rencontres des ministres des Finances des pays de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) à Phuket, en Thaïlande, et des ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales des pays du G-20, à Morelia, au Mexique.

Dans le cadre des efforts du gouvernement pour faire progresser les relations avec notre plus important partenaire commercial, le Ministère a également organisé plusieurs visites ministérielles aux États-Unis et il a établi un nouveau processus bilatéral entre le ministre des Finances du Canada et le secrétaire du Trésor des États-Unis. De même, le Ministère a joué un rôle prépondérant dans l'accroissement de la contribution du Canada en vue d'atteindre les objectifs du développement international. Deux annonces importantes concernaient une contribution de 75 millions de dollars au fonds fiduciaire en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et la nomination du ministre des Finances du Canada au sein de la nouvelle Commission pour l'Afrique. Ces deux mesures témoignent de la vigueur du leadership du Canada dans le domaine du développement international, et d'une progression continue en vue de mettre en œuvre le Plan d'action du G-8 pour l'Afrique, qui a été annoncé dans le cadre du sommet de Kananaskis (Alberta) en 2002.

Pendant tout l'exercice, le Ministère a maintenu ses efforts pour faire progresser la réforme et la rationalisation du système canadien de réglementation des valeurs mobilières. En décembre 2003, le Ministre a reçu le rapport final du Comité de personnes averties (CPA), organisme indépendant constitué pour recommander une structure de réglementation des valeurs mobilières qui satisferait le mieux aux besoins du Canada. La recommandation du CPA en faveur d'un seul organisme de réglementation des valeurs mobilières au Canada a été largement appuyée par les participants du marché. Dans le budget de 2004, le gouvernement du Canada a déclaré qu'il collaborerait avec les provinces et les territoires pour faire progresser cet important dossier.

Des changements d'envergure ont été apportés au régime fiscal pendant l'exercice. Une importante réforme de l'impôt sur le revenu touchant le secteur des ressources naturelles a été mise en œuvre. Les modifications visent à appliquer le taux général de 21 % au titre de l'impôt des sociétés au secteur des ressources naturelles sur une période de cinq ans de

sorte que tous les secteurs seront assujettis au même taux réglementaire, et que des améliorations seront apportées à la structure fiscale du secteur. Le budget de 2004 proposait également un certain nombre de changements en vue d'accroître l'équité et l'efficience du régime fiscal. Mentionnons, entre autres, des mesures visant à encourager les familles à faible revenu à épargner pour les études de leurs enfants, à rendre le système fiscal plus équitable pour les personnes handicapées et les aidants naturels, et à favoriser l'investissement et la petite entreprise. Le budget de 2004 mettait également en œuvre l'engagement pris dans le discours du Trône à l'égard du remboursement intégral de la taxe sur les produits et services (TPS) payée par les municipalités, à compter du 1er février 2004.

Le Ministère a fait des progrès dans chacun des secteurs du Plan des ressources humaines (Plan des RH) et une troisième assemblée générale a eu lieu le 9 septembre 2003 pour donner aux employés l'occasion de discuter des principaux éléments du Plan des RH. Pour la troisième année de suite, le Ministère a mis en œuvre son populaire programme de recrutement universitaire et il a encore une fois réussi à atteindre un taux d'acceptation de près de 80 % dans le cas des offres aux économistes et aux analystes des politiques. Au total, 41 employés du Ministère participant à ce programme ont reçu le prestigieux Prix du chef de la fonction publique en hommage aux efforts déployés par le Ministère pour recruter et appuyer les jeunes Canadiennes et Canadiens exceptionnellement doués.

Section I : Message du Ministre et Déclaration de la direction

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

En 2003-2004, les Canadiens de toutes les régions ont été confrontés à des défis inhabituels, notamment l'épidémie de SRAS et une importante panne d'électricité en Ontario, des incendies de forêt en Colombie-Britannique, la découverte d'un seul cas d'ESB dans le bétail de l'Alberta, de même que les dommages causés par l'ouragan Juan, qui a frappé la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Ces événements imprévus ont porté un dur coup à l'économie, et comme si ce n'était pas suffisant la valeur du dollar canadien a augmenté d'environ 20 % par rapport à celle du billet vert américain sur les marchés monétaires internationaux, ce qui a nécessité d'importants rajustements de la part des exportateurs canadiens.

Malgré tous ces chocs, l'économie canadienne a progressé de 1,7 % en 2003. En outre, 271 000 emplois, la majorité à plein temps, ont été créés. Par ailleurs, le gouvernement du Canada a été en mesure de fournir une importante aide financière aux victimes de ces chocs économiques tout en conservant un bon équilibre budgétaire.

Ces réalisations n'auraient pas été possibles en l'absence de politiques économiques et financières saines, qui reposent sur les quatre assises suivantes :

- Une saine gestion budgétaire : Depuis que l'équilibre budgétaire fédéral a été restauré en 1997-1998, le gouvernement a présenté sept budgets équilibrés de suite et amputé la dette fédérale de plus de 61 milliards de dollars.

- La stabilité du taux d'inflation : L'inflation est demeurée à l'intérieur de la fourchette de 1 à 3 % convenue conjointement par le gouvernement fédéral et la Banque du Canada. Ainsi, les consommateurs et les entreprises ont pu prendre leurs décisions financières en fonction d'un contexte caractérisé par une inflation stable et prévisible.

- L'amélioration du bien-être des Canadiens : Le Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars, instauré en 2000, a continué de donner lieu à des baisses d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés pour créer des emplois et stimuler l'investissement au Canada. Par ailleurs, le gouvernement a investi dans l'amélioration du système de soins de santé du Canada, dans l'environnement, dans la recherche et l'innovation, de même que dans l'éducation et la formation de tous les Canadiens, quel que soit leur milieu.

- Des échanges commerciaux ouverts et loyaux : Le gouvernement a œuvré activement en vue de la libéralisation des échanges sous le régime de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et il a cherché à étendre les liens avec les autres nations. Par ailleurs, lorsque d'autres pays ont tenté de recourir à des mesures injustes et déloyales qui ont nui aux intérêts canadiens, le gouvernement a réagi avec énergie. Il a fourni une aide aux secteurs et aux producteurs canadiens lésés par des décisions commerciales prises à l'extérieur de nos frontières, comme dans le cas de l'embargo sur les exportations de bovins du Canada par suite de la découverte d'un cas unique d'ESB en Alberta.

- Des investissements prudents : Le gouvernement a effectué des investissements stratégiques dans des programmes et des services conçus pour renforcer l'économie canadienne et améliorer la qualité de vie des citoyens d'un bout à l'autre du pays. Il a notamment accru le financement au titre des soins de santé, de l'éducation, de la sécurité nationale et de la défense.

Le Canada est bien placé pour profiter de la relance économique mondiale qui s'opère déjà, et il devrait enregistrer une croissance économique plus forte à compter de 2004. Le ministère des Finances et ses employés continueront de faire en sorte que l'économie canadienne puisse relever des défis tant au pays qu'à l'étranger.

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2003-2004 du ministère des Finances Canada.

Ce rapport repose sur les principes de présentation et d'autres exigences du *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004* et il s'agit, à mon avis, d'une représentation détaillée, équilibrée et transparente, du rendement de l'organisation pour l'exercice 2003-2004.

Kevin G. Lynch
Sous-ministre

Sommaire du rendement ministériel

1. Progrès et rendement en regard des engagements pris dans le RPP

Pour plus d'information sur le rendement, veuillez consulter la Section III : Rendement par objectif stratégique.

Objectif stratégique	**Avantage financier pour le Canada**
Priorité	Rendement
Un cadre de planification financière prudent	Le gouvernement a enregistré un septième budget équilibré de suite en 2003-2004.
Un régime fiscal juste, efficient et concurrentiel	La progression se poursuit : mise en œuvre du Plan quinquennal de réduction des impôts, entrée en vigueur de quelques mesures énoncées dans le Budget de 2003, annonce d'autres mesures dans le Budget de 2004.
Une structure d'emprunt stable et à faible coût et un marché efficace des titres du gouvernement du Canada	Le gouvernement a tenu des adjudications d'obligations qui ont donné de bons résultats. On a noté un rajustement ordonné vers l'objectif de 2007-2008, soit 60 % de titres à taux fixe. Appui soutenu à la liquidité des émissions de référence. Transparence accrue du programme de la dette.
Un programme efficace de placement des titres sur le marché de détail	On a noté une innovation soutenue et une réduction de coût. Le programme fait l'objet d'un examen.

Objectif stratégique	**Avantage économique pour le Canada**
Priorité	Rendement
Soutien à la recherche et au développement	Le gouvernement a majoré ses investissements dans la recherche universitaire et dans les hôpitaux, et on note un appui pour la commercialisation de la recherche financée à même les fonds publics.
Veiller à ce que les normes de gouvernance applicables aux sociétés canadiennes demeurent parmi les plus rigoureuses dans le monde, y compris pour les institutions financières	Le raffermissement du cadre de gouvernance des sociétés continue de progresser.
Un secteur des services financiers de pointe, concurrentiel à l'échelle internationale, sûr et stable, qui répond aux besoins des consommateurs et des entreprises, de même que des marchés financiers qui satisfont aux besoins des émetteurs et des bailleurs de fonds	Le gouvernement a accepté les conclusions du rapport du Comité des personnes averties et a invité les administrations publiques à collaborer pour mettre sur pied un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. Des mémoires portant sur les fusions bancaires ont été reçus et examinés. L'efficience de la réglementation des services financiers par le gouvernement fédéral est soumise à un examen.
Des programmes qui facilitent l'adaptation de tous les secteurs de l'économie du savoir	Le gouvernement continue d'accroître son soutien à l'innovation dans le secteur privé en majorant les fonds versés à la R-D dans les entreprises, en raffermissant les marchés des capitaux de risque, et en améliorant les politiques cadres à l'intention des entreprises.
Un régime fiscal qui favorise la création d'emplois, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation	La progression se poursuit : mise en œuvre du Plan quinquennal de réduction des impôts, entrée en vigueur de quelques mesures énoncées dans le Budget de 2003, annonce d'autres mesures dans le Budget de 2004.

Objectif stratégique	Avantage social pour le Canada
Priorité	Rendement
Soutien du renouvellement continu du réseau canadien des soins de santé	Le gouvernement a confirmé le versement de sommes supplémentaires de 2 milliards de dollars aux provinces et territoires pour la santé, il a mis sur pied une agence de la santé publique du Canada et il a accordé 100 millions de dollars de plus à l'Inforoute Santé du Canada.
Programmes de transfert aux provinces et aux territoires	Le Budget de 2004 a confirmé des mesures visant à renouveler le programme de la péréquation pour cinq ans et a engagé une somme supplémentaire de 210 millions de dollars pour des ententes dans le cadre de la Formule de financement des territoires.
Appui des Canadiens pour qu'ils acquièrent des compétences et des connaissances	Le Budget de 2004 prévoyait d'importantes améliorations destinées au Programme canadien de prêts aux étudiants, l'instauration du Bon d'études canadien pour lancer l'épargne-études pour les enfants provenant de familles à faible revenu, et l'amélioration du programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.
Viabilité du Régime de pensions du Canada (RPC)	Des consultations ont été amorcées avec les provinces pour établir les paramètres du prochain examen financier triennal du RPC.
Soutien accru aux familles avec des enfants	Le Budget de 2003 prévoyait que d'autres améliorations seraient apportées au régime des prestations pour enfants.
Examen du mécanisme de détermination des cotisations d'assurance-emploi	Les consultations au sujet d'un nouveau barème de cotisation à l'assurance-emploi sont maintenant terminées.

Objectif stratégique	**Avantage mondial pour le Canada**
Priorité	Rendement
Des frontières plus sûres et plus efficaces	La mise en œuvre du programme des frontières intelligentes se poursuit.
Veiller à ce que le système financier canadien soit sûr et qu'il satisfasse aux normes internationales de lutte contre les abus financiers et les activités de financement du terrorisme	La mise en œuvre de normes internationales révisées se poursuit.
Préconiser des réformes visant à favoriser la croissance mondiale et la stabilité financière	On a préconisé le Programme de croissance du G-7 et l'examen stratégique des institutions financières internationales.
Un système commercial international renforcé et un accès plus sûr des exportations canadiennes aux principaux marchés étrangers	Le Canada a dirigé conjointement les négociations de Doha sur l'accès aux marchés.
Contribuer à la stratégie de mise en œuvre du gouvernement visant à respecter ses engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto	Certaines initiatives, notamment l'engagement d'une partie du produit de la vente des actions du gouvernement dans Petro-Canada pour mettre au point des technologies environnementales.
Soutenir les débouchés pour l'investissement et le commerce canadiens	Révision du modèle des accords sur la protection des investissements étrangers.

2. Recommandations des comités parlementaires

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a déposé le rapport qui suit en décembre 2002 :

Concurrence et intérêt public : Les fusions de grandes banques au Canada

Le Comité permanent des finances a déposé à la Chambre des communes le rapport qui suit le 27 mars 2003 :

Rapport n°3 : Étude sur les fusions bancaires

Le document suivant constitue la réponse du gouvernement à ce rapport :

Réponse du gouvernement aux documents Les fusions de grandes banques : Protéger l'intérêt public pour les Canadiens et les entreprises canadiennes, Rapport du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, et Concurrence et intérêt public : Les fusions de grandes banques au Canada, Rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le Comité permanent des comptes publics a présenté à la Chambre des communes le rapport qui suit le 10 avril 2003 :

Rapport n° 12, Comptes publics du Canada 2001-2002

Le document suivant constitue la réponse du gouvernement à ce rapport :

12e rapport du Comité permanent des comptes publics (Comptes publics du Canada, 2001-2002)

Le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a présenté le rapport qui suit à la Chambre des communes le 12 juin 2003 :

Rapport n°5, À l'écoute des Canadiens : une première vision de l'avenir du programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

Le document suivant constitue la réponse du gouvernement à ce rapport :

Cinquième rapport au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, « À l'écoute des Canadiens : une première vision de l'avenir du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada »

Section II : Le rendement en contexte

Mandat, mission et objectifs stratégiques

Mandat

Le Ministère s'engage à jouer un rôle concret pour les Canadiens en aidant le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques, sociaux, financiers et de sécurité qui favorisent une croissance robuste et durable, en mettant l'accent sur les objectifs financiers, économiques, sociaux et de sécurité.

Le Ministère constitue la principale source d'analyses et de conseils du gouvernement en ce qui a trait aux répercussions de ses principales priorités sur les plans économique, financier et fiscal. Parmi ses attributions, mentionnons la préparation du budget fédéral; l'élaboration des lois et des politiques tarifaires et fiscales; la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers; l'administration des principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires; l'élaboration de la politique de réglementation du secteur financier canadien; et la représentation du Canada au sein des institutions financières internationales.

Mission

Le Ministère a pour mission d'aider le ministre des Finances et le ministre d'État (le cas échéant) en fournissant les meilleures analyses et conseils possibles sur les questions économiques, sociales et financières; en exécutant les décisions du gouvernement avec efficience et en temps opportun; en communiquant les décisions de l'État le plus clairement possible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration fédérale. Sa mission consiste également à recueillir de manière efficace les points de vue des participants à la vie économique de toutes les régions du Canada, et à maintenir des systèmes de soutien et des programmes de développement de haute qualité dans l'exercice de ses fonctions.

Objectifs stratégiques

Les politiques et programmes du Ministère visent à créer un avantage pour le Canada dans un monde caractérisé par l'incertitude, en tendant vers quatre objectifs stratégiques :

Un avantage financier pour le Canada – La structure financière du Canada influe sur les conditions dans lesquelles évolue l'économie canadienne. Le Ministère vise donc à maintenir une structure financière stable et viable, de manière que le Canada soit le plus à même de tirer parti des occasions économiques qui se présentent tant au pays qu'à l'étranger.

Un avantage économique pour le Canada – Les modes de fonctionnement de l'économie et les mécanismes de création d'emplois sont en pleine transformation. Pour prospérer, le Canada doit non seulement faire progresser les nouvelles technologies, mais il doit également mettre au point des méthodes tout aussi novatrices pour assurer leur financement dans tous les secteurs de l'économie. Le Ministère veut veiller à ce que les politiques et les programmes adoptés appuient comme il se doit la recherche et le développement, l'esprit d'entreprise, l'innovation, et la prise de risques. Le Ministère veut également veiller à ce que ses programmes et politiques confèrent aux Canadiens les compétences et les connaissances nécessaires dans le contexte de l'économie du savoir.

Un avantage social pour le Canada – Afin de mieux réussir au sein de l'économie du savoir, les pays ont besoin d'effectifs hautement compétents, à l'esprit novateur. La qualité des collectivités, les soins de santé, l'éducation, le filet de sécurité sociale et l'égalité des chances contribuent tous à la création et au maintien de ces effectifs. L'un des objectifs du Ministère consiste donc à insister sur les grands programmes sociaux et les valeurs qui les sous-tendent afin d'appuyer encore plus la société canadienne, ce qui contribuera en retour à étayer l'avantage économique du Canada.

Un avantage mondial pour le Canada – L'amélioration et le maintien de notre niveau et de notre qualité de vie dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle et intégrée demeurent l'un des principaux objectifs du Ministère. Pour y parvenir, nous devons insister sur le maintien de frontières sûres et ouvertes, viser le raffermissement de la croissance et de la stabilité mondiale, faire progresser le commerce et l'investissement canadiens et contribuer à la stratégie de mise en œuvre du gouvernement afin de respecter son engagement en vertu du Protocole de Kyoto.

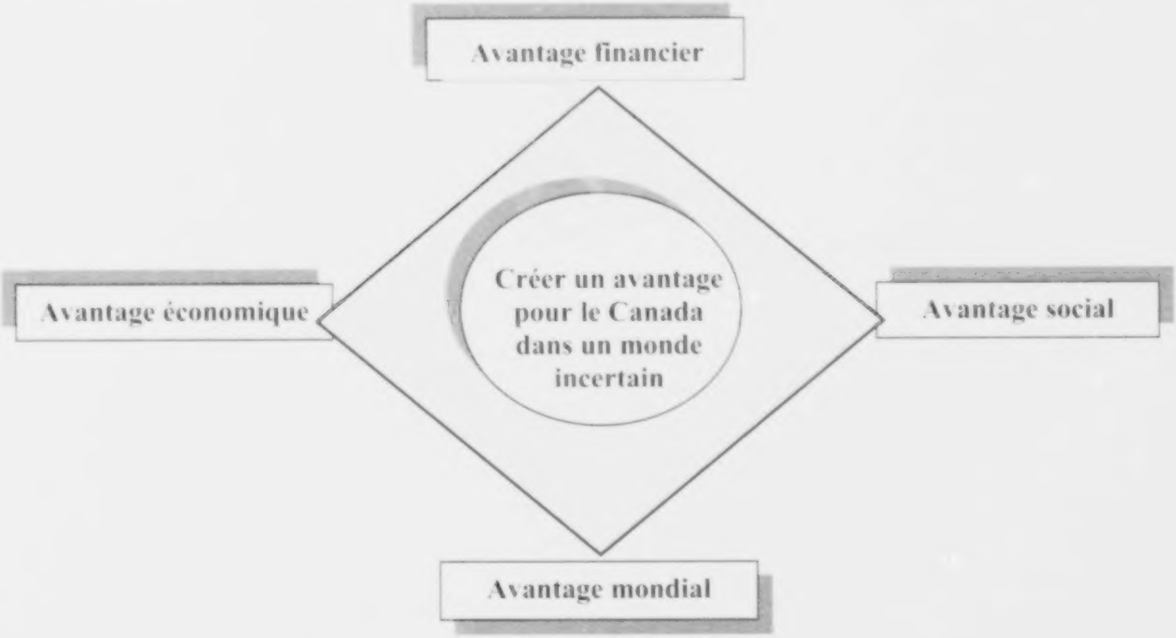

Ces quatre objectifs stratégiques – avantage financier, avantage économique, avantage social et avantage mondial – sont conformes aux objectifs énoncés par le gouvernement dans le discours du Trône de 2002 (http://www.pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp) :

- mettre en place le régime de soins de santé en fonction des besoins actuels et futurs des Canadiens;
- aider les enfants et les familles à échapper à la pauvreté et faire en sorte que tous les enfants aient un bon départ dans la vie;
- améliorer les perspectives d'avenir des Autochtones;
- nous doter d'un environnement sain et relever le défi du changement climatique;
- faire du Canada un lieu qui attire talents et investissements, et qui trace la voie dans le domaine de l'apprentissage et de l'innovation;
- édifier des villes compétitives et des communautés en santé;
- renforcer le partenariat entre le gouvernement et les citoyens;
- assurer la sécurité des Canadiens;
- promouvoir nos intérêts et nos valeurs sur la scène internationale.

Principaux partenaires et clients

Une grande partie des travaux effectués par le Ministère passe par une consultation et une collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé. Parmi ces principaux partenaires, mentionnons :

Les ministères, les organismes et les sociétés d'État – Le Ministère contribue activement à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, le secteur financier et les marchés financiers.

Les administrations provinciales et territoriales – Le Ministère cherche à améliorer la collaboration dans des dossiers comme les transferts de paiement, la politique financière, la fiscalité, la réglementation et la surveillance du secteur financier, et d'autres questions qui intéressent toutes les administrations publiques. De plus, il assure conjointement avec les provinces et les territoires la gestion du Régime de pensions du Canada (RPC) en vue d'en garantir la stabilité et la viabilité financière.

Les intervenants sur le marché financier – Le Ministère cherche à maintenir, avec les intervenants sur le marché, le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, et il veille à ce que les acheteurs de ces titres soient bien informés de la conjoncture économique et de la situation financière. Il collabore également avec les intervenants sur le marché financier afin d'assurer la liquidité et l'intégrité du marché.

La communauté économique et financière internationale – Le Ministère élabore la politique du Canada à l'égard de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD); il négocie les conventions de double imposition avec nos partenaires; et il représente le Canada au sein de bon nombre d'instances internationales comme le G-7, le G-20, l'Organisation de coopération Asie-Pacifique (APEC), et les groupes formés par les ministres des Finances de l'hémisphère occidental (MFHO).

Parmi les clients du Ministère, mentionnons :

Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor – Le Ministère fournit des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques et financières du Canada. Il lui incombe également de fournir des directives au sujet de la rédaction des lois dans ces domaines.

Le Parlement et les comités parlementaires – Le Ministère constitue la principale source de projets de loi touchant la fiscalité et les finances, et il les pilote au Parlement. Il appuie également le Ministre dans l'exercice de ses responsabilités parlementaires.

Les institutions et les marchés financiers – Le Ministère veille à ce que les cadres réglementaire et législatif permettent aux institutions financières d'être concurrentielles au pays et à l'étranger, il responsabilise et protège les consommateurs de services financiers, et il veille à ce que les institutions puissent produire le financement nécessaire pour permettre aux entreprises canadiennes de grandir et de prospérer.

Le public et les groupes d'intérêt canadiens – Le Ministère soutient le programme élargi d'information et de consultation du public, qui consiste notamment à fournir des renseignements factuels aux Canadiens sur les grandes questions économiques, financières et fiscales, de manière à favoriser la participation à un processus de consultation plus large et plus ouvert.

La collectivité du commerce international – Le Ministère assume la responsabilité de la politique économique du Canada sur les importations, notamment la législation sur le *Tarif des douanes*, la législation régissant les recours commerciaux et le commerce de services financiers, et il participe à des forums internationaux comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à des négociations connexes touchant le commerce, la politique sur les importations, les services et l'investissement.

Gestion du risque

Risque externe

Le Ministère exerce de nombreuses fonctions et agit dans un large éventail de dossiers relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique économique, sociale et de sécurité de la nation. Ses activités s'inscrivent dans la perspective d'une économie mondiale dynamisée par la technologie et en rapide évolution, dans laquelle le Canada doit faire face à une concurrence de plus en plus forte. Le Ministère doit réagir à l'incertitude économique pouvant exister chez nos principaux partenaires commerciaux et tenir compte de la nature cyclique de notre propre économie. Ces facteurs accentuent les pressions qui s'exercent dans le cadre du processus décisionnel. Le Ministère doit également gérer les risques financiers associés à la dette nationale et au programme annuel d'emprunts.

Le Ministère est conscient depuis longtemps de ces facteurs de risque et a pris des mesures concrètes pour en atténuer les effets sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique publique.

Il tient des consultations exhaustives, non seulement avec l'administration fédérale, mais également avec les administrations provinciales, le secteur privé, et le public canadien. En outre, il participe à un certain nombre de réunions internationales qui servent de tribune, où s'échangent des points de vue et des idées, dans le but de dégager des consensus au sujet de mesures pouvant renforcer la croissance économique mondiale, favoriser la stabilité financière et réduire la pauvreté.

Risque interne

Compte tenu de sa participation active au programme législatif, stratégique et de vérification interne du gouvernement, le Ministère doit composer avec une demande sensiblement accrue d'analyses et de conseils sur un certain nombre de dossiers stratégiques – fiscalité, réglementation du secteur financier, commerce, aspects sociaux et développement économique. Le recrutement et le maintien en poste des employés, associés à d'excellentes possibilités de perfectionnement et d'apprentissage interne, sont essentiels pour relever efficacement ce défi.

Le Ministère reconnaît que ses employés, ainsi que la culture et le milieu de travail dans lesquels ils évoluent, constituent ses principaux atouts; aussi a-t-il élaboré et mis en œuvre un Plan des ressources humaines dont l'objectif consiste à faire du Ministère un lieu de travail de choix à l'intérieur de la fonction publique fédérale. Instauré en septembre 2000, le Plan des ressources humaines continue d'évoluer de manière à correspondre aux besoins du Ministère et de ses employés, qui sont informés périodiquement au sujet des initiatives organisationnelles énoncées dans le Plan. Compte tenu de la place de plus en plus grande qu'occupe la planification de la relève, on a nommé un champion chargé de poursuivre l'évaluation du processus de planification de la relève et à l'automne et à l'hiver de 2003-2004, on s'est attardé surtout à identifier des successeurs potentiels au niveau des cadres de direction.

Le Ministère a aussi continué d'agir en matière de recrutement. Ses réalisations en vue d'implanter une norme de recrutement novateur dans la fonction publique ont été reconnues en décembre 2003 lorsqu'il s'est vu décerner le Prix du Chef de la fonction publique dans la catégorie « valoriser et soutenir les gens » – distinction que se partagent 41 collègues qui ont pris part aux travaux des comités de recrutement universitaire en 2001-2002 et 2002-2003. Cette réussite fut par la suite confirmée par la prolongation du pouvoir délégué du Ministère pour diriger son propre programme de recrutement universitaire.

En 2003-2004, dans le cadre de la campagne de recrutement universitaire, le Ministère est encore une fois parvenu à obtenir un taux d'acceptation d'environ 80 % des offres qu'il a soumises à des économistes et à des analystes des politiques. Bien que le Ministère visait un nombre moins élevé de stagiaires pour des raisons d'efficience, cela n'a pas découragé une participation élevée à la campagne – notamment de la part des membres des comités, des recruteurs à la première étape, des ambassadeurs et des gestionnaires de l'embauche – pas plus que l'effort nécessaire pour rechercher « les meilleurs et les plus brillants » partout au Canada. Au total, le processus a permis d'embaucher 13 nouveaux employés : 10 économistes et analystes des politiques, et 3 agents de la législation de l'impôt.

Ressources

En 2003-2004, les dépenses du Ministère se sont chiffrées à 69,5 milliards de dollars, dont 35,9 milliards de dollars affectés au Programme de la dette publique et 32,4 milliards de dollars au Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces. Les dépenses de fonctionnement du Ministère, notamment le versement des traitements et salaires ainsi que les achats de biens et de services, ont totalisé 82,8 millions de dollars.

L'effectif du Ministère compte 1 039 employés[1]. De ce nombre, les économistes et les analystes des politiques représentent 32,7 % et les gestionnaires 14,5 %. Voici certains chiffres concernant nos employés :

- leur âge moyen est de 41,4 ans;
- 72,2 % sont capables de travailler en français et en anglais;
- 50,3 % sont des femmes;
- 36,1 % ont déclaré que le français est leur langue maternelle;
- 9,6 % ont indiqué être membres d'une minorité visible.

---

1. Le ministère des Finances Canada se trouve dans une position unique : les membres de sa Direction des services ministériels (DSM) sont ses employés, mais ils fournissent également des services au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Le Ministère déclare donc dans certains cas les ressources de cette direction sur une base partagée. L'affectation des ressources se faisait autrefois selon un partage de 45 % et 55 % entre le Ministère et le SCT, respectivement. L'affectation des ressources pour les nouvelles initiatives se fonde maintenant sur le coût des services fournis à l'appui de ces dernières. Les renseignements financiers contenus dans les tableaux de l'annexe C du présent rapport reposent sur cette méthode d'affectation. Toutefois, aux fins de présentation du profil démographique du ministère des Finances Canada, tous les employés de la DSM sont inclus.

Tableau des programmes, des secteurs d'activité et de l'organisation

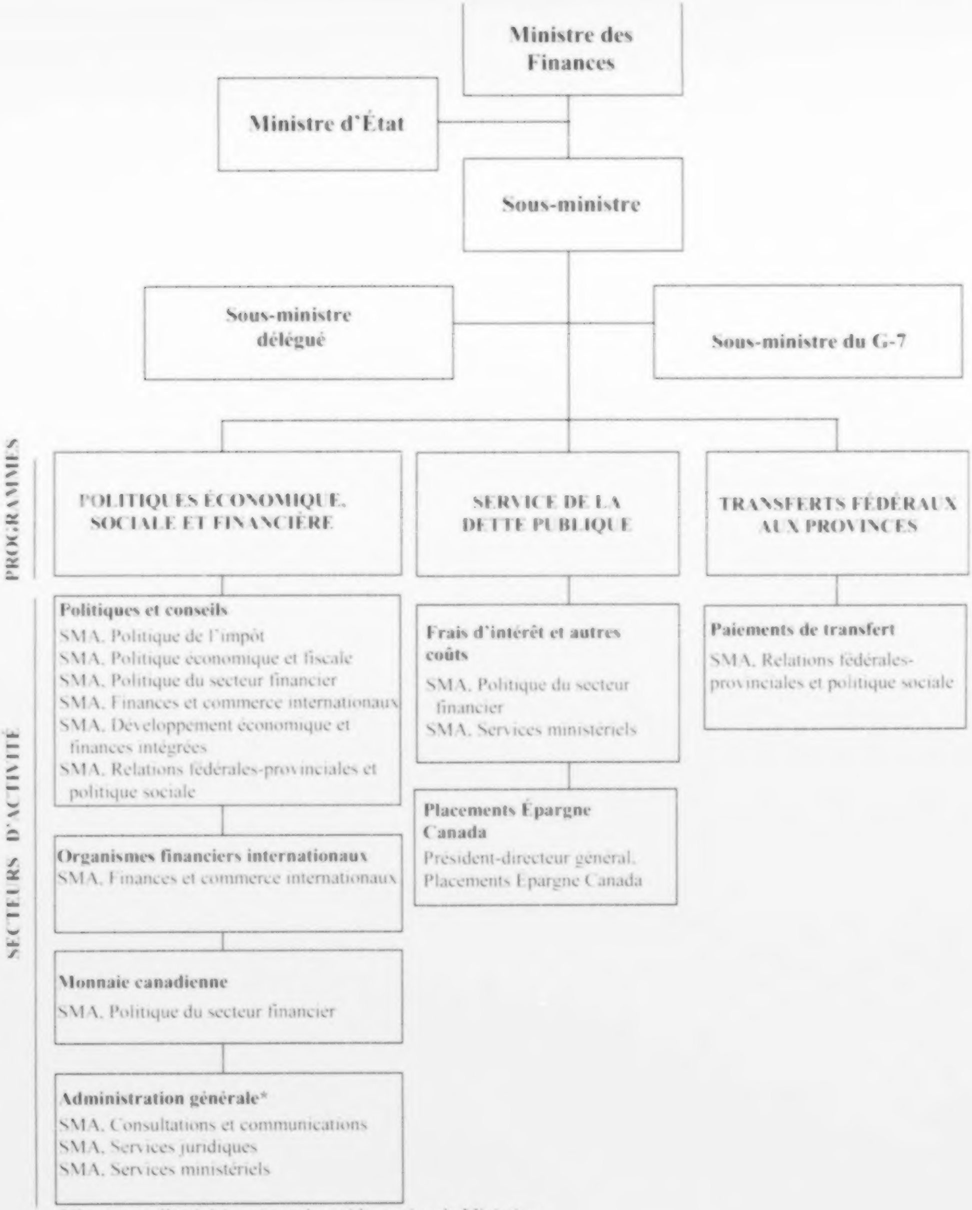

*Ce secteur d'activité comprend aussi la gestion du Ministère.

Cet organigramme établit les postes de responsabilité à l'égard de chacun des secteurs d'activité du Ministère. On trouvera à l'annexe E de plus amples renseignements au sujet des programmes et des secteurs d'activité du Ministère.

Section III : Rendement par objectif stratégique

Mesure du rendement et cadre redditionnel

ACTIVITÉS Comment le Ministère exerce ses fonctions	• Prestation de conseils au sujet des questions économiques, sociales, fiscales, et de sécurité; élaboration des options stratégiques • Négociation des ententes et des conventions • Exécution des programmes de placement des titres du gouvernement sur les marchés de gros et de détail; gestion de l'encaisse et des réserves • Élaboration de lois et de règlements • Représentation du Canada dans le cadre de réunions et au sein d'institutions internationales • Consultation des provinces, des territoires et de divers intervenants • Paiements de transfert aux provinces et aux territoires
RÉSULTATS Les biens et les services produits par le Ministère	• Information et conseils à l'appui du cadre financier, produits selon des normes professionnelles et des systèmes de gestion de la qualité (p. ex., la Revue financière et le Rapport financier annuel) • Communiqués et accords internationaux en matière de politiques économiques et financières • Négociations et consultations menées de manière équitable, ouverte et transparente • Paiements aux provinces et aux territoires • Budget fédéral annuel et mises à jour économiques • Exécution transparente et efficace des programmes d'emprunts • Lois, règlements et documents économiques
RÉSULTATS IMMÉDIATS Le rôle du Ministère est appuyé et maintenu	• Les clients et les intervenants considèrent l'information et les conseils comme pertinents et utiles • Les dossiers d'envergure nationale ou internationale sont défendus à la lumière des opinions et des recommandations avancées
RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES Le climat financier et économique est meilleur	• Réduction de la dette nationale et des frais de la dette • Maintien de l'inflation à un bas niveau • Régime fiscal plus juste, plus efficient et plus concurrentiel • Modification de la structure cible des emprunts pour réduire les frais de la dette à l'avenir • Modification des programmes d'emprunts pour garantir le bon fonctionnement des marchés • Accroissement des activités de recherche et de développement • Sécurité et concurrence accrues dans le secteur financier • Progrès des réformes économiques et financières à l'échelle internationale • Bon fonctionnement des marchés financiers • Efficacité des paiements de transfert aux provinces et territoires • Aide accrue aux Canadiens au titre de l'acquisition de compétences • Meilleure compréhension à l'étranger des intérêts canadiens sur les plans du commerce et de l'investissement • Efforts accrus pour favoriser le développement durable
OBJECTIFS STRATÉGIQUES Avantages financier, économique, social et mondial pour le Canada	• Le Canada est à même de saisir les occasions économiques au pays et à l'étranger grâce à un contexte fiscal et macro-économique concurrentiel, à l'innovation et au capital financier et humain • Les Canadiens ont les compétences et les connaissances requises dans le contexte de l'économie du savoir • Les principaux programmes sociaux et les valeurs qu'ils incarnent contribuent à soutenir la société canadienne et à accentuer l'avantage économique du Canada • Les intérêts du Canada en matière de commerce et d'investissement sont défendus à l'échelle internationale

Le tableau ci-devant lie les résultats du Ministère (c.-à-d. les biens et services qu'il produit), à ses objectifs stratégiques. Ce tableau montre le résultat concret des efforts déployés par le ministère des Finances Canada au profit des Canadiens. Vous trouverez dans les sections qui suivent des renseignements plus détaillés au sujet du rendement du Ministère à l'égard de chacun des objectifs stratégiques visés.

A. Avantage financier pour le Canada

Objectif

Maintenir une structure financière viable pour que le Canada se trouve dans la meilleure position qui soit pour profiter des occasions économiques qui se présentent tant au pays qu'à l'étranger.

L'établissement d'une structure financière viable permet de réduire les sommes que l'État doit affecter au paiement des intérêts sur la dette publique; les ressources ainsi dégagées peuvent être consacrées aux priorités des Canadiens. En outre, cela a pour effet de réduire la vulnérabilité du pays aux chocs économiques qui surviennent à l'étranger et entraînent des hausses de taux d'intérêt, sans compter que le gouvernement disposera ainsi d'une plus grande marge de manœuvre dans les prochaines années pour composer avec les pressions inhérentes à une population vieillissante.

Ressources utilisées

Dépenses prévues pour 2003-2004 : 37 681,2 millions de dollars.

Dépenses réelles en 2003-2004 : 36 018,4 millions de dollars.

(Comprend les dépenses de programmes législatifs et les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de programmes législatifs s'élèvent à 35 985,3 millions de dollars, dont 35 931,4 millions au titre des coûts du Programme de la dette publique.)

Équivalents temps plein (ETP) : affectation théorique de 297 ETP

Principaux partenaires

Le Ministère travaille avec la Banque du Canada (http://www.banqueducanada.ca) afin que les services de gestion financière qu'il rend à l'État soient efficaces et efficients. En sa qualité de mandataire financier du gouvernement, la Banque du Canada fournit des services de gestion de trésorerie, gère la dette de même que les réserves de change et donne des conseils stratégiques sur différents aspects liés à la gestion de fonds. En outre, le Ministère collabore étroitement avec l'Agence du revenu du Canada, qui est chargée de l'administration des taxes et impôt fédéraux.

Pratiques de gestion

Dans le cadre de la préparation de la Mise à jour économique et financière de l'automne, le Ministère rencontre les économistes en chef des grandes banques à charte et de quatre importants cabinets de prévisionnistes du secteur privé afin de convenir d'un ensemble d'hypothèses économiques à des fins de planification; les quatre cabinets de prévisionnistes utilisent ces hypothèses pour contribuer à l'élaboration des projections concernant le solde budgétaire de l'exercice en cours selon un scénario fondé sur le statu quo.

En vue de la préparation du budget, les projections financières sont mises à jour par le Ministère pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants à partir des résultats du sondage le plus récent mené auprès de 20 prévisionnistes du secteur privé.

Les documents budgétaires et de mise à jour sont disponibles sur le site Web du Ministère dès leur publication.

Évaluation du rendement

Les activités du Ministère ont pour objet de conférer un avantage financier aux Canadiens grâce à l'atteinte des objectifs prioritaires suivants, exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* :

- un cadre de planification budgétaire guidé par la prudence;
- un régime fiscal équitable, efficace et concurrentiel;
- une structure d'endettement stable, à faible coût et un marché des titres du gouvernement du Canada efficace;
- un programme efficace de placement de titres sur le marché de détail.

Le Ministère a-t-il atteint les résultats visés?

Un cadre de planification budgétaire guidé par la prudence

Dans le budget de 2004, présenté le 23 mars 2004, le gouvernement a confirmé son engagement à déposer des budgets équilibrés en 2004-2005 et 2005-2006. Pour assurer l'atteinte des objectifs susmentionnés, il a prévu une réserve annuelle de 3 milliards de dollars pour éventualités et une mesure de prudence économique de 1 milliard de dollars pour chacun des deux prochains exercices. Le budget a également fixé un objectif de réduction du ratio de la dette fédérale au PIB pour le ramener à 25 % au cours des 10 prochaines années.

À partir des renseignements contenus dans le budget, des résultats financiers intermédiaires pour l'exercice 2003-2004 ont été rendus publics dans la publication mensuelle *La revue financière*. Les résultats définitifs vérifiés pour cet exercice seront publiés dans le rapport financier annuel du gouvernement du Canada dont la publication est prévue provisoirement pour octobre 2004.

De concert avec la politique d'une cible de faible inflation, grâce à des taux d'intérêt plus bas, le maintien d'une structure budgétaire viable a été d'un précieux secours à l'économie canadienne lorsqu'elle a été secouée par une série de chocs de taille en 2003. Le graphique ci-après illustre la chute des taux d'intérêt à des niveaux très bas.

Taux d'intérêt à court terme et d'inflation*

* Les zones ombrées correspondent aux ralentissements cycliques et aux récessions.

Un régime fiscal équitable, efficace et concurrentiel

En 2003-2004, le Ministère a mis en œuvre certaines mesures en vue d'accroître l'équité, l'efficience et la compétitivité du régime fiscal, notamment des mesures annoncées dans le budget de 2000, dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire de 2000* et dans le budget de 2003, qui devaient entrer en vigueur en 2003-2004, de même que de nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2004.

Mise en œuvre de mesures annoncées

Le Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars, annoncé en 2000 et dans les budgets suivants, prévoyait des mesures pour accroître l'équité, l'efficience et la compétitivité du régime fiscal. L'application de ces mesures s'est poursuivie en 2003-2004.

Pour 2004, les seuils des paliers d'imposition ont été haussés pour passer respectivement à 35 000 $, à 70 000 $ et à 113 804 $. Ces montants dépassaient l'indexation. En outre, le 1er juillet 2004, tel qu'il a été établi dans le Plan, le seuil de revenu à partir duquel la Prestation nationale pour enfants (PNE) cessait complètement de s'appliquer et au-delà

duquel la prestation de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) commençait à diminuer passait à 35 000 $. Le taux d'élimination de la prestation de base de la PFCE passait de 5 à 4 % (de 2,5 à 2 % pour les familles avec un enfant).

En 2004, grâce au Plan quinquennal de réduction des impôts :

- une famille type de quatre personnes à deux revenus totalisant 60 000 $ verse 1 984 $ de moins en impôt fédéral net sur le revenu, d'où une économie d'environ 35 %;
- une famille type de quatre personnes à un revenu de 40 000 $ verse 2 003 $ de moins en impôt fédéral net sur le revenu, d'où une économie d'environ 60 %;
- une famille monoparentale type comptant un enfant et un revenu de 25 000 $ obtient des prestations nettes supplémentaires de 1 139 $.

En outre, en vertu du Plan de réduction des impôts, le taux général de l'impôt des sociétés a été abaissé et porté de 28 % en 2000 à 21 % en 2004 (de 23 % qu'il était en 2003). Le taux de l'impôt (fédéral et provincial) moyen des sociétés, y compris l'impôt sur le capital, est maintenant de 2,3 points de pourcentage inférieur au taux moyen des États-Unis (fédéral et État).

Taux de l'impôt des sociétés au Canada et aux États-Unis[1]

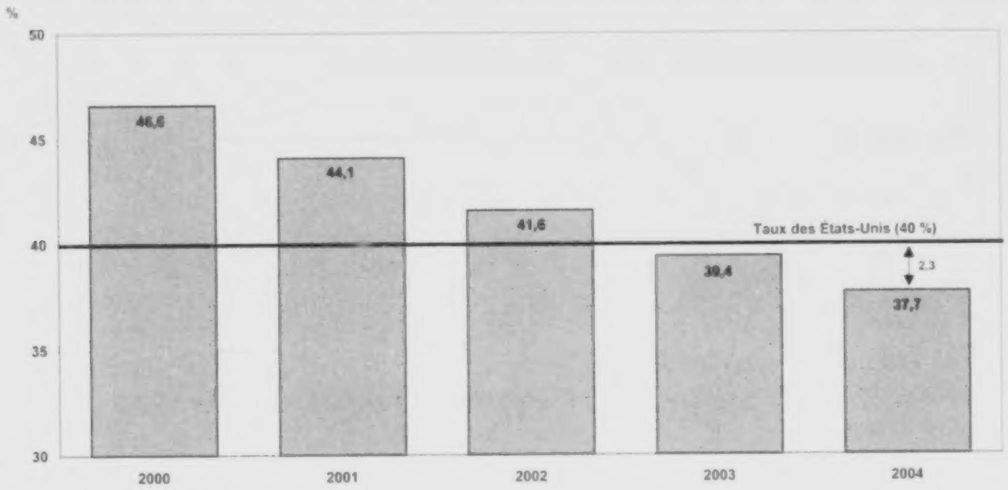

1) Comprend l'équivalent de l'impôt sur le capital

Nota : Les entreprises profiteront davantage de la réduction de l'impôt des sociétés après 2004, car le gouvernement fédéral éliminera progressivement l'impôt fédéral sur le capital d'ici 2008 et réduira le taux de l'impôt fédéral sur le revenu de ressources pour le ramener à 21 % au cours de la même période, ce qui portera l'avantage à 3,4 points de pourcentage.

Dans la foulée du Plan quinquennal de réduction des impôts, le budget de 2003 prévoit un soutien supplémentaire aux familles comptant des enfants en majorant le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et en instaurant une nouvelle prestation pour enfants handicapés (PEH). Le supplément de la PNE a été augmenté de 150 $ par année et par enfant en juillet 2003 et il sera bonifié de 185 $ en juillet 2005, et de 185 $ en juillet 2006. La PEH est entrée en vigueur en juillet 2003 et les premiers versements ont

duquel la prestation de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) commençait à diminuer passait à 35 000 $. Le taux d'élimination de la prestation de base de la PFCE passait de 5 à 4 % (de 2,5 à 2 % pour les familles avec un enfant).

En 2004, grâce au Plan quinquennal de réduction des impôts :

- une famille type de quatre personnes à deux revenus totalisant 60 000 $ verse 1 984 $ de moins en impôt fédéral net sur le revenu, d'où une économie d'environ 35 %;
- une famille type de quatre personnes à un revenu de 40 000 $ verse 2 003 $ de moins en impôt fédéral net sur le revenu, d'où une économie d'environ 60 %;
- une famille monoparentale type comptant un enfant et un revenu de 25 000 $ obtient des prestations nettes supplémentaires de 1 139 $.

En outre, en vertu du Plan de réduction des impôts, le taux général de l'impôt des sociétés a été abaissé et porté de 28 % en 2000 à 21 % en 2004 (de 23 % qu'il était en 2003). Le taux de l'impôt (fédéral et provincial) moyen des sociétés, y compris l'impôt sur le capital, est maintenant de 2,3 points de pourcentage inférieur au taux moyen des États-Unis (fédéral et État).

Taux de l'impôt des sociétés au Canada et aux États-Unis

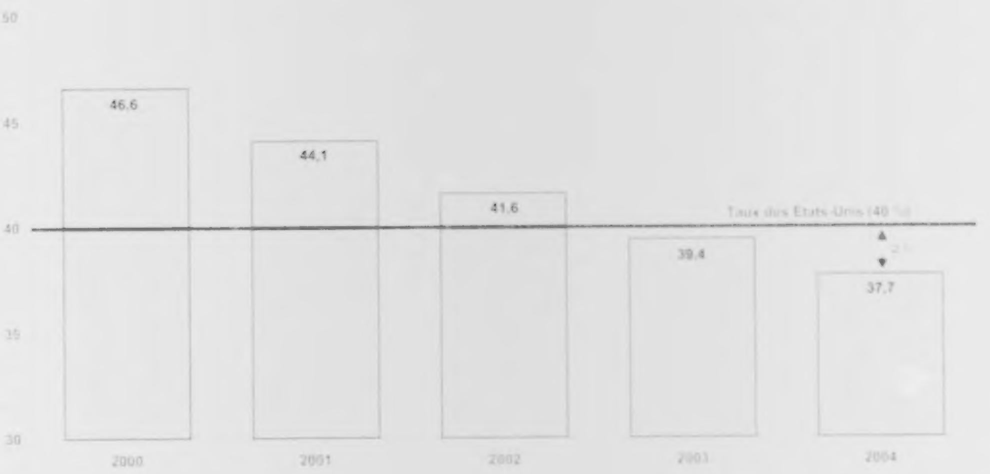

Dans la foulée du Plan quinquennal de réduction des impôts, le budget de 2003 prévoit un soutien supplémentaire aux familles comptant des enfants en majorant le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et en instaurant une nouvelle prestation pour enfants handicapés (PEH). Le supplément de la PNE a été augmenté de 150 $ par année et par enfant en juillet 2003 et il sera bonifié de 185 $ en juillet 2005, et de 185 $ en juillet 2006. La PEH est entrée en vigueur en juillet 2003 et les premiers versements ont

été effectués en mars 2004, notamment un versement rétroactif pour la période allant de juillet 2003 à mars 2004.

À la suite d'une annonce effectuée dans le budget de 2003, le Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées a été mis sur pied en 2003 pour conseiller le ministre des Finances et le ministre du Revenu national sur des façons d'accroître l'équité de l'impôt pour les personnes handicapées et leurs aidants naturels. Le Comité devrait déposer son rapport à l'automne de 2004.

Pour appuyer l'épargne et l'investissement, et satisfaire davantage aux besoins d'épargne-retraite des Canadiens, notamment les propriétaires de petites entreprises, le budget de 2003 a annoncé que le plafond annuel des cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) serait porté de 13 500 $ en 2002 à 18 000 $ en 2006. En 2004, le plafond sera porté à 15 500 $. Des hausses correspondantes s'appliquent aux plafonds des prestations et cotisations en vertu de régimes de pension agréés (RPA).

Le budget de 2003 prévoit également l'application progressive du taux de l'impôt général des sociétés de 21 % au secteur des ressources naturelles sur une période de cinq ans, tout en améliorant la structure de l'impôt de ce secteur. La nouvelle structure sera plus simple en plus de favoriser la compétitivité et l'exploitation efficiente des ressources du Canada.

Le budget de 2003 a raffermi l'avantage canadien au chapitre de l'investissement en mettant en valeur l'esprit d'entreprise et la petite entreprise grâce à certains changements de nature fiscale, notamment une augmentation du plafond de la déduction accordée aux petites entreprises (c.-à-d. le montant de revenu donnant droit au taux de 12 % de l'impôt des petites entreprises) qui se chiffre à 300 000 $ sur quatre ans. En outre, la *Loi d'exécution du budget de 2003* prévoyait l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital sur cinq ans, sa suppression étant prévue pour les petites sociétés dès 2004 et en 2008 pour les autres.

Le Ministère continue d'administrer les accords de perception fiscale. En vertu de ces derniers, le gouvernement du Canada administre l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'ensemble des provinces et des territoires, sauf le Québec, de même que l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour l'ensemble des provinces et des territoires, sauf le Québec, l'Ontario et l'Alberta. Les paiements aux provinces et aux territoires sont effectués conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et son règlement d'application.

Depuis 1997, le gouvernement a indiqué qu'il était disposé à mettre en place des accords de taxation avec les Premières nations intéressées. Le Ministère administre des accords de taxation en vertu desquels 10 Premières nations perçoivent une taxe sur la vente, sur leurs réserves, d'essence, de produits du tabac et de boissons alcooliques. En outre, huit Premières nations ont conclu des accords de perception et de partage de l'impôt sur le revenu des particuliers qui sont administrés par le Ministère. En 2003, le gouvernement a déposé un projet de loi pour permettre aux Premières nations qui le souhaitent de percevoir sur leur territoire une taxe sur les produits et services des Premières nations qui serait entièrement harmonisée avec la taxe sur les produits et services fédérale.
Le gouvernement a récemment conclu des accords d'administration des impôts avec huit

Premières nations pour imposer une taxe sur les produits et services des Premières nations sur leur territoire. Le Ministère administrera également ces accords.

Nouvelles mesures en 2003-2004

Le budget de 2004, déposé à la Chambre des communes le 23 mars 2004, proposait un allégement fiscal supplémentaire pour les personnes handicapées, les aidants naturels et les Canadiens qui poursuivent leur éducation permanente.

Le budget de 2004 a donné suite à une proposition du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées visant à réduire les obstacles à l'emploi et à l'éducation en créant la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées. En vertu de cette déduction, le revenu servant à payer les mesures de soutien relatives à l'emploi ou à l'éducation ne sera pas imposé et n'influera pas sur les prestations calculées en fonction du revenu.

Le budget de 2004 a également accru l'équité de l'impôt pour les aidants naturels en leur permettant de demander le remboursement d'une plus grande partie des frais médicaux et dépenses liés à l'invalidité qu'ils engagent au nom des personnes à charge.

Pour faciliter l'éducation permanente liée à l'emploi, le budget de 2004 proposait également de rendre les étudiants admissibles au crédit d'impôt pour études se rapportant à l'emploi actuel, lorsque les coûts ne sont pas remboursés par l'employeur.

Des règles fiscales plus efficaces pour les organismes de bienfaisance inscrits ont également été annoncées dans le budget de 2004. En réponse au rapport de la Table conjointe sur le cadre réglementaire de l'Initiative du secteur bénévole, le gouvernement a annoncé un nouveau régime de conformité, un régime d'appel plus accessible et un accès à la fois plus facile et plus transparent à l'information. En outre, le gouvernement a proposé certaines améliorations aux règles sur le contingent des versements afin de permettre aux organismes de bienfaisance de gérer avec une plus grande souplesse les dons qu'ils reçoivent et de faire en sorte qu'un pourcentage convenable des dons et des biens faisant l'objet d'une aide fiscale soit consacré à des programmes et services de bienfaisance.

Le budget de 2004 proposait un allégement fiscal pour les membres des Forces canadiennes et des corps policiers affectés à des missions internationales à haut risque. À compter de janvier 2004, le traitement de base de ces employés ne sera plus imposable pendant la durée de ces affectations, dans la mesure où il ne dépasse pas la solde maximale (environ 6 000 $ par mois) d'un militaire du rang des Forces canadiennes.

Le budget de 2004 fait également fond sur l'avantage fiscal canadien à l'investissement établi en vertu du Plan quinquennal de réduction des impôts et du budget de 2003. Il renferme les propositions ci-après qui visent à accroître la compétitivité du régime fiscal :

- l'augmentation du taux de la déduction pour amortissement (DPA) applicable au matériel informatique, qui passera de 30 % à 45 %, et la majoration du taux de la DPA applicable à l'accès à large bande, à Internet et à d'autres matériels d'infrastructure de réseaux de données, qui passera de 20 % à 30 %;
- l'accélération du relèvement du plafond de la déduction accordée aux petites entreprises en donnant accès au plafond intégral de 300 000 $ en 2005 plutôt qu'en 2006;
- la facilitation de l'accès à l'aide fiscale à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE) en faisant en sorte que les petites entreprises qui effectuent de la RS&DE et qui recueillent des fonds auprès d'investisseurs communs n'agissant pas à titre de groupe aient entièrement accès au crédit d'impôt remboursable majoré de 35 % pour l'investissement dans la RS&DE;
- le relèvement à 10 ans de la période de report des pertes autres qu'en capital de tous les contribuables.

Le budget de 2004 proposait également certains changements conçus pour accroître l'équité du régime de l'impôt sur le revenu, notamment l'instauration d'une interdiction prévue par la loi de déduire les amendes et pénalités, une précision indiquant que la règle générale anti-évitement de la *Loi de l'impôt sur le revenu* s'applique également aux conventions fiscales, des restrictions touchant la déductibilité des ristournes par les sociétés autres que des coopératives et des caisses de crédit, et des règles limitant la prise en compte de la déduction inutilisée pour dons de bienfaisance par une société dont le contrôle a été transféré.

Le budget de 2004 proposait en outre de limiter les placements des caisses de retraite dans des fiducies de revenu d'entreprise et d'appliquer une nouvelle retenue d'impôt à certaines attributions effectuées par des fonds communs de placement canadiens à leurs investisseurs non-résidents. Les propositions visant à limiter les placements des caisses de retraite dans des fiducies de revenu d'entreprise ont été suspendues en mai 2004 pour procéder à d'autres consultations auprès des intervenants.

Les mesures importantes prises en 2003-2004, à l'extérieur du contexte de l'exercice budgétaire de 2004, renfermaient l'annonce de modifications touchant l'impôt sur le revenu, notamment :

- la limitation des avantages fiscaux accordés aux dons de bienfaisances effectués en vertu, entre autres, de dispositions d'abri fiscal;
- des précisions sur les règles qui régissent la déductibilité de l'intérêt et d'autres frais aux fins de l'impôt sur le revenu;
- des modifications proposées touchant l'imposition du revenu des fiducies de non-résidents et des entités de placement étrangères;
- le raffermissement des règles touchant le régime de l'impôt sur le revenu appliquées au montant reçu ou à recevoir d'un contribuable en raison de l'application d'une clause restrictive;

- des règles explicites portant sur l'échéance de recouvrement des créances fiscales fédérales.

Une structure d'endettement stable, à faible coût et un marché des titres du gouvernement du Canada efficace

Pour que les coûts d'emprunt demeurent le plus bas possible, les activités et initiatives menées dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette ont continué de cibler la diversité des sources de financement et l'efficacité du marché des titres du gouvernement du Canada. Les mesures prises par le Ministère à cet égard ont donné les résultats suivants :

- le maintien du rajustement ordonné du ratio des échéances fixes aux échéances variables pour atteindre l'objectif de 60 % en 2007-2008;
- l'exécution efficace d'adjudications périodiques annoncées à l'avance au titre des obligations de l'État et des bons du Trésor pour les principales échéances sur le marché de la vente de gros;
- des activités de rachat d'obligations afin d'appuyer la liquidité des émissions de référence;
- l'amélioration de la transparence entourant les programmes d'emprunt par un recours accru à des outils de communication, notamment des consultations à l'intérieur des marchés, les publications ministérielles sur la gestion de la dette et les avis diffusés sur le site Web de la Banque du Canada.

L'efficacité du marché des titres du gouvernement est mesurée d'après le niveau de popularité des adjudications sur le marché primaire et du niveau de liquidité et d'échange sur le marché secondaire. Le *Rapport sur la gestion de la dette* (http ://www.fin.gc.ca/purl/dmr-f.html) a été élargi en 2003-2004 pour englober une section consacrée aux mesures de gestion de la dette, de l'encaisse et des réserves.

Programme efficace de placement de titres sur le marché de détail

Le gouvernement est à évaluer le Programme de placement de titres sur le marché de détail à la lumière d'une situation budgétaire nettement améliorée et de la diversification des véhicules de placement à la disposition des Canadiennes et des Canadiens. L'élimination du programme des Obligations d'épargne du Canada n'est pas au nombre des options envisagées dans le cadre de cet examen. Le gouvernement souhaite mettre à jour et améliorer sa stratégie de placement de titres sur le marché de détail, et non abolir les Obligations d'épargne du Canada. Dans le cadre de cet examen, la firme Cap Gemini Ernst and Young (CGEY) a été chargée d'évaluer le rendement du Programme de placement de titres sur le marché de détail et de recommander des options stratégiques axées sur l'avenir. Le rapport de CGEY est l'un des éléments de l'examen global du Programme de placement de titres sur le marché de détail. Les conclusions du rapport, tout comme les points de vue des Canadiennes et des Canadiens sur la mise à jour du Programme des Obligations d'épargne du Canada, sont à l'étude.

Alors qu'on réexaminait le Programme, on a continué en 2003-2004 d'innover et de réduire les coûts :

- Tablant sur des travaux effectués pour établir une gamme complète de services en ligne à l'intention des acheteurs optant pour le mode de retenues sur la paie, le site www.mybonds.gc.ca a été lancé en avril 2003. Ce site a dépassé les objectifs établis, car environ le tiers des participants s'est inscrit au service de renseignements en ligne sur les rachats et les soldes au cours de la première année.

- Un projet pilote a permis aux détenteurs de l'émission 46 des Obligations d'épargne du Canada de bénéficier d'un prolongement automatique de 10 ans à l'échéance de cette émission. Cette initiative a amélioré la commodité pour les clients et fait passer le taux de conservation de 46 à 65 %.

- Un nouveau produit, l'Obligation de placement du Canada, a été offert dans le cadre d'un projet pilote par l'entremise des courtiers en valeurs mobilières. Cette initiative a permis de mettre à l'essai la mise en marché d'un produit non authentifié au moyen d'un nouveau portail de distribution faisant appel au service de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs. Ce projet ne sera pas maintenu en 2004-2005, mais les leçons qui en ont été tirées orienteront la mise au point de nouveaux produits.

- Les dépenses globales de programme ont été réduites pour la quatrième année de suite, de sorte que les dépenses de fonctionnement ont chuté de 22 % entre 2000 et 2004.

- L'enquête annuelle de suivi des communications de la campagne fait état de résultats positifs pour la campagne de 2003-2004; le taux de rappel des annonces télévisées sur les Obligations d'épargne du Canada atteint des niveaux record.

Des précisions figurent dans le rapport annuel de 2003-2004 de Placements Épargne Canada, au site Web www.csb.gc.ca.

B. Avantage économique pour le Canada

Objectif

Accroître la productivité, la compétitivité et la capacité d'innovation du Canada au moyen de politiques et de programmes qui appuient efficacement la recherche-développement, l'esprit d'entreprise, l'innovation et la prise de risques, et qui font en sorte que les Canadiens disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour prospérer au sein de l'économie du savoir.

Il faut à cette fin accomplir des progrès en vue de favoriser l'investissement, conformément aux objectifs de l'État, en veillant à ce que le système canadien de réglementation des valeurs mobilières soit moderne et efficient et en rehaussant l'intégrité et l'efficience des marchés financiers du pays. Il convient également d'améliorer le cadre stratégique en matière d'investissement afin de stimuler la recherche et l'innovation, et de prendre des mesures pour promouvoir l'esprit d'entreprise. Cet objectif stratégique englobe également l'amélioration du régime fiscal dans le but de bonifier les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement.

Ressources utilisées

Dépenses prévues pour 2003-2004 : 20,5 millions de dollars.

Dépenses réelles en 2003-2004 : 23,8 millions de dollars.

ETP : affectation théorique de 205 ETP.

Principaux partenaires

- Les fonctionnaires de Finances Canada communiquent et tiennent des rencontres avec des organismes, des groupes et des particuliers qui représentent tous les éléments de la société canadienne, par exemple les autres ordres de gouvernement, le secteur privé et les organismes sans but lucratif pour prendre connaissance de leurs opinions, de leurs préoccupations et de leurs suggestions au sujet des politiques et objectifs économiques du Canada.

- Les fonctionnaires du ministère des Finances Canada entretiennent des rapports périodiques avec des représentants d'organismes centraux comme le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour échanger des renseignements, des opinions et des recommandations sur des dossiers économiques importants.

- Les fonctionnaires du ministère des Finances Canada ont des rapports périodiques avec des membres d'Industrie Canada, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et d'autres ministères et organismes pour veiller à ce que les programmes, initiatives et projets lancés soient efficaces et efficients, et conformes aux grands objectifs économiques de l'État.

- Les fonctionnaires du ministère des Finances Canada collaborent étroitement avec ceux de l'Agence du revenu du Canada pour que les mesures fiscales soient administrées comme prévu et pour se renseigner sur les enjeux qui peuvent nécessiter des correctifs législatifs.
- Le Ministère collabore avec d'autres organismes de réglementation, dont le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Banque du Canada, pour garantir la sécurité, la solidité et la compétitivité du secteur financier, ainsi que la protection appropriée des consommateurs de services financiers.

Pratiques de gestion

Le Ministère a contribué à l'initiative Gouvernement en direct en misant sur les technologies basées sur l'Internet pour accroître l'efficacité et la transparence de ses consultations publiques, notamment celles sur les coopératives d'épargne et de crédit et sur la gouvernance des institutions financières.

Évaluation du rendement

Les activités du Ministère visaient à conférer au Canada un avantage économique en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

- appuyer la recherche-développement;
- améliorer le cadre stratégique de la commercialisation de la recherche;
- veiller à ce que normes de gouvernance applicables aux sociétés canadiennes demeurent parmi les plus rigoureuses au monde;
- mettre en place un secteur des services financiers de pointe, concurrentiel à l'échelle internationale, sûr et stable, qui répond aux besoins des consommateurs et des entreprises, de même que des marchés financiers qui satisfont aux besoins des émetteurs et des bailleurs de fonds;
- fournir des programmes qui facilitent l'adaptation de tous les secteurs de l'économie du savoir;
- appliquer un régime fiscal qui favorise la création d'emplois, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation.

Le Ministère a-t-il atteint les résultats prévus?

Appuyer la recherche-développement

Dans tous les budgets déposés depuis que l'équilibre budgétaire a été rétabli, le gouvernement a fait des investissements cruciaux pour renforcer la performance du Canada en matière de recherche, de sciences et de technologie. Les dépenses estimatives du gouvernement dans le domaine des sciences et de la technologie totalisent 8,6 milliards de dollars en 2003-2004, le plus haut niveau qu'elles aient atteint. Le budget de 2004 prévoyait des investissements additionnels de 325 millions de dollars en 2003-2004 et au cours des deux exercices suivants pour appuyer la recherche et l'innovation. Voici certaines des principales initiatives prévues :

- investissement de 60 millions de dollars dans Génome Canada pour la génomique appliquée à la santé;
- hausse de 90 millions de dollars par exercice du financement des trois conseils subventionnaires canadiens à compter de 2004-2005;
- hausse de 20 millions de dollars par exercice pour les coûts indirects de la recherche parrainée par le gouvernement fédéral par l'entremise des conseils subventionnaires à compter de 2004-2005.

En outre, le programme d'incitatif fiscal canadien pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) visant à promouvoir les dépenses en R-D constitue l'un des régimes les plus avantageux du monde industrialisé. Des crédits d'impôt à l'investissement sont accordés pour des dépenses actuelles et de capital admissible au taux général de 20 % et au taux majoré de 35 % pour les petites sociétés privées sous contrôle canadien.

Les investissements du Canada en R-D, exprimés en pourcentage du Produit intérieur brut (PIB), se chiffraient à 1,84 % en 2003, légèrement en baisse par rapport à l'exercice précédent (1,87 %), mais en nette hausse comparativement à la proportion de 1,66 % enregistrée en 1997. La baisse survenue en 2003 est liée aux investissements en R-D des entreprises, qui n'ont pas recouvré de la chute enregistrée en 2002, plus particulièrement dans le secteur de la haute technologie qui mise énormément sur la recherche. Tant l'administration fédérale que le secteur des études supérieures ont continué d'accroître leurs investissements en R-D en 2003 et ils devraient maintenir le cap au cours des prochains exercices. On peut s'attendre à un redressement des investissements du secteur privé au chapitre des immobilisations et de la recherche, de sorte que les investissements canadiens en R-D devraient recommencer à augmenter en proportion du PIB.

Le Canada s'est classé 13^{e} à ce chapitre selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2001, dernière année pour laquelle on dispose de données internationales comparables. Le fait que le Canada soit passé de la 15^{e} place à la 13^{e} tient en partie aux révisions des données par le Canada et d'autres pays. L'objectif ultime à cet égard consiste à atteindre le 5^{e} rang d'ici 2010.

Améliorer le cadre stratégique de la commercialisation de la recherche

Grâce à ses importants investissements récents dans le domaine de la R-D, le gouvernement a aidé les universités et les hôpitaux de recherche à adapter et à commercialiser le savoir. Par exemple, le budget de 2004 prévoit d'engager les conseils subventionnaires fédéraux à tripler leurs investissements annuels dans des programmes qui appuient directement la commercialisation au cours des trois prochaines années. Le budget réserve également une somme de 50 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2004-2005 pour un fonds pilote concurrentiel de propositions conçues pour accroître la capacité de commercialisation du secteur du haut savoir canadien. En outre, le budget de 2004 réserve 25 millions de dollars sur cinq ans pour un programme pilote ayant pour but d'encourager la commercialisation de la recherche effectuée dans des laboratoires fédéraux non assujettis à la réglementation, dans le cadre d'une approche semblable à celle appliquée aux travaux de recherche universitaire.

On mesure généralement les résultats des universités au chapitre de la commercialisation par les licences accordées, les entreprises lancées et les recettes générées. Bien que les universités canadiennes continuent de tirer moins de recettes de leurs investissements dans des activités de commercialisation que les universités américaines, elles consacrent de plus en plus de ressources à ces activités et incorporent à leurs plans stratégiques des objectifs de transfert technologique. Elles ont ainsi été en mesure d'améliorer constamment leurs résultats au cours des dernières années. Les recettes que tirent les établissements canadiens de l'octroi de licences ont chuté pour passer de 64,5 millions de dollars en 2001 à 51,5 millions de dollars en 2002, mais elles sont quand même largement supérieures aux 35,5 millions de dollars de 2000. Les établissements canadiens détiennent désormais plus de 738 licences de production de recettes ou options et ils ont lancé 49 entreprises en 2002.

L'initiative Partenaires fédéraux en transfert de technologie (PFTT) permet d'établir des liens entre 17 ministères et organismes à vocation scientifique qui travaillent activement au transfert et à la commercialisation des connaissances acquises dans les laboratoires de l'État. En 2001-2002, près de 75 % des ministères et organismes membres négociaient des accords portant sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à des découvertes faites dans leurs laboratoires, plus de 60 % géraient des droits d'auteur de la Couronne et près de 40 % appuyaient le démarrage d'entreprises.

Veiller à ce que les normes de gouvernance applicables aux sociétés canadiennes demeurent parmi les plus rigoureuses au monde

Des progrès ont été effectués pour ce qui est de promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de divulgation au sein des entreprises au Canada. En septembre 2003, le Ministère a diffusé un document résumant les mesures prises à cette date. (http ://www.fin.gc.ca/toef/2003/fostering_f.html)

Le Ministère a attiré l'attention sur les progrès réalisés à la suite du budget de 2004 (http ://www.fin.gc.ca/budget04/bp/bpc4cf.htm), et il a noté que les gouvernements, les organismes de réglementation et l'industrie ont lancé des initiatives en vue de raffermir le

cadre de gouvernance des sociétés et de rapport financier des sociétés publiques. Il est reconnu comme ayant joué un rôle prépondérant dans la promotion des réformes de gouvernance au sein des sociétés.

Le ministère des Finances a diffusé un document consultatif sur la gouvernance des institutions financières canadiennes en janvier 2003. Ce document énonce des propositions visant à mettre à jour les aspects techniques du cadre de gouvernance dans les lois qui portent sur les institutions financières, y compris le cadre de gouvernance des souscripteurs. La période de présentation de mémoires s'est terminée le 31 mars 2003. Le Ministère a examiné les mémoires reçus. Il met actuellement la dernière main aux positions de nature stratégique et détermine comment les questions rejoignent les objectifs plus larges de gouvernance.

Mettre en place un secteur des services financiers de pointe, concurrentiel à l'échelle internationale, sûr et stable, qui répond aux besoins des consommateurs et des entreprises, de même que des marchés financiers qui satisfont aux besoins des émetteurs et des bailleurs de fonds

Mise en œuvre du cadre stratégique du secteur des services financiers

À la suite de l'adoption du projet de loi C-8 à l'automne de 2001, environ 140 règlements avaient franchi les étapes du processus de réglementation et avaient été adoptés le 31 mars 2004. Cette réalisation est attribuable à la coordination, à la préparation et à l'examen efficaces des règlements en collaboration avec le ministère de la Justice et le Bureau du Conseil privé, de même qu'aux consultations auprès des intervenants de l'extérieur. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère poursuivra la préparation et l'examen des derniers règlements encore à l'étude.

Cadre de réglementation concurrentiel pour les institutions financières canadiennes

En juin 2003, le gouvernement a diffusé sa réponse aux rapports du Comité de la Chambre et du Sénat au sujet des fusions bancaires et de l'intérêt public. Dans ce document, il posait un certain nombre de questions de nature stratégique se rapportant à la concurrence et à la consolidation au sein du secteur des services financiers canadien. La période de consultation s'est terminée à la fin de décembre 2003. Les mémoires reçus ont été examinés et le Ministère procède actuellement à la formulation de déclarations stratégiques, dans le but de les diffuser en 2004.

Avant le dépôt du budget de 2004, le gouvernement a commencé à évaluer des façons d'accroître l'efficience et l'efficacité de l'exécution des règlements se rapportant aux services financiers fédéraux. Dans le budget de 2004, il a annoncé qu'il demanderait des points de vue sur la meilleure façon d'éliminer le double emploi des fonctions de prudence, d'administration et de services intégrés entre le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada, dans le but d'apporter des changements avant la fin de 2004.

Une meilleure réglementation des valeurs mobilières

Le rapport du Comité des personnes averties a été diffusé par le Ministre le 17 décembre 2003. (http ://www.fin.gc.ca/news03/03-064f.html) Ses auteurs demandaient aux administrations publiques du Canada de collaborer à la mise sur pied d'un seul organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières et l'adoption d'une seule loi régissant les valeurs mobilières au Canada. Les recommandations formulées dans le rapport ont été bien accueillies par les participants du marché des valeurs mobilières et les entreprises canadiennes. Le rapport a mobilisé l'opinion et il a orienté les discussions entre les administrations provinciales vers des options visant à améliorer la réglementation des valeurs mobilières au Canada. Le gouvernement a accepté les conclusions du comité dans le budget de 2004.

Créer un milieu propice au financement des sociétés canadiennes

En avril et mai 2003, une série de sept tables rondes sur les marchés financiers a été organisée dans toutes les régions du pays. Ces tables rondes visaient à permettre au gouvernement fédéral de recueillir le point de vue d'une vaste gamme d'intervenants du marché financier (p. ex. les émetteurs, les bailleurs de fonds, les intermédiaires, les entreprises d'investissement en capital de risque) au sujet des défis actuels et futurs auxquels les marchés financiers canadiens sont confrontés, y compris la mise en place d'un milieu propice au financement des sociétés canadiennes.

Après la tenue des tables rondes, le gouvernement a instauré les mesures suivantes, dans le budget de 2004, pour stimuler l'activité au chapitre des capitaux de risque :

- La Banque de développement du Canada (BDC) et Financement agricole Canada (FAC) recevront respectivement des sommes supplémentaires de 200 millions de dollars et de 20 millions de dollars pour des investissements dans des initiatives particulières de démarrage d'entreprises et d'entreprises à capital de risque. Ensemble, la BDC et FAC ont établi des entreprises de capitaux de risque ciblées totalisant 400 millions de dollars en mars 2004.

- Les petites entreprises n'agissant pas de façon concertée qui effectuent de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) et qui obtiennent leur financement auprès d'investisseurs communs (notamment des investisseurs dans le capital de risque) seront autorisées à utiliser intégralement le crédit d'impôt bonifié pour RS&DE.

Le gouvernement continue de suivre l'évolution du financement de démarrage et de mi-marché et maintient un dialogue ouvert avec les intervenants du marché. L'objectif consiste encore à devenir l'un des trois premiers pays industrialisés sur le plan de l'investissement de capitaux de risque (par habitant) et d'égaler les États-Unis en placements initiaux de titres en dollars (par habitant) d'ici 2010.

Fournir des programmes qui facilitent l'adaptation de tous les secteurs de l'économie du savoir

Dans le cadre de ses importants investissements récents dans la R-D, le gouvernement a aidé les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion et à adopter de nouvelles technologies. Par exemple, le budget de 2004 prévoyait une somme supplémentaire de 5 millions de dollars par année pour le Programme d'aide à la recherche industrielle afin de raffermir son appui aux stratégies régionales d'innovation et de commercialisation. Dans le budget de 2004, le gouvernement s'est également engagé à acheter pour 250 millions de dollars d'actions ordinaires de la Banque développement du Canada (BDC) pour permettre à cette dernière d'accroître le montant de capitaux de risque de démarrage et de soutien qu'elle offre à des sociétés canadiennes novatrices. De ce montant, 100 millions de dollars sont consacrés à des investissements préparatoires et à des investissements de démarrage, 100 millions de dollars sont réservés pour le soutien à la création de fonds spéciaux de capitaux de risque et 50 millions de dollars seront investis directement dans le démarrage et l'expansion de sociétés novatrices. En outre, le budget de 2004 prévoyait l'investissement de 20 millions de dollars dans Financement agricole Canada pour offrir un financement par capitaux de risque aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Pour savoir si le secteur privé innove et adopte de nouvelles technologies, on utilise habituellement des indicateurs tels l'activité de R-D des entreprises, la formation de capital et les brevets. Le rendement absolu du Canada dans ces domaines s'est amélioré au cours de la dernière décennie et les plus récents indicateurs (après 2000) laissent à entendre que le rendement du Canada par rapport à celui de ses partenaires étrangers s'est également amélioré. Les dépenses de R-D des entreprises canadiennes en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ont augmenté de façon soutenue au cours de la dernière décennie, passant de près de la moitié de la moyenne des pays de l'OCDE à près de 70 %. L'investissement canadien dans le capital en pourcentage du PIB s'est également amélioré de façon remarquable depuis 1995, passant de l'un des niveaux les plus bas parmi les pays du G-7 à près du sommet. Au cours des 10 dernières années, c'est-à-dire de 1993 à 2002, Statistique Canada indique que la valeur réelle de l'encours de capital canadien a augmenté de 30 %, pour s'établir à 2,4 billions de dollars. La croissance au chapitre des machines et du matériel a été particulièrement forte, avec une hausse de 67 %. Dans l'ensemble, le taux accéléré de croissance de l'investissement suppose que les entreprises canadiennes adoptent de nouvelles technologies et embrassent l'innovation à un rythme rapide.

Outre les investissements destinés à inciter les entreprises privées à se tourner davantage vers les technologies nouvelles, le gouvernement a fait d'importants investissements directs dans l'infrastructure des télécommunications. Ces investissements répétés dans les technologies de connexion à large bande pour les collectivités rurales et éloignées, ainsi que dans le matériel informatique pour les écoles et les centres d'accès communautaires, ont contribué à faire du Canada l'un des pays les plus branchés de la planète. Dans le budget de 2004, des fonds de 51 millions de dollars en 2004-2005 et 2005-2006 sont prévus pour appuyer ces objectifs. Compte tenu des coûts relativement faibles de l'accès

aux télécommunications au Canada, les entreprises nationales jouissent d'un avantage indéniable sur leurs concurrents étrangers.

Appliquer un régime fiscal qui favorise la création d'emplois, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation

Le Plan quinquennal de réduction des impôts du gouvernement fédéral a permis d'établir un avantage fiscal pour l'investissement au Canada à titre d'élément principal d'une stratégie visant à favoriser une économie vigoureuse et productive, principalement en abaissant le taux général d'impôt des sociétés pour le faire passer de 28 % en 2000 à 21 % en 2004.

Le budget de 2003 a bonifié ce plan en appliquant le taux de 21 % au secteur des ressources naturelles tout en améliorant la structure de l'impôt. Le projet de loi C-48, qui portait sur la mise en œuvre de ces modifications, a été adopté en novembre 2003. À la suite des mesures prises en 2000 et en 2003, les taux ont été abaissés de sorte que les entreprises de tous les secteurs sont dorénavant assujetties au même taux d'impôt prévu par la loi.

En outre, la *Loi d'exécution du budget de 2003* prévoyait l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital sur cinq ans, sa suppression progressive étant prévue pour les petites sociétés dès 2004 et pour toutes les sociétés d'ici 2008.

Le budget de 2004 appuie davantage l'esprit d'entreprise et les petites entreprises en proposant des modifications de nature fiscale, dont :

- le relèvement accéléré du plafond de la déduction accordée aux petites entreprises (montant de revenu admissible au taux de 12 % applicable aux petites entreprises) en leur donnant accès intégralement au plafond de 300 000 $ d'ici 2005 plutôt qu'en 2006;
- l'amélioration de l'accès des petites entreprises à l'aide fiscale prévue pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) en faisant en sorte que les petites entreprises qui effectuent des activités de RS&DE et qui obtiennent du financement auprès d'investisseurs communs n'agissant pas de façon concertée aient pleinement accès au taux bonifié de 35 % applicable au crédit d'impôt remboursable à l'investissement dans la RS&DE;
- la prolongation sur 10 ans de la période de report des pertes autres qu'en capital à tous les contribuables.

Le budget de 2004 reconnaissait également l'importance du matériel de technologie de l'information et des communications pour l'amélioration de la productivité; à cet égard, il faisait passer le taux de la déduction pour amortissement (DPA) applicable au matériel informatique de 30 % à 45 % et majorait celui du matériel à large bande, d'Internet et d'autres infrastructures de réseau de données, de 20 % à 30 %.

C. Avantage social pour le Canada

Rôle du Ministère

Le rôle du Ministère consiste à mettre l'accent sur les principaux programmes sociaux et les valeurs qu'ils représentent, de manière à assurer l'essor de la société canadienne et à accroître l'avantage économique dont bénéficie le Canada.

Les activités du Ministère se rattachent à un large éventail de priorités de l'État, notamment le renforcement du système de soins de santé et un soutien accru aux enfants canadiens et à leurs familles, sans oublier le perfectionnement des compétences et l'apprentissage de la part des Canadiens.

Ressources utilisées

Dépenses prévues pour 2003-2004 : 28 260,9 millions de dollars.

Dépenses réelles en 2003-2004 : 32 372,0 millions de dollars.

(Comprend les dépenses de programmes législatifs et les dépenses de fonctionnement; des fonds de 32 358,1 millions de dollars sont affectés au Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces.)

ETP : affectation théorique de 123 ETP.

Principaux partenaires

Le Ministère collabore étroitement avec d'autres ministères dont les programmes et les politiques concourent à l'avantage social que possède le Canada (p. ex., Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Développement social Canada, Santé Canada, Patrimoine canadien et le ministère de la Justice Canada). En outre, il coopère étroitement avec l'Agence du revenu du Canada, qui est chargée d'administrer les taxes et impôt fédéraux. Enfin, il collabore avec les ministères provinciaux et territoriaux des Finances et du Trésor pour assurer l'efficience des paiements de transfert et, au titre de la gérance conjointe du Régime de pensions du Canada (RPC), pour garantir que ce dernier demeure stable et viable sur le plan financier.

Pratiques de gestion

- Des efforts pour communiquer avec les Canadiens, y compris les sites Web, afin de consulter et d'informer le public sur différents sujets (p. ex., le site http://www.fin.gc.ca/access/fedprovf.html pour de l'information sur les transferts provinciaux et territoriaux et le site http://www.fin.gc.ca/access/socialf.html pour de l'information sur les questions d'ordre social).
- Des consultations à l'échelle du Ministère et avec d'autres ministères fédéraux ainsi que des efforts concertés qui sont actuellement déployés par les ministères des

Finances et du Trésor des provinces et des territoires afin d'assurer des transferts efficaces et de garantir la sécurité et la stabilité financières du RPC.

Évaluation du rendement

Les efforts déployés par le Ministère ont eu pour objet de conférer un avantage social au Canada grâce à l'atteinte des objectifs prioritaires suivants :

- soutenir le renouvellement continu du réseau canadien des soins de santé;
- implanter des programmes de paiements de transfert aux provinces et aux territoires;
- soutenir les Canadiens pour qu'ils améliorent leurs compétences et leurs connaissances;
- assurer la viabilité du Régime de pensions du Canada (RPC);
- accroître le soutien aux familles avec des enfants;
- examiner le mode de détermination des cotisations d'assurance-emploi.

Le Ministère a-t-il atteint les résultats prévus?

Soutenir le renouvellement continu du réseau canadien des soins de santé

Dans la foulée des accords de 2000 et de 2003, le gouvernement a confirmé une somme supplémentaire de 2 milliards de dollars destinée aux provinces et aux territoires dans le domaine de la santé, ce qui portera à 36,8 milliards de dollars les fonds versés en vertu de l'Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé conclu en février 2003. La majeure partie de ces fonds est versée aux provinces et aux territoires dans le cadre de transferts majorés, 5,3 milliards de dollars étant affectés à d'autres engagements, notamment l'augmentation des fonds pour les programmes fédéraux de santé des Premières nations et des Inuits, la création d'une prestation pour soins prodigués par compassion dans le cadre de l'assurance-emploi, le soutien des hôpitaux de recherche et la gestion améliorée de la technologie des soins de santé et des produits pharmaceutiques.

En outre, conformément à l'engagement pris par le gouvernement fédéral dans l'Accord de 2003, c'est-à-dire accroître l'imputabilité envers les Canadiens, depuis le 1er avril 2004, le Transfert canadien en matière de santé (TCS), qui appuie les programmes de santé des provinces et des territoires, et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui appuie l'éducation postsecondaire et les programmes sociaux, y compris le développement de la petite enfance et l'apprentissage précoce, et les services de garde d'enfants ont remplacé le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).

Par ailleurs, le gouvernement a créé une nouvelle Agence de la santé publique du Canada à titre de point central pour le contrôle des maladies et de l'intervention d'urgence. Des fonds de 665 millions de dollars ont été versés immédiatement en 2003-2004 et pour les deux années suivantes pour permettre au Canada de mieux se préparer en cas d'urgence

dans le domaine de la santé publique. Par ailleurs, une somme de 400 millions de dollars a été versée aux provinces et aux territoires pour 2003-2004 et les trois exercices suivants à l'appui d'une stratégie nationale d'immunisation et pour aider les provinces et les territoires à renforcer leurs capacités en matière de santé publique.

Une somme de 100 millions de dollars a également été affectée à Inforoute Santé du Canada en 2003-2004 afin de permettre aux provinces et aux territoires d'investir dans des logiciels et du matériel informatique, pour évaluer, concevoir et mettre en place un système perfectionné de surveillance de la santé publique en temps réel surtout pour la surveillance des maladies infectieuses, ce qui comprendra l'intégration des systèmes existants de surveillance reliés à des maladies particulières.

Le graphique qui suit montre la hausse des transferts en espèces et en points d'impôt dans le cadre du TCS, du TCPS et du TCSPS, de même que du nouveau Transfert pour la réforme de la santé (TRS) depuis 2000-2001, dans la foulée de l'augmentation de 21,1 milliards de dollars de l'aide fédérale à la santé et au développement de la petite enfance sur cinq ans annoncée dans l'Accord de 2000 sur la santé. L'augmentation des transferts en espèces reflète la hausse des transferts découlant de l'Accord de 2003 sur le renouvellement des soins de santé (30 milliards de dollars par l'entremise du TCS, du TCPS et du TCSPS ainsi que du TRS), et le supplément de 2 milliards de dollars confirmé en 2004 au titre du TCSPS pour la santé. Mentionnons également une hausse des fonds d'environ 1,05 milliard de dollars par le biais du TCSPS et du TCPS (900 millions de dollars sur cinq ans annoncés dans le budget de 2003 et 75 millions de dollars de plus par année en 2004-2005 et 2005-2006 annoncés dans le budget de 2004) pour l'apprentissage précoce et les services de garde d'enfants. (Les investissements à l'appui de Plan d'action pour consolider les soins de santé, annoncé en septembre 2004, qui se chiffrent à 41,3 milliards de dollars sur 10 ans, ne sont pas inclus puisque l'annonce en a été faite après le 31 mars 2004.)

Soutien accru pour la santé et les programmes sociaux TCSPS/TCS/TCPS et Transfert pour la réforme de la santé

Soutien accru pour la santé et les programmes sociaux TCSPS/TCS/TCPS et Transfert pour la réforme de la santé

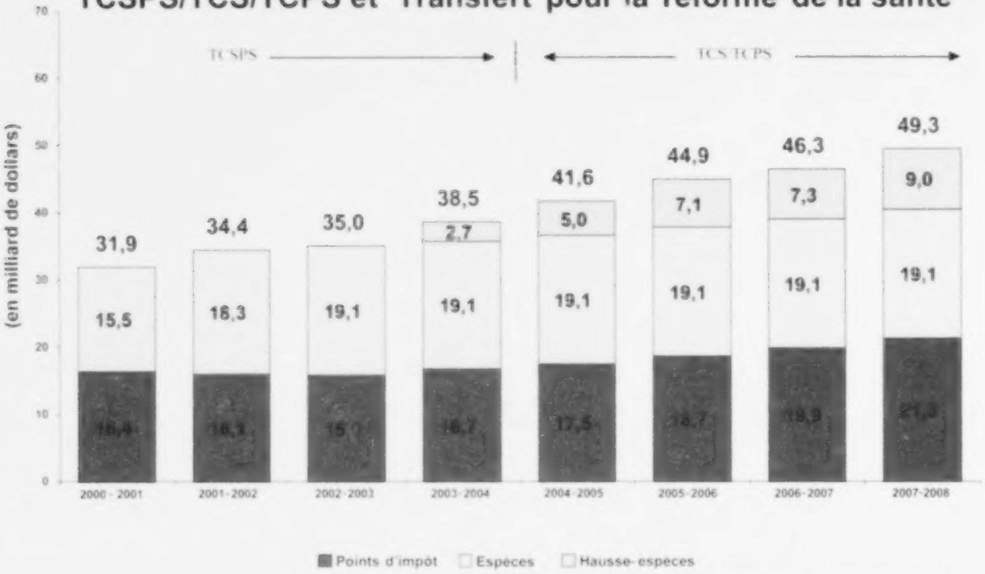

Nota : L'augmentation des espèces englobe les hausses de base du TCSPS pour la santé, le développement de la petite enfance et l'apprentissage précoce, de même que les services de garde d'enfants, les suppléments de 2003 et 2004 au titre du TCSPS et le Transfert pour la réforme de la santé. Les estimations du transfert de points d'impôt se fondent sur les prévisions de février 2004. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Implanter des programmes de paiements de transfert aux provinces et aux territoires

Le budget de 2004 confirmait des mesures visant à renouveler le Programme de la péréquation pour cinq ans, c'est-à-dire de 2004-2005 à 2008-2009. Les provinces bénéficiaires devraient recevoir des paiements de 50 milliards de dollars au cours de cette période. Dans le cadre de ce renouvellement, le budget de 2004 proposait d'examiner certains enjeux afin de maintenir l'intégrité du programme et d'en améliorer le fonctionnement. Ces modifications garantiront des paiements de péréquation plus stables et plus prévisibles, de même qu'une mesure plus exacte de la capacité fiscale de certaines assiettes. Au total, ces changements, majorés des fonds de transition, signifient qu'un supplément estimatif de 1,5 milliard de dollars sera transféré aux provinces au cours des cinq prochaines années. Les mesures législatives (projet de loi C-30) devant permettre la mise en œuvre des mesures contenues dans le budget de 2004 ont été déposées le 23 mars 2004 et sont entrées en vigueur le 14 mai 2004.

Le Ministère a également tenu de vastes de discussions avec les gouvernements des territoires en 2003-2004 afin de discuter du renouvellement des accords touchant la Formule de financement des territoires. À la suite de ces discussions, le gouvernement fédéral s'est engagé dans le budget de 2004 à fournir une somme supplémentaire de 210 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre de la FFT pour appuyer les investissements des territoires dans des dossiers prioritaires, notamment la santé et le développement économique. Le budget de 2004 a également confirmé le versement d'une somme de 90 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer une Stratégie axée sur le Nord. Les travaux se poursuivent à cet égard.

Le Ministère continue de gérer avec efficience les programmes de paiements de transfert. Les paiements aux provinces et aux territoires ont été calculés et effectués conformément aux dispositions de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et de ses règlements d'application. La gestion de ces programmes était conforme aux exigences du vérificateur général du Canada.

Au total, près de 48 milliards de dollars ont été versés en 2003-2004 aux provinces et aux territoires pour les aider à financer leurs programmes de santé, leurs programmes sociaux et d'autres programmes (en tenant compte de la valeur des transferts de points d'impôt et des rajustements d'exercices antérieurs).

On trouvera de plus amples renseignements sur ce sujet à l'adresse suivante : http ://www.fin.gc.ca/access/fedprovf.html.

Soutenir les Canadiens pour qu'ils améliorent leurs compétences et leurs connaissances

En 2003-2004, le Ministère a pris des mesures sur plusieurs fronts pour promouvoir l'effort d'une population active innovatrice et hautement qualifiée. De concert avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada (anciennement Développement des ressources humaines Canada) et Industrie Canada, le Ministère a participé, en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques ayant pour objet :

- d'aider les Canadiens à parfaire leurs compétences et à en acquérir de nouvelles;
- de garantir que les systèmes d'apprentissage en vigueur au Canada satisfont aux besoins d'aujourd'hui et de demain;
- de veiller à ce qu'il y ait des travailleurs qualifiés en nombre suffisant.

Plus particulièrement, dans le budget de 2004, le gouvernement a engagé une somme de 137 millions de dollars sur deux ans pour faciliter le passage des étudiants provenant de familles à faible revenu et des étudiants handicapés aux études supérieures et pour bonifier le Programme canadien de prêts aux étudiants, de même qu'une somme de 65 millions de dollars sur deux ans pour encourager l'éducation permanente. En 2003-2004, le Ministère a participé à la mise sur pied du Conseil canadien de

l'apprentissage, dont le mandat consiste à accroître la qualité de l'information sur les systèmes d'éducation et d'apprentissage du Canada.

Le budget de 2004 proposait deux mesures afin aider les familles à revenu faible et moyen à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.

- Le budget de 2004 a instauré le Bon d'études canadien pour lancer l'épargne-études pour les enfants provenant de familles à faible revenu. Le Bon se traduira par une épargne-études maximale de 2 000 $ à l'âge de 16 ans dans le cas des enfants nés à compter de 2004 et qui sont membres de familles admissibles au supplément de la Prestation nationale pour enfants.

- Le budget proposait en outre de bonifier la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à compter de 2005 pour accroître le soutien des familles à revenu faible et moyen qui veulent épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants.

En outre, pour faciliter l'éducation permanente liée à l'emploi, le budget de 2004 a également proposé d'autoriser les étudiants à demander le crédit d'impôt pour études si les cours sont reliés à l'emploi occupé, lorsque ces coûts ne sont pas remboursés par l'employeur.

Assurer la viabilité du Régime de pensions du Canada (RPC)

En 2003-2004, le Ministère a amorcé des consultations avec les provinces pour fixer les paramètres de l'examen financier triennal de 2004-2006 du Régime effectué par les ministres des Finances fédéral et provinciaux.

Le projet de loi C-3, *Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, a reçu la sanction royale le 3 avril 2003 et est entré en vigueur le 1^er^ avril 2004. Tous les autres actifs du RPC gérés actuellement par le gouvernement du Canada seront transférés à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada sur une période de trois ans prenant fin le 30 avril 2007. Parmi ces actifs, mentionnons le solde de fonctionnement en espèces et un portefeuille d'obligations à long terme, la plupart émises par les provinces. Au 31 mars 2004, la valeur marchande estimative de ces actifs totalisait 37,7 milliards de dollars.

Le solde de fonctionnement, qui s'élevait à environ 7,5 milliards de dollars au 31 mars 2004, sera transféré à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada en 12 mensualités égales à compter de septembre 2004. Le portefeuille d'obligations (qui totalise 30,2 milliards de dollars) sera transféré en trois ans, à compter du 1^er^ mai 2004.

L'Office d'investissement du RPC devrait améliorer le rendement de ces placements en actif en les gérant dans un portefeuille diversifié de placements à rendement élevé sur le marché de la même façon que d'autres imposants régimes de pension publics du Canada

Accroître le soutien aux familles avec des enfants

Les modifications apportées à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) annoncées en 2000 en vertu du Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars ont été intégrées à des lois et entreront toutes en vigueur en juillet 2004.

Dans la foulée du Plan quinquennal de réduction des impôts, le budget de 2003 a offert un soutien supplémentaire aux familles avec des enfants en haussant le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et en instaurant une nouvelle prestation pour enfants handicapés (PEH). Le supplément de la PNE a été majoré de 150 $ en juillet 2003 et il sera augmenté de 185 $ en juillet 2005, et de 185 $ de plus en juillet 2006. La PEH est entrée en vigueur en juillet 2003 et son versement s'est amorcé en mars 2004 (y compris un versement rétroactif pour la période comprise entre juillet 2003 et mars 2004).

Examiner le mode de détermination des cotisations d'assurance-emploi

En 2003-2004, de concert avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada, le Ministère a poursuivi un examen menant à l'établissement d'un nouveau mécanisme de fixation des taux de cotisations à l'assurance-emploi. Les consultations lancées dans le budget de 2003 ont été exécutées et achevées, et un résumé a été diffusé sur le site Web du Ministère (www.fin.gc.ca). Les résultats des consultations font actuellement l'objet d'un examen. Le budget de 2004 a confirmé l'engagement du gouvernement à mettre en place un nouveau mécanisme de fixation des taux de cotisation et il a autorisé le gouverneur en conseil à établir, à l'automne de 2004, le taux de 2005, le cas échéant.

D. Avantage mondial pour le Canada

Rôle du Ministère

Améliorer le niveau de vie des Canadiens par la promotion d'un régime de libre-échange où l'économie ouverte de la nation, qui dépend dans une grande mesure des échanges commerciaux, peut prospérer; accroître la sécurité et l'efficience à la frontière tout en rendant celle-ci plus ouverte; contribuer à l'atteinte de l'engagement du gouvernement envers un environnement sain; appuyer les initiatives stratégiques internationales axées sur une plus forte croissance à l'échelle mondiale; et favoriser la stabilité financière internationale.

Nous accomplissons ce rôle principalement dans le cadre de notre participation à des négociations et forums multilatéraux, régionaux et bilatéraux, ainsi que de notre appartenance à des organismes financiers et commerciaux internationaux.

Ressources utilisées

Dépenses prévues pour 2003-2004 : 1 317,9 millions de dollars.

Dépenses réelles en 2003-2004 : 592,5 millions de dollars.

(Comprend les dépenses de programmes législatifs et les dépenses de fonctionnement; les dépenses de programmes législatifs [postes budgétaires et non budgétaires] sont de 568,9 millions de dollars.)

ETP : affectation théorique de 209 ETP.

Principaux partenaires

- Autres ministères et organismes : Affaires étrangères Canada (AEC), Commerce international Canada (CIC), Bureau du Conseil privé (BCP), Banque du Canada, Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada (CANAFE), Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Industrie Canada (IC), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Agence canadienne de développement international (ACDI), Exportation et développement Canada (EDC), et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).

- Organismes et groupes internationaux : G-7, G-10, G-20, FMI, Banque mondiale, OMC.

- Personnes-ressources auprès des ministres des Finances et des hauts fonctionnaires d'autres pays; cadres du secteur privé et d'organismes non gouvernementaux; représentants du ministère des Finances Canada en poste à l'étranger.

Pratiques de gestion

- Consultations à l'intérieur du Ministère, avec d'autres ministères, des gouvernements d'autres pays, le secteur privé, des organismes non gouvernementaux et d'autres intervenants.
- Efforts constants de communication auprès des Canadiens, notamment par l'intermédiaire des sites Web du gouvernement, pour consulter et informer le public sur différents sujets.

Évaluation du rendement

Les efforts du Ministère ont visé à conférer au Canada un avantage mondial par l'atteinte des objectifs prioritaires suivants :

- ❑ accroître l'efficience et la sécurité à la frontière;
- ❑ veiller à ce que le système financier canadien soit sûr et conforme aux normes internationales de lutte contre les abus du système financier et le financement du terrorisme;
- ❑ préconiser des réformes visant à favoriser la croissance mondiale et la stabilité financière;
- ❑ mettre en place un système commercial international renforcé et un accès plus sûr des exportations canadiennes aux principaux marchés étrangers;
- ❑ contribuer à la stratégie de mise en œuvre du gouvernement visant à respecter ses engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto;
- ❑ soutenir les débouchés pour l'investissement et le commerce canadiens.

Le Ministère a-t-il atteint les résultats visés?

Accroître l'efficience et la sécurité à la frontière

Le budget de 2001 affectait 7,5 milliards de dollars répartis sur plusieurs années à des initiatives touchant la sécurité et l'efficience à la frontière. Le budget de 2003 prévoyait des fonds supplémentaires de 75 millions de dollars sur deux ans pour l'établissement d'une réserve pour éventualités en matière de sécurité pour mieux satisfaire aux besoins en sécurité.

Le budget de 2004 prévoyait une somme supplémentaire de 605 millions de dollars sur cinq ans à l'égard de la réserve susmentionnée pour donner suite aux priorités de sécurité, notamment la protection de la frontière. Comme l'indique le budget de 2004, le gouvernement a pris d'importantes mesures pour rendre les frontières du Canada plus sûres depuis le dépôt des budgets de 2001 et de 2003, y compris la mise en œuvre du Plan d'action canado-américain pour une frontière intelligente.

Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA) est entré en vigueur le 1^er^ avril 2002 afin de financer les dépenses visant à rehausser la sécurité du transport

aérien. À la suite du dernier examen de ce droit, le budget de 2004 propose la réduction du DSPTA pour le faire passer de 14 $ à 12 $ pour un aller-retour sur les vols intérieurs, de 12 $ à 10 $ sur les vols transfrontaliers et de 24 $ à 20 $ pour les autres vols internationaux, à compter du 1^er^ avril 2004. Le DSPTA sera examiné périodiquement de manière à veiller à ce que les recettes correspondent au coût du renforcement de la sécurité. La vérificatrice générale vérifiera les revenus et les dépenses visant à raffermir les systèmes de sécurité appliqués au transport aérien. Les résultats de cette vérification seront pris en compte dans les examens futurs du DSPTA.

Veiller à ce que le système financier canadien soit sûr et conforme aux normes internationales en matière de lutte contre les abus du système financier et le financement du terrorisme

À l'instar d'autres membres du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), le Canada met actuellement en œuvre les normes internationales récemment révisées concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux. Le GAFI devrait procéder à une évaluation détaillée des progrès enregistrés par le Canada vers la fin de 2006. Le Canada maintient sa participation active dans les discussions du GAFI au sujet de la lutte internationale contre le blanchiment de capitaux et les normes concernant la lutte au financement du terrorisme.

Préconiser des réformes visant à favoriser la croissance mondiale et la stabilité financière

Afin d'atteindre cet objectif, le Ministère a collaboré avec le FMI, la Banque mondiale, le G-7 et d'autres institutions et groupes internationaux à l'élaboration d'un meilleur cadre de prévention et de gestion des crises économiques et financières internationales. Ces travaux ont donné de bons résultats au cours de la dernière année et ce, de plusieurs façons, notamment : le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a appuyé des propositions visant à élargir la gamme de documents diffusés habituellement au public; le FMI a connu beaucoup de succès en préconisant le recours à des dispositions d'action collective sur les marchés des obligations d'État. (Les clauses d'action collective qui deviennent de plus en plus populaires dans les nouvelles émissions d'obligations d'État faciliteront la restructuration de la dette de pays souverains.)

Le Ministère a collaboré avec les partenaires du Canada au G-7 et d'autres membres du Club de Paris pour établir une nouvelle approche afin de régler les problèmes d'endettement au sein du Club. Cette nouvelle démarche a été appuyée par les dirigeants du G-8 au Sommet d'Évian, en juin 2003; elle tente de trouver des solutions afin d'éliminer en permanence les problèmes d'endettement en fondant les résultats sur une analyse explicite de la viabilité de la dette.

Le Ministère participe également à certaines initiatives permanentes, notamment :

- il préside un groupe de travail du G-10 chargé d'examiner la situation financière du FMI;

- il collabore avec les partenaires du Canada au G-7 à l'égard d'un examen stratégique des institutions financières internationales pour déterminer dans quelle mesure ils satisfont à leurs mandats, en insistant plus particulièrement sur l'amélioration de l'imputabilité et l'importance des résultats;

- il examine, au sein du G-20, une gamme d'initiatives qui pourrait permettre de promouvoir la stabilité financière à l'échelle mondiale, notamment un code de conduite régissant les relations entre les créanciers et les emprunteurs.

Pour ce qui est des réformes touchant tout particulièrement la promotion de la réduction de la pauvreté, le Ministère continue de collaborer avec le G-7 et la vaste collectivité internationale dans le cadre d'une série de mesures permanentes. Au cours de l'année écoulée, ces activités comprenaient :

- la préparation et la coordination d'un document de travail des ministres des Finances du G-7 sur l'efficacité de l'aide, convenu par les ministres des Finances et diffusé à Deauville, en mai 2003; ce document énonçait un vaste programme visant à améliorer les répercussions de l'aide au développement;

- l'élaboration d'un nouveau mécanisme amélioré de surveillance dirigé par les pays au sein du FMI pour permettre aux pays de ne plus dépendre des programmes d'emprunt du FMI tout en transmettant aux marchés un signal au sujet de leur engagement en matière de réforme. L'initiative du Canada a gagné l'appui du Conseil des administrateurs et du G-7, et elle sera exécutée en 2004-2005;

- la collaboration au sein des Conseils des administrateurs du FMI, de la Banque mondiale et du G-7 en vue d'établir un nouveau cadre opérationnel pour l'évaluation de la viabilité de la dette. Ce cadre dont le Canada assure activement la promotion, préconise l'adoption de mesures de prévention en cas de problèmes d'endettement qui pourraient se transformer en crises. Par la même occasion, le Ministère s'attache à faire en sorte que la stratégie d'endettement actuelle, notamment l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), soit mise en œuvre de façon efficace.

Le Ministère a également déposé un projet de loi visant à reconduire pour une période supplémentaire de 10 ans le Tarif de préférence général (TPG) et le Tarif des pays les moins développés (TPMD). Cette mesure témoigne de l'engagement soutenu du Canada pour encourager la croissance économique dans les pays en développement.

Mettre en place un système commercial international renforcé et un accès plus sûr des exportations canadiennes aux principaux marchés étrangers

De concert avec d'autres ministères visés, plus particulièrement Commerce international Canada, le Ministère a continué de participer aux efforts déployés au cours du dernier exercice pour faire progresser le Canada sur un certain nombre de tribunes commerciales, notamment les négociations commerciales multilatérales à l'OMC. Malgré l'échec de la

rencontre des ministres du commerce des pays membres de l'OMC à Cancún à l'automne 2003, le Ministère a maintenu ses efforts en vue d'établir un consensus au sujet des cadres de négociation commerciale dans les principaux domaines de négociation, y compris l'accès au marché non agricole qui favoriserait l'avancement des négociations à l'OMC. Il a œuvré avec les intervenants canadiens pour faire progresser la position de négociation du Canada dans plusieurs domaines relevant de sa compétence (p. ex. des droits de douane, les recours commerciaux, les mesures disciplinaires touchant les subventions et les services financiers). Peu de progrès sont toutefois relevés dans le cadre des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) où il subsiste d'importants écarts entre les pays participants.

Le Ministère a également participé activement aux négociations de deux accords de libre-échange – l'un avec les pays de l'Amérique centrale et l'autre avec Singapour; cependant, aucun de ces accords n'a été conclu, car certaines questions n'ont pas été réglées.

En collaboration avec Commerce international Canada, Industrie Canada et les aciéries canadiennes, le Ministère a pris part à l'établissement du Comité nord-américain du commerce de l'acier afin de constituer une plate-forme favorisant la discussion des questions touchant le commerce de l'acier et de dégager des positions communes sur les enjeux qui feront l'objet de débats à diverses instances internationales, notamment l'OCDE. Le comité a tenu sa première réunion au début de 2004, à Mexico. Le Ministère a également dirigé les négociations à l'OCDE en vue de réduire les subventions accordées à l'échelle mondiale au secteur de l'acier.

Enfin, le Ministère a contribué activement à l'élaboration du plaidoyer canadien dans le cadre de litiges auprès de l'OMC et de l'ALÉNA afin de promouvoir la position du Canada dans un certain nombre de différends, entre autres, le bois d'œuvre de résineux et le blé.

Contribuer à la stratégie de mise en œuvre du gouvernement visant à respecter ses engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto

Le budget de 2003 prévoyait une aide financière de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour des mesures touchant le changement climatique, notamment 250 millions de dollars pour Technologie du développement durable du Canada (TDDC) et 50 millions de dollars pour la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère en 2003-2004. Au mois d'août 2003, le gouvernement a annoncé les détails relatifs à l'affectation d'un milliard de dollars sur une somme globale de 1,7 milliard de dollars (le solde, soit 700 millions de dollars, sera attribué aux années futures). Parmi les initiatives annoncées, mentionnons des incitatifs et des programmes visant à aider les Canadiens à rendre leur demeure et leurs choix en matière de mode de transport et d'achats plus efficients au plan énergétique; une aide aux entreprises et à l'industrie pour leur permettre de réduire leurs émissions; des investissements en vue d'implanter de nouvelles technologies; des fonds de partenariat avec les provinces et les territoires; et une aide aux peuples Autochtones et aux collectivités du Nord.

Le budget de 2004 prévoyait une somme supplémentaire de 200 millions de dollars pour TDDC qui porterait ainsi l'aide financière totale à 550 millions de dollars. Le budget élargissait également le mandat de cet organisme de façon à embrasser la salubrité de l'eau et des sols. En outre, le gouvernement a annoncé qu'à partir de la vente prévue des actions qu'il détient dans Petro-Canada, il investira 800 millions de dollars sur cinq ans (entre 2006 et 2011) dans le soutien aux technologies environnementales, à mesure que de nouveaux débouchés surgiront et que de nouvelles priorités seront déterminées.

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont également participé à des discussions bilatérales et multilatérales avec d'autres ministères aux fins de la conception d'un éventuel système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le but de réduire de façon rentable les émissions des plus importants pollueurs du Canada.

Le Ministère a continué de surveiller les questions fiscales liées aux changements climatiques et a poursuivi ses consultations à cet égard. Il a ainsi continué d'examiner des propositions visant à rendre les nouvelles technologies admissibles à l'amortissement fiscal accéléré en vertu de la catégorie 43.1. Cette catégorie est conçue pour encourager l'investissement dans certains biens qui produisent de l'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables ou de rechange, ou grâce à l'utilisation efficiente des combustibles fossiles.

Soutenir les débouchés pour l'investissement et le commerce canadiens

- Le Ministère a réagi de façon positive et à temps à plusieurs demandes visant la réduction des taux des droits de douane canadiens sur une vaste gamme d'intrants de fabrication dans le but d'aider les fabricants canadiens à accroître leur compétitivité sur les marchés intérieur et mondiaux. Ces droits ont donc été réduits ou éliminés.

- Le Ministère a élaboré, de concert avec Commerce international Canada, un nouvel Accord sur la protection des investissements étrangers (APIE). Ce nouveau modèle d'accord servira de fondement au renouvellement du programme des APIE. Ces derniers offrent une protection juridique des investissements canadiens à l'étranger. Le nouveau modèle d'APIE est présenté à l'adresse http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/what_fipa-fr.asp.

- Le Ministère se penche en collaboration avec le conseil d'administration et la haute direction d'Exportation et développement Canada sur des options visant à raffermir le rôle des marchés commerciaux et à accroître les options de services financiers offertes aux exportateurs canadiens.

Annexe A : Principales mesures législatives et réglementaires

Pour connaître le rendement du Ministère au chapitre des initiatives législatives et réglementaires, veuillez prendre connaissance ci-après des dispositions législatives ou réglementaires qui ont été adoptées, des commentaires des parties intéressées des secteurs privé et public, et des résultats des consultations avec ces dernières.

Veuillez noter que les deux premières colonnes du tableau qui suit proviennent directement du *Rapport 2003-2004 sur les plans et priorités* du Ministère.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2003-2004	Résultats obtenus
Loi d'application des modifications apportées à l'impôt sur le revenu du secteur des ressources naturelles et annoncées dans le budget de 2003.	Ces modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ramènent à 21 % le taux général de l'impôt des sociétés du secteur des ressources naturelles sur une période de cinq ans tout en améliorant la structure de l'impôt de ce secteur.	Le projet de loi C-48, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu* (ressources naturelles) a reçu la sanction royale le 7 novembre 2003. L.C. 2003, ch. 28
Projet de loi visant à actualiser les dispositions sur la gouvernance des sociétés dans les lois sur les institutions financières, pour tenir compte de l'adoption du projet de loi S-11 (modifications de la *Loi sur les sociétés par actions*) et des faits nouveaux dans le secteur des entreprises en général.	Le projet de loi sera déposé au Parlement avant la fin de 2003-2004.	Le ministère des Finances a diffusé un document de consultation sur la gouvernance des institutions financières canadiennes en janvier 2003. Ce document énonce des propositions visant à actualiser les aspects techniques du cadre de gouvernance énoncé dans les lois sur les institutions financières, y compris le cadre de gouvernance à l'intention des souscripteurs. La période de dépôt des documents a pris fin le 31 mars 2003. Le Ministère a examiné les mémoires reçus et met la dernière main à ses orientations stratégiques en tenant compte de l'évolution continue et plus générale du contexte de la gouvernance d'entreprise.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2003-2004	Résultats obtenus
Tarif des douanes – Le Tarif contient des dispositions qui autorisent le gouvernement à répondre, en permanence, aux besoins de compétitivité de l'industrie canadienne, à faire respecter les droits du Canada et à satisfaire à ses obligations conformément aux ententes et accords internationaux auxquels il souscrit.	Au moyen de décrets et de règlements, le gouvernement interviendra, s'il y a lieu, pour répondre aux besoins de compétitivité de l'industrie canadienne et faire respecter les droits du Canada et satisfaire à ses obligations aux termes d'ententes et accords internationaux.	Le gouvernement a mis en œuvre, au moyen de décrets, un certain nombre de mesures d'allégement tarifaire visant une gamme d'intrants de fabrication pour accroître la compétitivité des entreprises canadiennes.
Loi sur la taxe d'accise et règlements pris sous le régime de la partie IX de cette dernière (TPS/TVH) – D'autres modifications de la *Loi sur la taxe d'accise* et règlements pris sous le régime de la partie IX de cette dernière pourraient devoir être apportées de temps à autre pour régler des questions stratégiques ou techniques nouvelles.	*Loi sur la taxe d'accise* et règlements pris sous le régime de la partie IX de cette dernière (TPS/TVH) – D'autres modifications de la *Loi sur la taxe d'accise* et règlements pris sous le régime de la partie IX de cette dernière pourraient devoir être apportées de temps à autre pour régler des questions stratégiques ou techniques nouvelles.	Des projets de loi et des notes explicatives se rapportant à la *Loi sur la taxe d'accise* ont été publiés au cours de l'année pour donner suite à certaines mesures, dont le remboursement intégral de la TPS aux municipalités.
Renouvellement de la péréquation	Un projet de loi sera déposé et adopté avant la fin de 2003-2004 pour mettre en œuvre à compter du 1er avril 2004 les nouveaux arrangements du Programme de la péréquation.	La loi a été prorogée d'un an dans le projet de loi C-18 (sanction royale le 29 mars 2004). La loi prévoyant le renouvellement a été intégrée au budget de 2004. Le projet de loi C-30 a été déposé au Parlement en 2003-2004.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2003-2004	Résultats obtenus
Mise en œuvre de conventions fiscales	En 2003, le gouvernement déposera un projet de loi visant à approuver et à mettre en œuvre des conventions fiscales nouvelles et modifiées entre le Canada et d'autres pays.	Le nombre de conventions fiscales signées en 2003 est insuffisant pour justifier le dépôt d'un projet de loi de convention au cours de cette année.
Projet de loi de 2003 visant l'impôt sur le revenu	En 2003, le gouvernement déposera un projet de loi visant à mettre en œuvre toutes les mesures d'impôt sur le revenu qui pourraient être annoncées dans le budget de 2003.	La loi mettant en œuvre les mesures liées à l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget de 2003 a été intégrée au projet de loi d'exécution du budget de 2003. (Voir ci-après.)
Le projet de loi d'exécution du budget de 2003 permettra de mettre en œuvre des mesures découlant du budget de 2003.	Le projet de loi sera déposé au printemps de 2003.	La *Loi d'exécution du Budget 2003* a reçu la sanction royale le 19 juin 2003. L.C., 2003, ch. 15
Loi de 2003 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu	En 2003, le gouvernement déposera un projet de loi pour mettre en œuvre une série de mesures techniques liées à l'impôt sur le revenu qui ont été diffusées aux fins de consultation le 20 décembre 2002. Il appliquera également les propositions du budget de 1999 touchant les fiducies non résidentes et les entités de placement étrangères.	Un avis de motion de voies et moyens détaillé visant à mettre en œuvre les propositions du budget de 1999 concernant les fiducies non résidentes et les entités de placement étrangères a été déposé à la Chambre des communes le 30 octobre 2003. Le projet de loi visant à mettre en œuvre la série de mesures techniques touchant l'impôt sur le revenu qui a été diffusé aux fins de consultation le 20 décembre 2002 a été à nouveau diffusé le 27 février 2004 pour procéder à d'autres consultations.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2003-2004	Résultats obtenus
Loi de 2001 modifiant la Loi sur l'accise	Le projet de loi mettant en œuvre les améliorations apportées au nouveau cadre de l'accise sera déposé en 2003.	Le projet de loi modifiant la *Loi de 2001 sur l'accise* et les notes explicatives connexes ont été diffusés en juin 2003.
Modification de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*	Le projet de loi visant à créer un système d'enregistrement de certaines entités déclarantes actuellement assujetties à la Loi sera déposé en 2003.	Les travaux se poursuivent à l'égard de l'élaboration des options stratégiques ayant pour but d'exiger l'enregistrement des entreprises de services monétaires et de courtiers de change. Les consultations avec les intervenants ont permis de dégager certains enjeux qui doivent être débattus avant de poursuivre les travaux.
Projet de loi prévoyant la modification du Système canadien des paiements	Le projet de loi visant à moderniser le Système canadien des paiements sera déposé en 2003.	En raison de la complexité des enjeux soulevés dans le cadre des consultations, les travaux effectués de concert avec l'Association canadienne des paiements au sujet de son projet national d'imagerie des chèques se poursuivent et les consultations ont été prolongées pour favoriser un débat pertinent sur les enjeux. (Voir l'adresse http://www.cdnpay.ca/news/standard_fr.asp.)

Annexe B : Évaluations et examens

Projections à long terme des dépenses fiscales relatives à l'épargne-retraite

Élimination de l'impôt fédéral sur le capital : Capitaliser sur l'avantage fiscal du Canada

Évaluation du programme de rachat des obligations

Évaluation de la gouvernance : Gestion de la dette et des réserves

Examen du Programme de placement de titres sur le marché de détail

Annexe C : Initiatives pangouvernementales

Modernisation de la fonction de contrôleur

Le Ministère a effectué en 2003-2004 une évaluation de la capacité en matière de modernisation de la fonction de contrôleur. Le comité exécutif procède actuellement à l'examen du plan d'action. Des mesures ont été prises pour faire en sorte que l'on applique des pratiques de gestion modernes, et le Ministère a exécuté des examens des délégations de ressources financières et humaines, il a amorcé le remaniement du Système ministériel de rapport de gestion, il a instauré des normes de service interne, il a mis en œuvre des activités de formation de base en finances et en ressources humaines, et il a préconisé le *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* en organisant des séances d'information et en tenant à jour le site Web du Ministère. La haute direction continuera d'appuyer activement les pratiques améliorées de gestion des ressources humaines.

Gouvernement en direct (GED)

Le gouvernement du Canada s'engage à devenir l'administration publique la plus branchée avec ses citoyens, les Canadiens ayant accès en direct à toute l'information et aux services gouvernementaux en 2005.

La vision, la stratégie, les objectifs et la prestation de services du Ministère en vertu de GED au 31 octobre 2001 sont affichés sur le site Web du Ministère, à l'adresse http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/gol_f.html.

Stratégie de développement durable

Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, chaque ministère est tenu de préparer aux trois ans une stratégie de développement durable (SDD) qui précise ses objectifs et ses plans d'action au titre de l'intégration du développement durable à ses politiques, programmes et activités. Le Commissaire à l'environnement et au développement durable surveille la mise en œuvre de ces stratégies par l'entremise du Bureau du vérificateur général du Canada.

Résultats stratégiques

La SDD du Ministère pour la période de 2001 à 2003 a été déposée à la Chambre des communes en février 2001. Elle décrit les principaux objectifs du Ministère en matière de développement durable :

1. l'équité entre les générations;
2. une plus grande intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux à l'élaboration des politiques.

Thèmes, objectifs et enjeux clés

Pour progresser vers l'atteinte de ces objectifs généraux, le Ministère a mis au point un plan d'action fondé sur quatre enjeux clés, c'est-à-dire des thèmes qui correspondent en gros à ses principaux rôles stratégiques et opérationnels. Ces quatre enjeux clés sont les suivants : bâtir l'avenir, intégrer l'économie et l'environnement, garantir le développement durable dans l'économie mondiale, et écologiser les opérations. Pour chacun de ces enjeux, un certain nombre d'objectifs et de mesures ciblées ont été établis. Le plan d'action détaillé du Ministère se trouve à l'adresse http://www.fin.gc.ca/toc/2001/sds2001f.html. Voici certains des principaux objectifs du Ministère en matière de développement durable, ainsi qu'une explication de leur lien avec les deux grands objectifs de développement durable :

Bâtir l'avenir : Le Ministère met surtout l'accent sur l'équité entre les générations par l'assainissement des finances, le renforcement du Canada au moyen de la gestion des programmes fédéraux de transfert aux provinces, et la mise en œuvre des priorités de développement durable dans le cadre du processus budgétaire fédéral.

Intégrer l'économie et l'environnement : Le Ministère a travaillé à élargir son analyse et sa base de connaissances en vue d'évaluer les aspects économiques et environnementaux en ce qui touche la fiscalité, les dépenses ainsi que les politiques afférentes.

Garantir le développement durable dans l'économie mondiale : Conformément aux deux grands objectifs du développement durable, la SDD du Ministère couvre également les liens qui existent entre les préoccupations environnementales, la compétitivité internationale, et la mondialisation de l'économie internationale dans le contexte des ententes environnementales multilatérales, les accords sur le commerce, et les institutions financières au pays et à l'étranger.

Écologiser les opérations : Le Ministère tient aussi à améliorer la gestion de ses activités courantes et à conscientiser ses employés au sujet des conséquences environnementales de leurs activités, tant au travail que dans leur quotidien. Le Ministère offrira également des outils pour favoriser l'adoption de pratiques exemplaires et pour réduire l'utilisation de l'énergie et la production de déchets.

Gestion du rendement

Le Ministère a mis en œuvre une stratégie de gestion renouvelée au titre de la SDD. Cette stratégie consiste à désigner un champion du développement durable au Ministère, à établir un groupe de travail formé de fonctionnaires et de représentants de toutes les directions, et à effectuer des examens documentés des progrès réalisés au chapitre du développement durable, ainsi qu'à confier à un comité de la haute direction la tâche d'élaborer un cadre de planification.

Objectifs et rapport

La mise en œuvre de la SDD de 2001-2003 s'est amorcée en 2001-2002. Des renseignements détaillés sur les progrès accomplis en 2001-2002, en 2002-2003 et en 2003-2004 sont fournis sur le site Web, à l'adresse http ://www.fin.gc.ca/purl/susdev-f.html. Suit un résumé des points saillants reprenant les progrès accomplis en 2003-2004 :

Bâtir l'avenir

Le budget de 2004 confirmait que le gouvernement du Canada prévoit un budget équilibré ou excédentaire en 2003-2004 pour la septième année de suite. La dette fédérale a été réduite et est passée de 46,7 % du PIB en 2001-2002 à 44,2 % en 2002-2003. De même le Plan quinquennal de réduction des impôts est entièrement mis en œuvre et d'ici la fin de 2004-2005, les impôts auront été réduits au total de 100 milliards de dollars.

Dans la foulée des accords conclus par les premiers ministres en 2000 et en 2003, le budget de 2003 prévoyait des transferts supplémentaires de 900 millions de dollars sur cinq ans pour les services de garde d'enfants et l'apprentissage précoce, et le budget de 2004 rajoutait 75 millions de dollars par année pour 2004-2005 et 2005-2006, et confirmait le supplément en espèces de 2 milliards de dollars au titre du TCSPS pour la santé. Par conséquent, en 2007-2008, les transferts en espèces aux provinces et aux territoires au titre de la santé et des programmes sociaux atteindront 28,1 milliards de dollars, pour une croissance annuelle moyenne de 8 % au cours de la période de cinq ans prévue par l'Accord de 2003. En outre, la sanction royale a été accordée pour remplacer le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) par deux programmes distincts – le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) – ce qui aura pour résultat d'accroître l'imputabilité et la transparence des transferts fédéraux.

Le budget de 2003 prévoyait des fonds de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour des mesures liées au changement climatique, et des précisions au sujet d'une tranche d'un milliard de dollars de cette somme ont été annoncées le 12 août 2003. Le budget de 2004 prévoyait d'autres investissements importants à l'appui du développement durable, notamment un montant de 4 milliards de dollars sur 10 ans pour le nettoyage des sites contaminés fédéraux et à responsabilité partagée; une somme supplémentaire de 200 millions de dollars à Technologie du développement durable Canada; et une somme de 800 millions de dollars s'échelonnant de 2006 à 2011 afin d'appuyer davantage des technologies liées à l'environnement.

Intégrer l'économie et l'environnement

Le Ministère a poursuivi l'examen des propositions visant à rendre les nouvelles technologies admissibles à la déduction pour amortissement accéléré en vertu de la catégorie 43.1. Cette catégorie vise à encourager l'investissement dans certains biens qui servent à produire de l'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables et de remplacement, ou de l'utilisation efficiente de combustibles fossiles.

Comme il a été annoncé dans le budget de 2003, le projet de loi C-48 (adopté en novembre 2003) appliquait le taux général de l'impôt des sociétés de 21 % au secteur des ressources sur une période de cinq ans, tout en améliorant la structure fiscale de ce secteur. En éliminant l'indemnité arbitraire pour les ressources et en offrant une déduction pour les redevances réelles de l'État et l'impôt minier versé, ces modifications envisagent les coûts de manière plus cohérente pour les divers projets de ressources, permettant par le fait même le développement efficient de l'assiette des ressources du Canada.

Le budget de 2004 proposait également des mesures visant à faire en sorte que les amendes et pénalités imposées par la loi ne soient pas déductibles aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu au Canada. Il est généralement reconnu que la réduction des amendes ou des pénalités découlant d'une action ou d'une omission particulière réduit l'effet de dissuasion à commettre l'acte reproché. Ces nouvelles mesures garantiront, par exemple, qu'une entreprise ne puisse pas déduire une amende imposée en vertu d'une loi sur la protection de l'environnement.

En ce qui concerne le changement climatique, le Ministère a effectué une analyse de l'incidence économique de la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'aide d'un système de négociation de permis sur la production. Un document de travail connexe a été préparé (*Contrôle des émissions de GES à l'aide d'un système de permis échangeables avec allocation basée sur la production : Une analyse en équilibre général dynamique*) et il est maintenant accessible sur le site Web du Ministère. Les fonctionnaires du Ministère ont également participé à des discussions avec les intervenants d'autres ministères et les principaux intervenants sectoriels au sujet de la conception d'un système de négociation des émissions de gaz à effet de serre pour réduire les émissions des plus importants pollueurs du Canada et ce, d'une manière rentable.

Garantir le développement durable dans l'économie mondiale

Le Ministère a représenté le Canada aux réunions du G-7, de la Banque mondiale et du FMI dans le but de renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement, d'améliorer les prêts de la Banque mondiale et du FMI afin de promouvoir la propriété et l'efficacité des programmes par pays, et de raffermir l'appui des pays à faible revenu. Il a également contribué aux travaux d'analyse du G-20, plus particulièrement ceux qui ont pour but de solidifier la capacité du système financier international de traiter les remboursements aux pays en développement.

Le Ministère a participé à ce projet en s'adressant aux administrateurs de la Banque mondiale et du FMI dans le cadre des discussions du Conseil au sujet des programmes et stratégies par pays, y compris les stratégies d'aide par pays (SAP) et des stratégies de réduction de la pauvreté. Dans le cadre de la préparation de conseils stratégiques pour ces discussions, le Ministère a tenu compte d'une vaste gamme d'enjeux, notamment la gouvernance, l'environnement et la santé pour faire en sorte que ces programmes et stratégies favorisent le développement durable et efficient à long terme.

Les fonctionnaires du Ministère ont assisté à la Table ronde mondiale annuelle des initiatives de services financiers du PNUE sur les finances et la viabilité, en octobre 2003 à Tokyo, et ont donné un exposé sur les exigences de déclaration d'imputabilité publique des institutions financières canadiennes.

Écologiser les opérations

Des références et des repères ont été établis aux fins de la sensibilisation à l'efficience énergétique, à la photocopie recto-verso, à l'utilisation des bacs à déchet à deux volets et aux substances toxiques. Ces références et repères se fondent sur ceux qui ont déjà été établis pour les déchets solides, l'utilisation de l'énergie et la gestion du parc. Les références et repères sont des éléments clés pour l'évaluation et l'avancement des efforts du Ministère afin d'écologiser ses activités internes.

Le Ministère a veillé à la promotion de la Journée de la Terre et de la Semaine de l'environnement en 2003-2004. Les activités rattachées à ces manifestations étaient axées sur la sensibilisation des employés au dossier de l'environnement et des pratiques exemplaires qu'ils peuvent appliquer à leur milieu de travail. La participation des employés a été encouragée pendant la tenue d'activités tels un défi portant sur le transport en commun, une vente de vêtements et de jouets, une foire commerciale environnementale et des ateliers sur le cyclisme organisés à l'heure du lunch.

Liens avec la SDD de 2004-2006

Les deux objectifs fondamentaux de la SDD du Ministère pour 2001-2003 en matière de développement durable demeurent l'assise de la SDD de 2004-2006.

- Promouvoir l'équité entre les générations grâce à une gestion financière efficace.
- Tenter sans relâche d'intégrer davantage les facteurs et objectifs économiques, sociaux et environnementaux à l'élaboration de la politique.

Puisque la plupart des activités du Ministère comportent un objectif à long terme, les quatre principaux éléments du plan d'action et un certain nombre d'objectifs de la SDD de 2001-2003 sont reportés à la SDD de 2004-2006, quoique les activités connexes varient d'une année à l'autre dans la plupart des cas. De nombreux objectifs ont été ajoutés à la SDD de 2004-2006 et, dans l'ensemble, les objectifs et cibles du Ministère sont devenus plus précis. Parmi les nouveaux objectifs de la stratégie de 2004-2006, mentionnons des efforts afin d'améliorer et d'intensifier la sensibilisation au sujet des exigences de déclaration sur les responsabilités envers la collectivité pour les institutions financières, et l'évaluation plus poussée de la recherche au sujet des mesures fiscales se rapportant à l'environnement (y compris l'établissement d'un cadre énonçant les paramètres et critères généraux qui orientent le Ministère dans son évaluation des propositions en vue d'utiliser le régime fiscal pour atteindre les objectifs en matière de développement durable). Un graphique qui compare les principaux enjeux et objectifs entre la SDD de 2001-2003 et de 2004-2006, figure à l'annexe II de la SDD de 2004-2006 et il est reproduit au site Web suivant : http://www.fin.gc.ca/toc/2004/sds2004f.html.

Le Ministère poursuivra ses travaux au sujet d'une nouvelle structure de gestion pour la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la SDD. Les rôles du champion du développement durable et du Groupe de travail sur le développement durable seront maintenus, et la haute direction aura d'autres occasions de fournir une orientation cohérente et stratégique à l'égard des activités annuelles prévues du Ministère.

Annexe D : Rendement financier

Aperçu

La présente section résume le rendement financier du Ministère, en fonction de trois programmes distincts et de huit secteurs d'activité, conformément à la structure approuvée de planification, de rapport et de responsabilisation.

Les tableaux de cette section comparent trois catégories de données : les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles. La colonne des dépenses prévues contient des données incluses dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* du Ministère, c'est-à-dire les montants prévus au début de l'exercice. La colonne des autorisations totales inclut les montants figurant dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que d'autres montants approuvés par le Parlement en raison de nouvelles priorités ou de situations imprévues. Enfin, la colonne des dépenses réelles indique les montants réels dépensés et les revenus réels encaissés.

Les tableaux financiers suivants s'appliquent au Ministère :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4. Tableau de concordance entre les objectifs stratégiques et les secteurs d'activité
5. Revenus : disponibles et non disponibles
6. Paiements législatifs
7. Paiements de transfert
8. Prêts, placements et avances
9. Passif éventuel

Tableaux financiers

1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Le tableau qui suit montre la manière dont le Parlement accorde des crédits au Ministère, notamment les crédits votés et les crédits législatifs, récapitulés par programme et par poste budgétaire ou non budgétaire.

Crédit		2003-2004		
		Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
	Programme des politiques économique, sociale et financière			
1	Dépenses de programmes	73,4	87,8	**82,8**
5	Subventions et contributions	700,0	690,8	**132,1**
16	Aux termes de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autoriser le ministre, au nom de Sa Majesté le chef du Canada à garantir aux prêteurs hypothécaires assurés par la Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada et la société GE Capital Mortgage Insurance Canada le paiement d'au plus 90 % de leurs réclamations nettes en cas d'insolvabilité ou de liquidation de la Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada et la société GE Capital Mortgage Insurance Canada, le montant total du solde impayé du principal de toutes les hypothèques couvertes par la garantie ne devant, en aucun temps, dépasser 100 000 000 000 $[3]	—	—	—
(L)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile[4]	0,1	0,1	**0,1**
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement	377,9	147,7	**147,7**
(L)	Paiements à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international	12,5	83,1	—
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10,7	11,9	**11,9**
(L)	Achat de monnaie canadienne	52,0	47,7	**47,7**
(L)	Paiements aux termes de la *Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours de Halifax*[5]		0,1	**0,1**
(L)	Paiements d'éléments de passif virés précédemment aux recettes		1,1	**1,1**
(L)	Montants adjugés par des tribunaux[6]		0,1	**0,1**
(L)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs		0,2	**0,2**
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne		—	—
(L)	Perte de change nette		516,6	**516,6**
(L)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*		68,6	—
	Total – Postes budgétaires	**1,226.5**	**1,651.6**	**940.2**
L10	Délivrance de billets à vue à l'Association internationale de développement		230,1	**230,1**
(L)	Émission de prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international	177,0	160,8	**41,8**
(L)	Avances pour emprunts ou achats d'actions privilégiées à Petro-Canada Limitée, en vertu de la *Loi sur la société Petro-Canada Limitée*		—	—

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* du Ministère et elles équivalent aux montants prévus au début de l'exercice.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.
3. Autorisations totales : 15 505 $; dépenses réelles totales : 0 $.
4. Dépenses prévues : 66 946 $; autorisations totales : 70 905 $; dépenses réelles : 70 905 $. Les chiffres indiqués aux notes 3, 4 et 5 sont en dollars.
5. Dépenses prévues : 0 $; autorisations totales : 34 746 $; dépenses réelles : 34 746 $.
6. Autorisations totales : 18 092 $; dépenses réelles totales : 18 092 $.
7. Autorisations totales : 12 067 $; dépenses réelles totales : 0 $.

1. Sommaire des crédits approuvés *(suite)*

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		2003-2004		
		Dépenses prévues	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
(L)	Souscriptions d'actions ordinaires de Petro-Canada Limitée en vertu de la *Loi sur la société Petro-Canada Limitée*	—	—	—
(L)	Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour des souscriptions d'actions et de capital additionnelles (chiffres bruts)	16,7	9,8	9,8
(L)	Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour des souscriptions d'actions additionnelles (chiffres bruts)	11,4	7,1	7,1
(L)	Avances conformément au paragraphe 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*	—	6,0	6,0
(L)	Paiement à la Banque Commerciale du Canada aux termes de la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*	—	2,0	—
	Total – Postes non budgétaires	**205,1**	**413,9**	**294,9**
	Total – Dépenses de programmes	**1 431,5**	**2 065,4**	**1 235,1**
	Programme de la dette publique			
(L)	Frais d'intérêt et autres coûts	37 600,0	35 931,4	35 931,4
	Total – Programme	**37 600**	**35 931,4**	**35 931,4**
	Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces			
15	Paiements de transfert aux administrations territoriales	1 730,0	1 730,0	1 792,1
(L)	Subventions législatives	31,0	31,7	31,7
(L)	Péréquation	10 499,0	7 445,6	7 445,6
(L)	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux[8]	19 300,0	19 325,0	19 325,0
(L)	Paiement à la Fiducie du supplément du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux de 2003	—	4 500,0	4 500,0
(L)	Paiement à la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical	—	1 500,0	1 500,0
(L)	Transfert pour la réforme de la santé	—	1 000,0	1 000,0
(L)	Programme de paiements de garantie des recettes provinciales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers	—	58,3	58,3
(L)	Recouvrement – allocations aux jeunes	(614,0)	(594,5)	(594,5)
(L)	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(2 697,0)	(2 700,1)	(2 700,1)
	Total – Programme	**28 249,0**	**32 296,0**	**32 358,1**
	Total – Ministère	**67 280,5**	**70 292,8**	**69 524,6**

8. Les montants indiqués correspondent aux contributions en espèces autorisées en vertu de la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les chiffres ci-dessous indiquent la contribution fédérale totale au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) pour 2003-2004, y compris l'affectation théorique à cet exercice de la somme de 2,5 milliards de dollars versée en juin 2000 au fonds fiduciaire du TCSPS aux termes du budget de 2000 (supplément du TCSPS détenu en fiducie), l'affectation théorique à cet exercice de la somme de 2,5 milliards de dollars versée en juin 2003 au fonds fiduciaire du TCSPS aux termes du budget de 2003, le supplément intégral de 2 milliards de dollars au titre du TCSPS pour la santé, et la valeur des points d'impôt accordés dans le cadre du TCSPS et qui sont sujets à péréquation.

Transfert en espèces	19,3 milliards$
Plus : fonds fiduciaire (2000)	0,5 milliard $
Plus : fonds fiduciaire (2003)	0,5 milliard $
Plus : fonds fiduciaire (2004)	2,0 milliards $
Plus : Transfert de points d'impôt sujet à péréquation	16,7 milliards $
Total des transferts en espèces et en points d'impôt (y compris à des fiducies)	39,0 milliards $

2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Équivalents temps plein (ETP)	Coûts de fonctionnement[1]	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Paiements législatifs (budgétaires)	Prêts, placements et avances (non budgétaires)	Dépenses brutes totales	Moins revenus disponibles	Dépenses nettes totales
Politiques et conseils								
(dépenses prévues)	532	51,9				51,9	0,6	51,3
Autorisations totales	*549*	*60,5*	*0,0*	*0,1*		*60,5*	*0,6*	*59,9*
(Dépenses réelles totales)	**494**	**53,0**	**0,0**	**0,1**		**53,0**	***0,3***	**52,7**
Organismes financiers internationaux								
(dépenses prévues)			700,0	390,4	205,1	1 295,4		1 295,4
Autorisations totales			*686,8*	*230,8*	*407,8*	*1 325,4*		*1 325,4*
(Dépenses réelles totales)			**132,1**	**147,7**	**288,8**	**568,9**		**568,9**
Monnaie canadienne (dépenses prévues)				52,0		52,0		52,0
Autorisations totales				*47,7*		*47,7*		*47,7*
(Dépenses réelles totales)				**47,7**		**47,7**		**47,7**
Administration générale (dépenses prévues)	261	42,8				42,8	10,0	32,8
Autorisations totales	*262*	*56,6*	*0,0*	*517,9*		*574,5*	*17,0*	*557,5*
(Dépenses réelles totales)	**340**	**53,3**	**0,0**	**517,9**		**571,2**	**11,7**	**559,5**
Projets spéciaux (dépenses prévues)						—		—
Autorisations totales				*68,7*	*6,0*	*74,7*		*74,7*
(Dépenses réelles totales)					**6,0**	**6,0**		**6,0**
Frais d'intérêt et autres coûts								
(dépenses prévues)				37 479,0		37 479,0		37 479,0
Autorisations totales				*35 822,4*		*35 822,4*		*35 822,4*
(Dépenses réelles totales)				**35 822,4**		**35 822,4**		**35 822,4**
Placements Épargne Canada								
(dépenses prévues)				121,0		121,0		121,0
Autorisations totales				*109,2*		*109,2*		*109,2*
(Dépenses réelles totales)				**109,2**		**109,2**		**109,2**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces) (dépenses prévues)			1 730,0	26 519,0		28 249,0		28 249,0
Autorisations totales			*1 730,0*	*30 566,0*		*32 296,0*		*32 296,0*
(Dépenses réelles totales)			**1 792,1**	**30 566,0**		**32 358,1**		**32 358,1**
Total (dépenses prévues)	793	94,7	2 430,0	64 561,4	205,1	67 291,1	10,6	67 280,5
Autorisations totales	*811*	*117,1*	*2 416,8*	*67 362,8*	*413,9*	*70 310,4*	*17,6*	*70 292,8*
(Dépenses réelles totales)	**834**	**106,6**	**1 924,2**	**67 211,0**	**294,9**	**69 536,6**	**12,0**	**69 524,6**
Autres revenus et dépenses								
Revenus non disponibles								(107,8)
Autorisations totales								—
Dépenses réelles[3]								**(4 926,7)**
Coût des services offerts par d'autres ministères								13,0
Autorisations totales								—
Dépenses réelles								**14,4**
Coût net du Programme								67 185,7
Autorisations totales								*70 292,8*
Dépenses réelles								**64 612,3**

Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Chiffres en caractères ordinaires : dépenses ou revenus prévus pour 2003-2004 en début d'exercice et figurant dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 du Ministère; chiffres en italique : autorisations totales pour 2003-2004 (budgets principal et supplémentaires des dépenses et autres autorisations); chiffres en **gras** : revenus ou dépenses réelles en 2003-2004.

1. Les « coûts de fonctionnement » incluent les dépenses de fonctionnement, les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre.
2. Les « autorisations totales » représentent 68,6 millions de dollars de paiements à des déposants conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*. Les « dépenses réelles » représentent principalement 6,0 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.
3. Les revenus sont constitués de bénéfices de la Banque du Canada, du Fonds des changes, de gains sur les échanges et du FMI, de même que d'intérêts sur des dépôts à court terme, du produit des ventes de monnaie canadienne et d'autres revenus connexes.

3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004		
			Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
Politiques et conseils	1 308,6	56,0	51,3	59,9	**52,7**
Organismes financiers internationaux	826,0	1 393,0	1 295,4	1 325,4	**568,9**
Monnaie canadienne	61,7	59,7	52,0	47,7	**47,7**
Administration générale[3]	34,3	42,1	32,8	39,6	**41,6**
Projets spéciaux[4]	7,0	4,1	—	74,7	**6,0**
Frais d'intérêt et autres coûts	37 596,3	37 505,8	37 479,0	35 822,4	**35 822,4**
Placements Épargne Canada	138,7	113,9	121,0	109,2	**109,2**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	26 509,1	27 996,5	28 249,0	32 296,0	**32 358,1**
Total	**66 481,7**	**67 171,1**	**67 280,5**	**69 775,0**	**69 006,7**

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les « dépenses prévues » correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* du Ministère.
2. Les « autorisations totales » incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Pour faciliter la comparaison historique, les « autorisations totales » et les « dépenses réelles » en 2003-2004 excluent un montant de 212,0 millions de dollars à l'égard de postes législatifs, surtout des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux revenus. Ces postes législatifs ont été exclus des calculs des exercices antérieurs.
4. Les « autorisations totales » représentent principalement 68,6 millions de dollars de paiements à des déposants conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*, 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières* et 6,0 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*. Les dépenses « réelles » représentent principalement 6,0 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

4. Tableau de concordance entre les objectifs stratégiques et les secteurs d'activité

a) Concordance avec les dépenses prévues

Programme ➔	Politiques économique, sociale et financière				Service de la dette publique		Progr. féd. de transfert aux prov.	
	Dépenses de fonctionnement		Dépenses de programmes législatifs					
Secteur d'activité ➔ / Objectifs stratégiques ↓	Politiques et conseils	Admin. gén.	Organismes financiers intern.[1]	Monnaie can.	Frais d'intérêt et autres coûts	Placements Épargne Canada	Paiements de transfert	Total
	(millions de dollars)							
Avantage financier pour le Canada	17,8	11,4		52,0	37 479,0	121,0		**37 681,2**
Avantage économique pour le Canada	12,0	8,5						**20,5**
Avantage social pour le Canada	7,3	4,6					28 249,0	**28 260,9**
Avantage mondial	14,2	8,3	1 295,4					**1 317,9**
Total	51,3	32,8	1 295,4	52,0	37 479,0	121,0	28 249,0	**67 280,5**

Nota : L'affectation théorique des dépenses prévues se fonde sur les meilleures estimations possibles, exposées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* du Ministère; les montants indiqués sont ceux prévus en début d'exercice.

1. Comprend les postes budgetaires et non budgetaires (prêts, placements et avances).

4. Tableau de concordance entre les objectifs stratégiques et les secteurs d'activité *(suite)*

b) Concordance avec les dépenses réelles

Programme →	Politiques économique, sociale et financière					Service de la dette publique		Progr. féd. de transfert aux prov.	
	Dépenses de fonctionnement		Dépenses de programmes législatifs						
Secteur d'activité → Objectifs stratégiques ↓	Pol. et conseils	Admin. gén.[1]	Projets spéciaux[2]	Org. financiers intern.[3]	Monnaie can.	Frais d'intérêt et autres coûts	Placements Épargne Canada	Paiements de transfert	Total
	(millions de dollars)								
Avantage financier pour le Canada	18,3	14,8	6,0		47,7	35 822,4	109,2		**36 018,4**
Avantage économique pour le Canada	13,6	10,2							**23,8**
Avantage social pour le Canada	7,7	6,2						32 358,1	**32 372,0**
Avantage mondial	13,2	10,4		568,9					**592,5**
Total	52,7	41,6	6,0	568,9	47,7	35 822,4	109,2	32 358,1	**69 006,7**

Nota : L'affectation théorique des dépenses réelles se fonde sur les meilleures estimations.

---

1. Exclut un montant de 517,9 millions de dollars pour des postes législatifs sous le secteur d'activité de l'Administration générale, principalement des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux revenus, qui ne sont attribuables à aucun résultat stratégique en particulier.
2. Les dépenses « réelles » représentent principalement 6,0 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.
3. Comprend les postes budgétaires et non budgétaires (prêts, placements et avances).

5. Revenus : disponibles et non disponibles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004		
			Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
Revenus disponibles					
Secteurs d'activité					
Administration générale	9,7	11,4	10,0	17,0	11,7
Politiques et conseils	1,0	0,3	0,6	0,6	0,3
Total – Revenus disponibles	**10,7**	**11,8**	**10,6**	**17,6**	**12,0**
Revenus non disponibles					
Programmes[3]					
Programme des politiques économique, sociale et financière[4]	4 985,9	5 830,3	107,8		4 922,1
Programme du service de la dette publique	3,5	2,6			4,5
Total – Revenus non disponibles	**4 989,4**	**5 832,9**	**107,8**	**0,0**	**4 926,7**
Total – Revenus	**5 000,1**	**5 844,7**	**118,4**	**17,6**	**4 938,7**

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les « dépenses prévues » correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* du Ministère.
2. Les « autorisations totales » incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les revenus non disponibles sont indiqués par programme, plutôt que par secteur d'activité, étant donné que la plupart d'entre eux ne sont pas attribuables à un secteur d'activité en particulier.
4. Ces chiffres incluent les bénéfices de la Banque du Canada, du Fonds des changes, de gains sur les échanges et du FMI, de même que le produit des ventes de monnaie canadienne et d'autres revenus connexes.

6. Paiements législatifs

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004		
			Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
Paiements budgétaires					
Politiques et conseils[3]	6,8	8,1	7,3	7,4	7,4
Organismes financiers internationaux	276,8	442,6	390,4	230,8	147,7
Monnaie canadienne	61,7	59,7	52,0	47,7	47,7
Administration générale[4]	2,9	6,1	3,4	4,5*	4,5**
Projets spéciaux	—	0,1	—	68,6	—
Frais d'intérêt et autres coûts	37 596,3	37 505,8	37 479,0	35 822,4	35 822,4
Placements Épargne Canada	138,7	113,9	121,0	109,2	109,2
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	25 191,9	26 352,6	26 519,0	30 566,0	30 566,0
Total – Postes budgétaires	63 275,1	64 488,9	64 572,1	66 856,6	66 704,9
Postes non budgétaires					
Organismes financiers internationaux	86,9	150,5	205,1	407,8	288,8
Projets spéciaux	7,0	4,1	—	6,0	6,0
Total – Postes non budgétaires	93,9	154,6	205,1	413,9	294,9
Total – Paiements législatifs	63 369,0	64 643,6	64 777,2	67 270,4	66 999,7

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

* Pour faciliter la comparaison historique, les autorisations totales excluent un montant de 517,9 millions de dollars à l'égard de postes législatifs, surtout des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux revenus. Ces éléments législatifs ont été exclus des calculs pour les exercices antérieurs.

** Pour faciliter la comparaison historique, les dépenses réelles excluent un montant de 517,9 millions de dollars à l'égard de postes législatifs, surtout des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux revenus. Ces éléments législatifs ont été exclus des calculs pour les exercices antérieurs.

---

1. Les « dépenses prévues » correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* du Ministère.
2. Les « autorisations totales » incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les paiements législatifs correspondent aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.
4. Les paiements législatifs incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les traitements et allocations pour automobile du Ministre.

7. Paiements de transfert

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004		
			Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Politiques et conseils[3]	1 250,0				
Organismes financiers internationaux	101,3	481,0	565,0		551,8
Total – Subventions	**1 351,3**	**481,0**	**565,0**		**551,8**
CONTRIBUTIONS					
Politiques et conseils[4]					0,0
Administration générale[5]					0,0
Organismes financiers internationaux	140,8	88,7	135,0		135,0
Total – Contributions	**140,8**	**88,7**	**135,0**		**135,0**
AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT					
Organismes financiers internationaux	276,8	442,6	390,4		230,8
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	26 509,1	27 996,5	28 249,0		32 296,0
Total – Autres paiements de transfert	**26 785,9**	**28 439,1**	**28 639,4**		**32 526,8**
Total – Paiements de transfert[6]	**28 278,0**	**29 008,8**	**29 339,4**		**33 213,6**

1. Les « dépenses prévues » correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* du Ministère.
2. Les « autorisations totales » incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les dépenses « réelles » en 2001-2002 représentent la subvention de 1 250 millions de dollars accordée à la Fondation canadienne pour l'innovation.
4. Les « autorisations totales » s'élèvent à 7 000 $ et les dépenses réelles, à 6 667 $ pour des contributions en vertu du programme de soutien des initiatives stratégiques et de recherche.
5. Les « autorisations totales, s'élèvent à 25 000 $ et les dépenses « réelles », à 25 000 $ pour des contributions en vertu du programme de soutien des initiatives stratégiques et de recherche.
6. Au tableau 2, les paiements de transfert sont répartis entre la colonne 4 (Subventions, contributions et autres paiements de transfert) et la colonne 5 (Paiements législatifs).

8. Prêts, placements et avances

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004		
			Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
Organismes financiers internationaux	289,2	380,7	205,1	407,8	**288,8**
Projets spéciaux	7,0	4,1	—	6,0	**6,0**
Total	**296,2**	**384,8**	**205,1**	**413,8**	**294,8**

1. Les « dépenses prévues » correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* du Ministère.

2. Les « autorisations totales » incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.

9. Passif éventuel

(en millions de dollars)

Liste des éléments de passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuels		
	31 mars 2002	31 mars 2003	Passif au 31 mars 2004
Garanties d'emprunt	16 570,4	14 976,4	**13 361,6**
Réclamations et causes en instance ou imminentes	164,0	127,8	**127,0**
Total	**16 734,4**	**15 104,2**	**13 488,6**

Annexe E : Organisation du Ministère

Le ministère des Finances Canada est régi par les articles 14 à 16 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui confèrent au Ministre la responsabilité générale de « la gestion du Trésor; de lui relèvent également, en matière de finances publiques, la surveillance et la gestion de toutes les questions non attribuées de droit au Conseil du Trésor ou à un autre ministre ».

A. Secteurs d'activité et organigramme

En tout, six directions des politiques, appuyées par la Direction des consultations et des communications, la Direction juridique et la Direction des services ministériels, assurent l'exécution de trois programmes : le Programme des politiques économique, sociale et financière, le Programme du service de la dette publique et le Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces.

Les objectifs des secteurs d'activité sont présentés ci-après pour les trois programmes ministériels.

Programme des politiques économique, sociale et financière

Politiques et conseils

Objectif : Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'ensemble du gouvernement.

Organismes financiers internationaux

Objectif : Administrer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations connexes.

Monnaie canadienne

Objectif : Payer les coûts de production et de distribution des pièces de monnaie canadienne de circulation.

Administration générale

Objectif : Administrer le Ministère de manière efficace et efficiente.

Programme du service de la dette publique

Frais d'intérêt et autres coûts

Objectif : Financer les frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que le coût des émissions autres que celles effectuées sur le marché de détail, selon les besoins; fournir au gouvernement un financement stable à faible coût et maintenir le bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada

Placements Épargne Canada

Objectif : Gérer un marché de titres du gouvernement sur le marché de détail qui soit dynamique, créatif et rentable et qui offre une bonne valeur aux Canadiens, favorise une clientèle diversifiée et fait en sorte que les Canadiens connaissent les titres du gouvernement du Canada et y aient accès.

Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces

Paiements de transfert

Objectif : Effectuer les paiements de transfert prévus par les lois régissant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), le Programme de péréquation et d'autres programmes, ainsi que les paiements prévus par les accords régissant la formule de financement des territoires.

B. Ressources humaines

En septembre 2000, le Ministère a instauré de façon permanente un Plan des ressources humaines dans le but de devenir le lieu de travail de choix dans la fonction publique fédérale; ce plan demeure un élément clé de la stratégie du Ministère consistant à investir dans ses employés. À titre de champions, les membres du Comité exécutif ont fourni le leadership et l'orientation stratégique nécessaires aux initiatives menées dans les domaines suivants :

- gestion et examen du rendement des employés;
- stratégie de perfectionnement professionnel;
- apprentissage professionnel et réseautage;
- milieu de travail positif;
- reconnaissance et récompenses;
- recrutement;
- langues officielles;
- environnement physique et outils technologiques;
- équité en matière d'emploi et respect en milieu de travail;
- assemblée générale et séminaires ministériels.

Afin de traiter des progrès qui ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan, le sous-ministre et les membres du Comité exécutif président chaque année une assemblée générale; la deuxième de ces assemblées a eu lieu en septembre 2002 et la troisième, en septembre 2003. Cette tribune offre au sous-ministre et aux champions du Comité exécutif la possibilité de rendre compte des réalisations de l'année. Les employés peuvent également y faire part de leurs observations.

Annexe F : Renseignements supplémentaires

Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

Page d'accueil : http://www.fin.gc.ca

Courriel :

Le ministre des Finances, l'honorable Ralph Goodale, C.P., député : rgoodale@fin.gc.ca

Commentaires ou questions sur le contenu du site Web du ministère des Finances Canada :

Direction des consultations et des communications
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario),
Canada
K1A 0G5

Téléphone : (613) 992-1573
Courriel : consltcomm@fin.gc.ca

Publications imprimées du ministère des Finances Canada :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario),
Canada
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Lois s'appliquant au ministère des Finances Canada

Loi canadienne sur les paiements	(L.R.C. 1985, chap. C-21)
Loi d'exécution du budget (plusieurs portant le même titre)	
Loi de l'impôt sur le revenu	[L.R.C. 1985, chap. 1 (5e Suppl.)]
Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve	(L.C. 1987, chap. 3)
Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, parties IV et V	(L.C. 1988, chap. 28)
Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension	(L.R.C. 1985, chap. 32, 2e Suppl.)
Loi de 2001 sur l'accise	(L.C. 2001, chap. 22)
Loi sur l'accise	(L.R.C. 1985, chap. E-14)
Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	(L.C. 1991, chap. 12)
Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada	(L.C. 2001, chap. 9)
Loi sur l'intérêt	(L.R.C. 1985, chap. I-15)
Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôt sur le revenu	(L.R.C. 1985, chap. I-4)
Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	(L.C. 1997, chap. 40)
Loi sur la Banque du Canada	(L.R.C. 1985, chap. B-2)
Loi sur la compensation et le règlement des paiements	(L.C. 1996, chap. 6)
Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise	(L.R.C. 1985, chap. C-53)
Loi sur la gestion des finances publiques (de concert avec le président du Conseil du Trésor)	(L.R.C. 1985, chap. F-11)

Loi sur la monnaie	(L.R.C. 1985, chap. C-52)
Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada	(L.C. 1991, chap. 10)
Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada	(L.R.C. 1985, chap. C-3)
Loi sur la taxe d'accise	(L.R.C. 1985, chap. E-15)
Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations	(L.C. 2003, chap. 15)
Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières	(L.R.C. 1985, chap. 18, 3e Suppl.)
Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	(L.C. 2002 chap.9)
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	(L.C. 2000, chap. 17)
Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	(L.R.C. 1985, chap. 47 4e Suppl.)
Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes	(L.R.C. 1985, chap. B-7)
Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(L.R.C. 1985, chap. F-8)
Loi sur les associations coopératives de crédit	(L.C. 1991, chap. 48)
Loi sur les banques	(L.C. 1991, chap. 46)
Loi sur les lettres de change (à l'exception de la partie IV)	(L.R.C. 1985, chap. B-4)
Loi sur les lettres et billets de dépôt	(L.C. 1998, chap. 13)
Loi sur les liquidations et les restructurations	(L.R.C. 1985, chap. W-11)
Loi sur les mesures spéciales d'importation	(L.R.C. 1985, chap. S-15)
Loi sur les sociétés d'assurances	(L.C. 1991, chap. 47)
Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	(L.C. 1991, chap. 45)
Régime de pensions du Canada (articles 109 à 113 et 115)	(L.R.C. 1985, chap. C-8)
Tarif des douanes	(L.C. 1997, chap. 36)

Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports ministériels

Budget fédéral canadien

Dépenses fiscales et évaluations

L'économie en bref – publication trimestrielle

La Revue financière - publication mensuelle

Mise à jour économique et financière

Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et tableaux de référence financiers

Rapport sur la gestion de la dette

Rapport sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Rapport sur le résumé des opérations visées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*

Rapport sur le résumé des opérations visées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

Stratégie de gestion de la dette

Titres du gouvernement du Canada – publication trimestrielle

On peut consulter ces rapports sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca.